This electronic version (PDF) was scanned by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an original paper document in the ITU Library & Archives collections.

La présente version électronique (PDF) a été numérisée par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'un document papier original des collections de ce service.

Esta versión electrónica (PDF) ha sido escaneada por el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un documento impreso original de las colecciones del Servicio de Biblioteca y Archivos de la UIT.

هذه النسخة الإلكترونية (PDF) نتاج تصوير بالمسح الضوئي أجراه قسم المكتبة والمحفوظات في الاتحاد الدولي للاتصالات (ITU) نقلاً من وثيقة ورقية أصلية ضمن الوثائق المتوفرة في قسم المكتبة والمحفوظات.

此电子版（PDF 版本）由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案室利用存于该处的纸质文件扫描提供。

Настоящий электронный вариант (PDF) был подготовлен в библиотечно-архивной службе Международного союза электросвязи путем сканирования исходного документа в бумажной форме из библиотечно-архивной службы МСЭ.

RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE L'UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

2000

PUBLIÉ PAR
L'UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
GENÈVE, 2002

© UIT 2002
Tous droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

SOMMAIRE

Page

1. Introduction 1

2. Membres de l'Union 1

3. Le Conseil 1

4. Activités du Secrétariat général et des Secteurs 2

4.1 Activités du Secrétariat général 2

4.1.1 Planification stratégique et affaires extérieures, stratégies et politiques et communication institutionnelle 2

4.1.1.1 Planification stratégique et affaires extérieures (SPEAU) 2

4.1.1.2 Stratégies et politiques (SPU) 2

4.1.1.2.1 Appui aux conférences et réunions 2

4.1.1.2.2 Activités courantes 2

4.1.1.2.3 Nouvelles activités 3

4.1.1.2.4 Activités qui ont été réduites ou supprimées 3

4.1.1.3 Communication institutionnelle (CCU) 3

4.1.1.3.1 Activités courantes et appui aux conférences et réunions 3

4.1.1.3.2 Nouvelles activités 4

4.1.2 Affaires juridiques 4

4.1.3 Projet IMT-2000 4

4.1.3.1 Appui aux conférences et réunions 4

4.1.3.2 Activités courantes 5

4.1.4 Audit interne 5

4.1.5 Département du personnel et de la protection sociale 5

4.1.5.1 Questions de personnel 5

4.1.5.2 Administration du personnel 6

4.1.6 Questions de genre 6

4.1.6.1 Groupe sur les questions de genre (GGI) 6

4.1.6.1.1 Activités internes 6

4.1.6.1.2 Activités organisées par l'UIT en collaboration avec des organismes internationaux 7

4.1.6.2 Participation aux activités des institutions des Nations Unies 7

4.1.6.3 Financement des activités 7

4.1.7 Questions financières 7

4.1.7.1 Appui aux conférences et réunions 7

4.1.7.2 Activités courantes 7

4.1.8 Appui aux conférences 8

4.1.8.1 Activités courantes 8

4.1.8.2 Autres activités 8

4.1.8.3 Activités qui ont été réduites ou supprimées 9

4.1.9 Services communs 9

4.1.9.1 Appui aux conférences et réunions 9

4.1.9.2 Activités courantes 9

4.1.9.3 Activités et initiatives nouvelles 10

4.1.9.4 Activités qui ont été réduites ou supprimées 10

4.1.9.5 Publications de l'UIT 10

Page

4.1.10 Services informatiques 11
4.1.10.1 Appui aux conférences et réunions 11
4.1.10.2 Activités courantes 11
4.1.10.3 Nouvelles activités 12
4.1.10.4 Activités qui ont été réduites ou supprimées 12
4.1.11 ITU Telecom 12
4.1.11.1 Comité ITU Telecom 12
4.1.11.2 ITU TELECOM AMERICAS 2000 13
4.1.11.3 ITU TELECOM ASIA 2000 13
4.1.11.4 Questions de politique générale 13
4.1.11.5 Situation financière 14
4.2 Activités du Secteur des radiocommunications de l'UIT (UIT-R) 14
4.2.1 CMR-2000 14
4.2.2 AR-2000 14
4.2.3 Fiches de notification pour les réseaux à satellite 14
4.2.4 Notifications pour les services de Terre 15
4.2.5 Activités des Commissions d'études 15
4.2.6 Diffusion de l'information 16
4.3 Activités du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT (UIT-T) 16
4.3.1 AMNT-2000 16
4.3.2 Commissions d'études de l'UIT-T et GCNT 17
4.3.3 Membres du Secteur de l'UIT-T 17
4.3.4 Temps d'approbation et de publication des Recommandations de l'UIT-T 18
4.4 Activités du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT (UIT-D) 18
4.4.1 Programme de coopération 18
4.4.1.1 Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT) 18
4.4.1.2 Questions de genre 19
4.4.1.3 Commission d'études 19
4.4.1.4 Partage de l'information 19
4.4.2 Programmes du Plan d'action de La Valette 20
4.4.2.1 Réforme, législation et réglementation des télécommunications 20
4.4.2.2 Technologies, évolution et applications liées à l'infrastructure mondiale de l'information 20
4.4.2.3 Développement rural et service/accès universel 20
4.4.2.4 Questions financières et économiques, y compris les questions liées à l'OMC, la tarification, les taxes de répartition, etc. 21
4.4.2.5 Partenariat de développement avec le secteur privé 21
4.4.2.6 Mobilisation des ressources 21
4.4.2.7 Renforcement des capacités grâce au développement et à la gestion des ressources humaines 21
4.4.3 Programme spécial en faveur des pays les moins avancés 22
4.4.4 Projets et assistance 22

Annexe A – Situation des Etats Membres par rapport aux Actes de l'Union au 31 décembre 2000 25

Annexe B – Compte de résultat de l'exercice budgétaire 2000-2001 63

Annexe C – Liste des publications éditées par l'Union en 2000 67

1. Introduction

Le présent rapport est publié en application des dispositions du numéro 102 de la Convention de l'Union internationale des télécommunications, qui stipule que le Secrétaire général «avec l'aide du Comité de coordination, établit un rapport annuel sur l'activité de l'Union transmis, après approbation du Conseil, à tous les Etats Membres».

2. Membres de l'Union et instruments de base de l'Union

2.1 Au 31 décembre 2000, l'Union comptait 189 Etats Membres et 648 Membres des Secteurs. La situation des Etats Membres par rapport aux Actes de l'Union est indiquée dans l'Annexe A.

2.2 En 2000, l'Azerbaïdjan, le Guatemala, le Honduras, la Lituanie et la Turquie ont ratifié les instruments de base (Genève, 1992), ce qui porte à 169 le nombre total de ratifications ou d'adhésions.

2.3 Conformément aux numéros 231 de la Constitution et 527 de la Convention, les ratifications et adhésions reçues après le 1er janvier 1996 s'appliquent aux instruments de base (Genève, 1992), tels qu'ils ont été amendés par la Conférence de plénipotentiaires (Kyoto, 1994). En 2000, deux Etats Membres ayant déjà ratifié les instruments de base (Genève, 1992) avant le 1er janvier 1996 ont également ratifié les instruments d'amendement correspondants adoptés par la Conférence de plénipotentiaires (Kyoto, 1994); de plus, 13 Etats Membres ont ratifié les amendements aux instruments de base (Genève, 1992) adoptés par la Conférence de plénipotentiaires (Minneapolis, 1998).

3. Le Conseil

3.1 La session de 2000 du Conseil s'est tenue au siège de l'UIT du 19 au 28 juillet 2000. Ont participé à cette session les représentants des 46 Etats Membres du Conseil et de 21 Etats Membres de l'Union en tant qu'observateurs.

3.2 Mme Kathleen Heceta (Philippines) et M. Youri Grine (Fédération de Russie) ont été élus respectivement Présidente et Vice-Président du Conseil.

3.3 Les résolutions et décisions adoptées par le Conseil, les résumés des débats et d'autres documents relatifs aux principales questions examinées par le Conseil peuvent être consultés sur le site web du Conseil de l'UIT.

3.4 Les résolutions et décisions ci-après du Conseil qui ont été mises en œuvre et sont donc obsolètes, ne figurent plus dans le recueil actuel des résolutions et décisions du Conseil: R1100, R1109, R1118, R1119, R1120, R1130, R1134, R1135, R1136, R1145; D381, D464, D478, D479, D488.

4. Activités du Secrétariat général et des Secteurs

4.1 Activités du Secrétariat général

4.1.1 Planification stratégique et affaires extérieures, stratégies et politiques et communication institutionnelle

4.1.1.1 Planification stratégique et affaires extérieures (SPEAU)

Appui aux conférences et réunions

a) La planification, la préparation et la coordination de la session 2000 du Conseil ont suivi un plan de gestion déjà établi, ce qui a permis d'obtenir de bons résultats. Pour de plus amples détails, se reporter au site web du Conseil de l'UIT. De plus, l'unité SPEAU a apporté son appui aux réunions du Secrétariat général, dont le Forum mondial des politiques de télécommunication en mars 2001.

b) En application des Résolutions 74 et 90 de la Conférence de plénipotentiaires (Minneapolis, 1998) sur la réforme de l'UIT et des décisions correspondantes du Conseil (Résolution 1132), les activités ont visé à préparer les troisième et quatrième réunions du Groupe de travail du Conseil sur la réforme de l'UIT (GTR) qui ont eu lieu, respectivement, à Genève et à Salvador (Brésil) ainsi qu'à fournir un appui à ces réunions.

Activités courantes

a) L'unité SPEAU a poursuivi ses activités traditionnelles relatives à l'enregistrement du dépôt des instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion à la Constitution et à la Convention (Genève, 1992) ou des instruments d'amendement desdites Constitution et Convention adoptés par les Conférences de plénipotentiaires (Kyoto, 1994) et (Minneapolis, 1998), et à l'enregistrement ou à l'approbation d'autres Actes de l'Union. D'autres activités concernaient:

   – le développement et la tenue à jour d'une base de données centralisée sur les Membres de l'UIT ainsi qu'une nouvelle édition du Répertoire général disponible sur papier, en ligne et sur CD-ROM;

   – les membres des Secteurs, une augmentation de 12,5% ayant été enregistrée par rapport aux chiffres de 1999.

Nouvelles activités

a) L'unité SPEAU a développé ses services en vue de l'introduction de la nouvelle catégorie d'Associés, qui vise à permettre à de petites entreprises de participer aux travaux des Secteurs.

b) A sa session d'octobre 2000, le Conseil général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a approuvé l'Accord de coopération entre l'UIT et l'OMC; l'Accord a été signé par les Chefs de Secrétariat des deux organisations en novembre 2001 (voir le Rapport d'information N° 8 au Conseil).

4.1.1.2 Stratégies et politiques (SPU)

4.1.1.2.1 Appui aux conférences et réunions

a) Les préparatifs du Forum mondial des politiques de télécommunication de 2001 sur la téléphonie IP (FMPT-01) ont été précédés par deux réunions du Groupe informel d'experts ainsi que par la rédaction du rapport du Secrétaire général. L'unité SPU a assuré les services de secrétariat et commandé, édité et publié une série d'études de cas par pays sur les incidences de la téléphonie IP dans différents pays. Les résultats du FMPT-01, ainsi que les études de cas par pays, sont disponibles sur le site web de l'UIT.

b) Le personnel de l'unité SPU a aussi apporté son appui au BDT en planifiant et en organisant le Sommet africain de l'Internet et des télécommunications (Gambie), du 5 au 9 juin 2000, ainsi qu'en fournissant des exposés.

4.1.1.2.2 Activités courantes

a) L'unité SPU a élaboré des documents, des exposés, des discours ainsi que des articles pour le Secrétaire général et le Vice-Secrétaire général. Conjointement avec le BDT, elle a rédigé et publié le rapport Tendances des réformes dans les télécommunications, 2000-2001, les indicateurs Americas Telecommunication Indicators, 2000 et Asia-Pacific Telecommunication Indicators, 2000 ainsi qu'une nouvelle publication de la série des rapports UIT sur l'Internet, intitulée «IP Telephony 2001».

b) En 1999-2000, les recettes tirées des ventes de ces publications réalisées en collaboration entre l'unité SPU et le BDT étaient à nouveau supérieures à 1 million de francs suisses. Dans le cadre des travaux courants visant à améliorer les pratiques de gestion au sein du Secrétariat, l'unité SPU a continué à assurer les services de secrétariat du Comité de la politique des publications de l'UIT (IPPC).

c) L'unité a également poursuivi ses travaux relatifs aux initiatives concernant la politique de l'Internet dans le cadre des Résolutions 101 et 102 (Minneapolis, 1998), en étroite collaboration avec l'UIT-T, en particulier la Commission d'études 2. En janvier 2000, une réunion mixte avec la CE 2 a eu lieu sur les questions de dénomination, de numérotage, d'adressage et d'acheminement et en janvier 2001, un atelier ENUM d'une journée a été consacré aux questions administratives liées à la mise en œuvre du protocole ENUM. Les résultats de ces travaux sont décrits dans le Document C2001/EP/8 du Conseil.

4.1.1.2.3 Nouvelles activités

a) Dans le cadre du Programme de nouvelles initiatives, lancé à la session 1999 du Conseil, un certain nombre d'ateliers de planification stratégique ont eu lieu; le premier, en décembre 1999, concernait les signatures électroniques et les autorités de certification; le deuxième, en juin 2000, était consacré à la téléphonie IP alors que le troisième, en septembre 2000, portait sur l'interconnexion entre les systèmes fixes et les systèmes mobiles. Les résultats de ces ateliers sont décrits dans le Document C2001/12 du Conseil. D'autres ateliers sont prévus en 2001.

b) Pour appuyer ces ateliers, un certain nombre d'études de cas par pays ont été commandées dans le cadre du Programme de nouvelles initiatives. Il y a lieu de citer notamment les études sur la téléphonie IP au Canada, en Chine, au Pérou, en République de Corée et en Thaïlande ainsi que sur l'interconnexion entre les systèmes fixes et les systèmes mobiles en Chine/RAS de Hong Kong, en Finlande, en Inde et au Mexique. De plus, en coordination avec le BDT, des études de cas sur la diffusion de l'Internet ont fait l'objet de recherches et ont été rédigées et publiées pour le Népal, l'Ouganda, l'Egypte, la Bolivie, Singapour et la Hongrie. D'autres études sont envisagées pour 2001.

4.1.1.2.4 Activités qui ont été réduites ou supprimées

a) En vertu de la Résolution 79 de la Conférence de plénipotentiaires (Minneapolis, 1998), l'unité SPU a également élaboré un rapport au Conseil concernant les travaux effectués au sujet du Règlement des télécommunications internationales (RTI), sur la base des contributions d'un Groupe d'experts et d'un questionnaire qui a été adressé par la suite à l'ensemble des membres de l'UIT en décembre 2000. Les résultats ont été analysés et présentés par le Groupe d'experts dans le Document C2001/23.

4.1.1.3 Communication institutionnelle (CCU)

4.1.1.3.1 Activités courantes et appui aux conférences et réunions

a) En 2000, l'unité CCU a publié 30 communiqués de presse sur les principales réalisations de l'Union afin d'illustrer le rôle de l'UIT comme organisation utile et bien adaptée, qui est en mesure de répondre aux besoins des gouvernements et du secteur privé. Chacun de ces communiqués de presse a été diffusé par voie électronique à plus de 12 000 destinataires, envoyé par courrier à 4 000 autres intéressés (médias, gouvernements, administrations, secteur privé et établissements d'enseignement) et publié sur le web pour faciliter l'accès du public (http://www.itu.int/newsarchive/press/releases/2000/index.html). Grâce au raccourcissement des délais entre les événements, l'annonce proprement dite qui est faite et leur diffusion électronique aux médias, le retentissement donné à ces événements a pu être augmenté.

b) L'unité CCU a également produit 10 numéros en trois langues (soit 30) des *Nouvelles de l'UIT* (http://www.itu.int/itunews/), dont trois éditions spéciales pour la CMR-2000, l'AMNT-2000 et TELECOM ASIA 2000. Pour le numéro spécial «CMR-2000», la campagne de publicité menée à cette occasion a permis de dégager des recettes supérieures à 55 000 francs suisses.

c) L'unité CCU a organisé et géré le service de presse pour la CMR-2000 et pour l'AMNT-2000. Un large éventail d'articles de presse ont été élaborés en vue d'expliquer les problèmes et les enjeux qui étaient relativement peu connus de la plupart des journalistes. Avant et après l'événement, des conférences de presse ainsi que des séances d'information ont eu lieu avec les principaux participants. Le service de presse a élaboré et tenu à jour un site web spécial «newsroom» pour la CMR (http://www.itu.int/newsarchive/wrc2000/index.html); des notes de presse journalière ont été distribuées aux médias accrédités ainsi qu'aux participants de la conférence sur le lieu même de la réunion, afin de les informer, en temps opportun, des progrès des débats.

d) Des entrevues ont été organisées avec le Secrétaire général et avec d'autres hauts fonctionnaires; 16 documents et articles ont été rédigés pour des revues et périodiques de l'extérieur. Il a été répondu à environ 5 000 demandes d'information.

e) Le nombre de personnes ayant accédé au site web «newsroom» est plus élevé qu'auparavant. Les mois les plus chargés – mai (265 910 occurrences), juin (214 000) et juillet (243 420) – ont montré une augmentation quatre fois supérieure par rapport à 1998 (dernière année au sujet de laquelle on dispose de statistiques).

4.1.1.3.2 Nouvelles activités

a) Afin de porter à la connaissance du public le rôle joué par l'UIT dans les télécommunications internationales et de lui faire mieux comprendre l'Union, l'unité CCU a élaboré et diffusé largement son premier rapport annuel (1999). En plus de la version sur papier, une édition web a été produite pour permettre l'accès du public (http://www.itu.int/Highlights/AnnualReport/1999/index.html). Cette unité a également réédité la brochure «Vue d'ensemble», moyen de connaître les rudiments de l'Union et a, pour la première fois, produit une édition sur le web pour permettre une diffusion plus large (http://www.itu.int/Highlights/overview/index.htm).

b) En 2000, l'unité CCU a entrepris de numériser sa photothèque. Au total, 7 700 photos ont été lues par un scanneur et un prototype de système d'information de gestion a été élaboré. Il faut encore lire 1 800 photos à l'aide du scanneur et saisir les données associées à 6 800 photos. Grâce à une interface web qui sera disponible en principe en 2001, la photothèque sera accessible en ligne pour les consultations et les commandes, tout d'abord à l'échelle de l'UIT, puis pour les clients de l'extérieur.

c) L'une des principales activités déployées en 2000 par l'unité CCU a consisté à réorganiser le site web de l'UIT. L'objectif visé était de créer une présentation qui s'avère parfaitement cohérente, afin de mieux faire ressortir l'image de l'UIT et, en fin de compte, de permettre au site d'avoir une structure logique, de fournir des informations récentes, mais aussi une meilleure lisibilité, des liens entre des domaines connexes d'un réseau à l'autre, des moyens de recherche puissants, tout en assurant la facilité de son utilisation et de sa maintenance. Le nouveau système, élaboré en coopération avec le Département IS, intègre des fonctions qui offrent un niveau de souplesse et de facilité sans précédent. La mise en œuvre du nouveau site se déroulera en trois étapes: conception, élaboration d'outils et lancement du site central; formation de gestionnaires du web et de fournisseurs de contenu, adoption d'une politique de publication sur le web et d'un guide du style, introduction d'un serveur d'archives et adoption de la nouvelle présentation par tous les sites existants; enfin, nouvelle architecture du site par une page de portail qui est destinée à orienter au mieux les visiteurs, mais qui répond aux divers destinataires de l'UIT dont les besoins se superposent souvent en partie.

4.1.2 Affaires juridiques

a) Comme par le passé, l'Unité des Affaires juridiques (JUR) a formulé des opinions et fourni des avis juridiques dans ses domaines traditionnels d'activité: droit international (public et privé), questions de personnel, de finance, de privilèges et immunités, application de l'Accord de siège, négociations de contrats, d'accords et de MoU conclus dans le cadre des activités respectives des différents Secteurs et d'accords de siège pour la tenue de conférences et de réunions de l'UIT ou la création de bureaux régionaux et interprétation des textes constitutifs et réglementaires de l'Union. D'importants efforts ont été consentis en vue de résoudre des problèmes de droit de la propriété intellectuelle (droits d'auteur, politique en matière de brevets, utilisation du logo de l'UIT, rédaction et négociation d'accords de licence) et de droit des contrats (exposition et forums TELECOM, publications, construction et modification des bâtiments de l'UIT, contrats pour les services logistiques, etc.) ainsi qu'à la restructuration des procédures administratives internes de l'UIT. JUR a également apporté son appui et fourni des avis au cours de la préparation et lors de la CMR-2000 et de l'AMNT-2000. Enfin, JUR assure la gestion du rôle de dépositaire des MoU sur les projets GMPCS et participe activement à la Task Force mise en place dans le cadre du projet IMT-2000.

4.1.3 Projet IMT-2000

4.1.3.1 Appui aux conférences et réunions

a) Un appui a été fourni de la part des cadres pour la préparation de la session du Forum de TELECOM ASIA 2000 (Hong Kong, 4-9 décembre 2000) sur la normalisation des systèmes de troisième génération en Asie, ainsi que pour la réunion de la Commission d'études spéciale de l'UIT-T sur les IMT-2000 et les systèmes ultérieurs (Genève, 11-15 décembre 2000).

4.1.3.2 Activités courantes

a) En 2000, les activités du projet IMT-2000 ont été dominées par la coordination assurée avec les organisations extérieures qui participent aux activités de normalisation et d'harmonisation du spectre dans le cadre des IMT-2000. En particulier, par suite de l'adoption, par l'UIT-R, d'un processus de mise à jour des spécifications des interfaces radioélectriques des IMT-2000, il a fallu rediscuter les accords conclus au sujet de la collaboration entre les organisations extérieures et l'UIT. Parmi les activités générales déployées, il y a lieu de citer la participation à des réunions avec des organisations extérieures (projet de partenariat de troisième génération et groupe d'harmonisation entre opérateurs de mobiles en novembre 2000) et élaboration d'exposés visant à promouvoir les activités de l'UIT sur les IMT-2000.

b) On trouvera un complément d'information concernant les activités menées dans le cadre du projet IMT-2000 à l'adresse suivante http://www.itu.int/itudoc/gs/council/c01/docs/ep/010.html.

4.1.4 Audit interne

a) En 2000, conformément à la Charte de l'audit interne adoptée aux termes de l'Ordre de service N° 10 visant à renforcer le mandat, les méthodes de travail et les fonctions de l'auditeur interne des comptes, un certain nombre de projets ont été menés à bien: audit de la gestion des ressources humaines, présence régionale dans la région Amériques et projet d'audit de suivi concernant TELECOM, qui comportait aussi une brève analyse du système de suivi des clients TELECOM. Les procédures énoncées dans la Charte permettent à l'auditeur interne d'effectuer des audits de suivi et d'analyser l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations formulées dans les rapports d'audit interne. Ces procédures prévoient notamment des entretiens avec les gestionnaires concernés; la présentation de rapports aux membres du Comité des politiques et des stratégies, accompagnée d'un débat sur ce sujet ainsi que le suivi des recommandations à mettre en œuvre.

b) Le contrôle de gestion des frais de traitement assumés par l'UIT pour le traitement des fiches de notification des réseaux à satellite au sein du Bureau des radiocommunications se poursuit. Ce projet fait suite à une demande précise du vérificateur extérieur des comptes qui travaille étroitement avec l'auditrice interne de l'UIT. En l'occurrence, une coopération étroite s'est instaurée pour donner suite à la Décision 482 du Conseil qui invite le vérificateur extérieur des comptes à établir et à soumettre au Conseil un rapport annuel contenant un compte rendu financier et un contrôle de gestion des frais de traitement assumés par l'UIT.

c) L'auditrice interne a également pris part aux travaux de la communauté des auditeurs des Nations Unies, en particulier pour échanger des données sur les méthodes de travail et la gestion des risques. De plus, elle a participé à des réunions des services d'audit interne et de recherche des institutions financières multilatérales des Nations Unies.

d) Après avoir obtenu l'accord du Secrétaire général, l'auditrice interne a également créé une page web interne afin de mieux faire connaître les travaux et le mandat de la fonction d'audit interne et de faciliter les contacts entre l'auditrice interne et le personnel de l'Union.

4.1.5 Département du personnel et de la protection sociale

4.1.5.1 Questions de personnel

a) Le 31 décembre 2000, le nombre total d'effectifs permanents (à l'exclusion du personnel engagé pour des périodes de courte durée et du personnel affecté à des projets) s'élevait à 769, soit 5 fonctionnaires élus, 301 fonctionnaires des catégories professionnelle et supérieure et 463 fonctionnaires de la catégorie des services généraux.

b) Au cours de l'année, on a enregistré les mouvements ci-après parmi les fonctionnaires titulaires de contrats permanents ou engagés pour une période déterminée: 46 départs à la retraite, 11 démissions, 1 transfert interorganisations et 1 décès. Au 31 décembre 2000, 38 fonctionnaires travaillaient à temps partiel et on comptait 117 fonctionnaires recrutés au bénéfice de contrats de courte durée (21 fonctionnaires de la catégorie professionnelle et 96 fonctionnaires de la catégorie des services généraux).

c) Les Tableaux 1 à 5, affichés sur le site web du Conseil de l'UIT, indiquent plus en détail la répartition des effectifs au 31 décembre 2000. Lorsqu'il y a lieu, les chiffres de l'année précédente sont cités entre parenthèses aux fins de comparaison.

d) Le tableau des effectifs pour 2000 comportait 996 emplois, dont 745 emplois permanents, 39 emplois de durée déterminée et 212 emplois hors cadre. Au 31 décembre 2000, 143 emplois étaient vacants ou gelés.

e) Des contrats de courte durée (Tableau 2) ont été octroyés de manière à assurer le renfort nécessaire pendant les conférences et réunions, pour faire face à un surcroît temporaire de travail urgent, au travail en équipes ou à l'indisponibilité de longue durée du personnel essentiel à la bonne marche des travaux.

f) Le principe de la répartition géographique s'applique aux fonctionnaires élus ainsi qu'aux fonctionnaires occupant les postes de conseillers principaux ou relevant de la catégorie professionnelle (à l'exclusion du personnel linguistique) mais pas aux emplois de la catégorie des services généraux. La répartition géographique à la fin de 2000 est représentée au Tableau 4, pour l'ensemble du personnel employé par l'UIT, à l'exception du personnel linguistique, du personnel travaillant à des projets d'assistance technique et du personnel engagé pour des périodes de courte durée.

4.1.5.2 Administration du personnel

a) La mise en œuvre des recommandations formulées par le Groupe consultatif tripartite sur la gestion des ressources humaines s'est poursuivie en 2000. Le système de promotion personnelle inauguré en 1998 a de nouveau été appliqué en 2000, tant aux fonctionnaires de la catégorie professionnelle qu'à ceux de la catégorie des services généraux.

b) Il a été décidé de continuer à «régulariser» la situation contractuelle du personnel surnuméraire travaillant à l'UIT depuis longtemps (cinq ans ou plus) à l'intérieur du même service. Ces fonctionnaires ont été nommés pour une durée déterminée, suite à la mise au concours d'emplois vacants prévus au budget ou de postes hors cadre financés sur des économies réalisées, et conformément aux procédures prescrites de sélection et de recrutement.

c) Dans le domaine du classement des emplois, l'augmentation considérable du volume de travail déjà observée en 1999 s'est poursuivie en 2000. Cela s'explique principalement par les nombreux changements structurels intervenus au cours de l'année à l'UIT et visant à améliorer les méthodes de travail et à mieux satisfaire les besoins des Membres de l'Union. En tout, il a été pris 200 mesures de classement qui se sont traduites par 85 confirmations de grade, 30 reclassements, 6 déclassements, par la création de 48 postes hors cadre et par la rédaction de diverses études liées au recrutement de surnuméraires.

d) Les activités de recrutement ont été renforcées en raison du nombre relativement important de fonctionnaires arrivant à l'âge de la retraite et de la nécessité de tenir compte des nouveaux besoins. Pour les 51 avis de vacance d'emploi traités en 2000, le nombre de candidatures est passé à 4 820 contre 4 413 l'année précédente.

e) Dans le domaine de la formation, 97 fonctionnaires ont suivi des cours de formation individuels à l'extérieur de l'UIT. Des cours collectifs ont été organisés sur le plan interne en 2000 à l'intention de 570 fonctionnaires, ce qui a représenté au total 48 jours de formation et 25 sujets différents. Cent quatre-vingts fonctionnaires ont suivi des cours de langues. Ces statistiques n'englobent pas les cours d'informatique, qui relèvent pour l'essentiel de la responsabilité du Département des services informatiques.

f) Le système informatique de gestion du personnel qu'utilise le département n'est pas adapté aux nouveaux besoins de l'Union en matière de gestion et de développement du personnel. Un Comité de direction, présidé par le Chef du Département du personnel, et dont sont membres les Chefs des Départements des finances et des services informatiques, a été créé en vue d'étudier l'achat d'un nouveau système. Un Groupe de travail de représentants des trois départements a été constitué en vue d'examiner différentes possibilités sur les plans technique, financier et de l'utilisateur. Ces activités se poursuivront en 2001.

g) Le département a pris une part active aux réunions convoquées par les organismes interorganisations chargés d'harmoniser et de coordonner les conditions d'emploi au sein du système commun des Nations Unies. Abstraction faite des questions toujours à l'étude dans le domaine des paiements et des différentes prestations, l'accent a été mis cette année sur un examen plus approfondi de la gestion des ressources humaines visant à mieux répondre à l'évolution des besoins des organismes du système des Nations Unies, par exemple en ce qui concerne l'amélioration des compétences des fonctionnaires en matière de gestion, l'obligation de rendre des comptes et la décentralisation des responsabilités dans le domaine des finances et de la gestion ou encore l'harmonisation et la simplification des droits et indemnités accordées au personnel.

4.1.6 Questions de genre

4.1.6.1 Groupe sur les questions de genre (GGI)

4.1.6.1.1 Activités internes

a) Les travaux concernant la révision complète des Statut et Règlement du personnel qui ont pour objet de garantir un traitement équitable pour tous les fonctionnaires, hommes ou femmes, ainsi qu'une représentation équitable des hommes et des femmes au sein des Comités mixtes de l'Union se sont poursuivis. Le Département du personnel ainsi que le responsable des questions de genre a porté une attention particulière au recrutement et à la promotion des femmes au sein du Secrétariat.

b) Le GGI a assisté à un séminaire de formation spécialement consacré à la question de l'égalité hommes/femmes et plus particulièrement dans le contexte de l'UIT. Pour célébrer la Journée internationale de la femme, le 8 mars 2000, le GGI a organisé une discussion en groupe sur les jeunes femmes et les télécommunications, avec la participation des représentants du secteur privé, des pays d'Afrique et d'Europe orientale et de l'UIT.

c) Ce Groupe a également élaboré une page web pour ses activités, page qui sera disponible en ligne début 2001.

4.1.6.1.2 Activités organisées par l'UIT en collaboration avec des organismes internationaux

a) Une manifestation spéciale consacrée aux questions de genre et aux télécommunications d'urgence a été organisée à l'intention des conseillers pendant la session 2000 du Conseil; elle a réuni des orateurs de l'UIT, du Département OCHA des Nations Unies, du HCR et de World Space.

b) Des petits déjeuners ont été organisés pendant la CMR-2000 et l'AMNT-2000 pour les déléguées, afin d'encourager le dialogue et la coopération entre les femmes – encore peu nombreuses – qui participent aux réunions et conférences de l'UIT.

4.1.6.2 Participation aux activités des institutions des Nations Unies

a) L'UIT a participé à la réunion annuelle du Comité interorganisations sur les femmes et l'égalité des sexes (IAMWGE). Elle a été désignée pour présider un nouveau groupe spécial sur les questions de genre et les ICT, dans le cadre de l'IAMWGE, afin de poursuivre la coopération interinstitutions sur cette question pendant la période comprise entre les sessions de l'IAMWGE. L'Union a fourni des contributions pour L'Assemblée générale, en particulier pour le plan à moyen terme à l'échelle du système pour la promotion de la femme; ses préoccupations et ses travaux ont été dûment pris en compte dans le programme de travail de l'IAMWGE. L'UIT est un membre actif du groupe de Genève de ce Comité, qui se réunit tous les trimestres.

b) Le Secrétaire général a signé en date du 6 juillet 2000 un mémorandum d'accord avec l'UNIFEM et le PNUD, qui servira de base à une coopération étroite entre les trois entités pour les questions de genre et les technologies et politiques de l'information. Des projets concrets visant à mettre en œuvre le mémorandum d'accord sont à l'étude.

4.1.6.3 Financement des activités

a) En raison de fonds limités (50 000 francs suisses pour 2000-2001), seules des activités limitées ont pu être entreprises. Les contributions volontaires seraient les bienvenues et permettraient de développer les activités ainsi que d'assurer le suivi des activités déjà en cours.

4.1.7 Questions financières

a) Il convient de se référer au Document C2000/EP/10 (Plan opérationnel du Secrétariat général pour 2000).

4.1.7.1 Appui aux conférences et réunions

a) Parmi les activités déployées par le Département des finances en 2000, il y a lieu de citer la préparation des documents de la session 2000 du Conseil, l'appui fourni à la Commission permanente des finances, ainsi que les avis et l'appui fourni au Groupe de travail sur la réforme de l'UIT. De plus, des avis et un appui ont été fournis aux Commissions de contrôle budgétaire de la CMR/AR-2000 et de l'AMNT-2000. En outre le Département s'est occupé des comptes d'ITU TELECOM AMERICAS 2000 et d'ITU TELECOM ASIA 2000.

4.1.7.2 Activités courantes

a) Activités du Département des finances en 2000: clôture des comptes de l'Union pour la période biennale 1998-1999, mise en œuvre du budget approuvé pour la période 2000-2001 et préparation du projet de budget pour la période 2002-2003. Activités annuelles: tenue des comptes pour les projets du PNUD, les projets d'affectation spéciale, le Fonds spécial de coopération technique, les contributions volontaires et TELECOM. Activités générales: fourniture d'avis et d'orientations de nature financière à des organismes extérieurs ainsi qu'au sein de l'UIT, coopération avec les membres pour les questions concernant les contributions mises en recouvrement et les arriérés, le contrôle du budget et le contrôle des fonds, l'analyse financière et des coûts, la gestion de trésorerie et la trésorerie, les états de paie et autres services financiers divers. La tenue à jour du système d'information financière SAP ainsi que les études relatives à la mise au point d'un nouveau système informatique dans le domaine des ressources humaines se sont poursuivies en 2000.

b) Le rapport de gestion financière 2000 fournit des détails sur la gestion financière de l'Union et indique tous les éléments financiers pour 2000; d'autres renseignements concernant les activités déployées par le Département des finances en 2000 peuvent être consultés à l'adresse suivante http://www.itu.int/itudoc/gs/council/c01/index.html dans les différents documents établis par le Département des finances.

4.1.8 Appui aux conférences

a) Conformément à sa mission, le Département des conférences assure un appui continu et fournit en permanence les moyens dont les membres ont besoin pour se réunir, communiquer, échanger des opinions et diffuser des informations sur les activités de télécommunication telles qu'elles sont décrites dans la Constitution et la Convention de l'UIT. En particulier, ses différents services fournissent un appui aux conférences et réunions organisées à Genève ou à l'extérieur ainsi que des services linguistiques et de traitement des documents.

4.1.8.1 Activités courantes

a) En 2000, le Service des conférences a apporté son appui à l'organisation de 1 072 jours de réunions et de conférences à Genève, dont la session 2000 du Conseil et les grandes manifestations qui ont eu lieu hors de Genève (60 jours au total) comme la CMR-2000 (Istanbul, 2000), l'AMNT-2000 (Montréal, 2000) ainsi que les Réunions préparatoires régionales pour la CMDT-02. Il a également entrepris ou poursuivi les préparatifs de manifestations à venir comme la quatrième réunion du GTR, la session 2001 du Conseil, la CMDT-02 et ses Réunions préparatoires régionales, la PP-02 et, enfin, le Sommet mondial de la société de l'information de 2003.

b) Après l'achèvement d'un projet pilote visant à accroître l'efficacité et la réalisation à temps de la production des documents, la fonction correspondante a été restructurée avec la mise en place d'une Unité de production et de coordination des documents. En 2000, 5 319 documents au total soit (68 840 pages) ont été traités.

c) Dans le domaine linguistique, le service d'interprétation a recruté 199 interprètes pour un total de 926 engagements, représentant 4 138 jours de travail. Les services de traduction ont traité 16 420 800 mots (49 760 pages) de traduction en anglais, en français et en espagnol et un total de 6 501 330 mots (19 701 pages) de traduction et 64 398 pages de dactylographie/publication en arabe, en chinois et en russe. Plus de 30% du travail de traduction est maintenant effectué à l'extérieur.

d) Les services linguistiques ont également rédigé les procès-verbaux et les comptes rendus officiels de conférences et de réunions, soit un total de 779 jours de travail en 2000. Par ailleurs, les activités courantes ont été les suivantes: participation aux travaux des commissions de rédaction (par exemple, CMR-2000), appui ponctuel à l'interprétation, recrutement et formation de traducteurs permanents ou surnuméraires, assistance linguistique aux Secteurs et départements de l'Union et organisation et suivi des traductions effectuées à l'extérieur.

e) En 2000, la Section de terminologie, références et aides informatiques à la traduction (STRAIT) a continué à tenir à jour la base de données TERMITE, qui contient désormais quelques 58 000 entrées. Cette base de données, dont l'accès est libre sur le web, a été largement consultée tant depuis l'UIT que depuis l'extérieur de l'Union. De plus, pour renforcer encore davantage la fonction de terminologie, la procédure de recrutement d'un terminologue est désormais achevée; celui-ci a commencé à travailler dès le début 2001. Le Service des références a traité quelque 3 946 documents et répondu à environ 3 016 demandes, tout en développant la documentation disponible et en améliorant l'accès aux informations demandées par les traducteurs, notamment par l'utilisation accrue des moyens électroniques.

f) En 2000, le Service de composition des documents a produit un total de 112 613 pages finales A4 en français, en anglais et en espagnol. Le Groupe de gestion des documents électroniques (EDMG) a converti 3 135 pages, formaté 1 797 pages, affiché 20 722 fichiers, copié 710 disquettes et procédé à la lecture optique par scanneur de 1 493 pages et de 1 215 figures. Le Groupe de production accéléré des publications (Quikpub) a produit 17 546 pages finales A4 de Recommandations UIT-T.

g) Dans les domaines de la traduction et de la dactylographie en particulier, les mesures d'efficacité prévues ont été pleinement mises en œuvre, ce qui a permis de réaliser des gains importants en termes de productivité et de rentabilité.

h) Des chiffres détaillés relatifs à toutes ces activités figurent à la rubrique Information pour la gestion.

4.1.8.2 Autres activités

a) En collaboration avec le Département des services informatiques, le Département des conférences a achevé l'élaboration d'un nouveau programme intégré d'affichage quotidien des réunions, qui est désormais pleinement opérationnel et accessible en ligne depuis la page web de l'UIT, à condition de cliquer sur SG, puis Programme quotidien des réunions de l'UIT.

b) Avec l'introduction du progiciel Office-2000 à l'UIT, en 2000, le Service de composition des documents a procédé au recyclage indispensable de son personnel (~80 personnes) et remanié le gabarit des documents de l'UIT, le transfert complet vers Office-2000 ayant été réalisé en deux semaines, afin d'éviter toute interruption ou désorganisation dans la production des documents.

c) En application de la Résolution 103 (Minneapolis, 1998) et des décisions ultérieures du Conseil concernant la suppression progressive des limites à l'utilisation de l'arabe, du chinois et du russe, le Département des conférences a produit les documents de la session 2000 du Conseil dans les six langues. Des travaux sont en cours afin de permettre à l'Union de faire face à une augmentation éventuelle de la demande dans ces langues, moyennant la restructuration des unités principales et le recours à l'externalisation. De plus, la production des documents dans ces langues a été intégrée au système informatisé de suivi et de production de documents (DPS). Une base de données, terminologique des termes employés dans les télécommunications en arabe, chinois et russe (13 735 entrées) a été créée et mise en œuvre. Cette base de données, appelée ACRoTERMITE, est actuellement disponible sur le web interne et pourra prochainement être consultée de l'extérieur.

d) En 2000, de même que les années précédentes, le Département des conférences a continué à se tenir au fait de l'évolution des services linguistiques, de documentation et d'appui aux conférences, afin d'améliorer les méthodes de travail et de tirer parti des technologies novatrices pour améliorer la qualité et la rentabilité de ses prestations. A cet effet, il a participé à la Réunion interorganisations concernant les services linguistiques, la documentation et les publications ainsi qu'à la Réunion interorganisations sur la terminologie et la traduction assistée par ordinateur et à des réunions d'autres organismes et forums.

e) Dans le domaine de l'interprétation à distance, à la suite des différents essais réalisés, un appel d'offres a été lancé et un système a été choisi. Une des salles de réunion du bâtiment Montbrillant sera donc équipée d'un système opérationnel d'interprétation à distance dans les prochains mois.

f) Les progrès réalisés, à l'échelle mondiale, dans les domaines de la traduction assistée par ordinateur (CAT) et de la traduction automatique sont suivis de près et la STRAIT a testé plusieurs systèmes de traduction automatique. La Section espagnole de traduction a testé un logiciel de traduction automatique anglais-espagnol ENGSPAN, élaboré par l'Organisation panaméricaine de la santé et a, en collaboration avec la STRAIT, terminé une étude de faisabilité portant sur un test opérationnel en vraie grandeur qui commencera en 2001.

4.1.8.3 Activités qui ont été réduites ou supprimées

a) En 2000, du fait que la production des documents a été restructurée, les fonctions de contrôle des documents du Secrétariat général et d'inscription des délégués ont été transférées aux unités CEC.

4.1.9 Services communs

a) Le Département des services communs (SC) a assuré une grande diversité de services centralisés à tous les Secteurs et départements de l'UIT. Certains des principaux faits nouveaux pour 2000 sont indiqués ci-après. Il suffit de cliquer ici pour obtenir plus de détails sur les indicateurs de performance et les statistiques de production.

b) En 2000, la charge de travail pour tous les services était de nouveau importante et cela, dans un contexte budgétaire de plus en plus difficile. Pour remédier à la situation dans l'avenir, deux possibilités ont été étudiées activement: réaffecter le personnel entre les services ainsi qu'améliorer et renforcer les outils informatisés et fondés sur le web, afin d'accroître l'efficacité des services. En particulier, le financement et les ressources en personnel ont été jugés inappropriés en ce qui concerne les services responsables de la sécurité, les projets de construction ainsi que la rénovation et la maintenance des bâtiments.

4.1.9.1 Appui aux conférences et réunions

a) Le service des ventes et du marketing a fourni un appui actif à l'occasion de la CMR-2000, de TELECOM AMERICAS 2000 et de TELECOM ASIA 2000 ainsi que pour toutes les réunions organisées à Genève. Les services d'impression, d'expédition, de distribution des documents et de sécurité ont été assurés pour l'ensemble des conférences et réunions.

4.1.9.2 Activités courantes

a) La mise en service systématique de badges d'identification avec photo pour les délégués et le personnel a contribué dans une large mesure aux efforts déployés pour assurer un bon niveau de sécurité dans les bâtiments de l'UIT. Après l'achèvement des travaux entrepris dans les différents bâtiments, les études visant à regrouper de façon fonctionnelle les bureaux de différentes unités organisationnelles ont été terminées tout comme les déménagements nécessaires à cet effet, ce qui a permis de résilier des contrats de location portant sur un grand nombre de bureaux.

b) L'élaboration et la production de publications sur CD-ROM a augmenté de façon sensible pour faire face aux besoins d'importantes conférences et réunions comme l'AR et la CMR-2000. Pour la première fois, les CD-ROM de la session 2000 du Conseil étaient en six langues. Les CD-ROM pour ITU TELECOM AMERICAS et ASIA comportaient une grande diversité de liens permettant de faire des renvois ainsi que des fonctions multimédias. Les publications CD-ROM périodiques, comme les Recommandations UIT-R et UIT-T, sont restées inchangées.

c) La Division de la production des publications a produit plus de 3 000 nouvelles publications dans les différentes langues. Les statistiques de production de la division ont fait apparaître une augmentation de 29% du nombre de pages par rapport à 1999, compte tenu des activités de l'édition électronique et du nombre de CD-ROM produits, alors que les statistiques de production de la division d'impression et d'expédition accusaient une tendance à la baisse, le nombre de pages imprimées sur papier diminuant de 22% et le volume et le coût des documents et publications envoyés par courrier s'établissant, respectivement, à 30% et 43% au-dessous des niveaux de 1999. Ces chiffres indiquent une diminution continue du papier au profit du web en ce qui concerne la distribution des informations et l'accès à celles-ci.

d) La bibliothèque de l'UIT a non seulement acheté de nouveaux livres et souscrit des abonnements à différents périodiques et revues, mais a procédé à une formation interne pour souscrire de nouveaux abonnements à différentes bases de données de l'extérieur. Près de 300 mètres linéaires de fichiers ont été archivés et de nombreuses demandes d'information et de recherches bibliographiques ont été traitées.

4.1.9.3 Activités et initiatives nouvelles

a) En plus des travaux de maintenance courants des bâtiments, de nombreux projets de construction différents ont été entrepris dans les bâtiments de l'UIT en 2000: à savoir, création d'un nouveau centre de calcul (achèvement: septembre 2000); transformation de l'ancien centre de calcul en bureaux (achèvement prévu: mai 2001); création d'une nouvelle cafétéria centralisée (achèvement prévu: mai 2001); transformation de l'ancienne cafétéria en bureaux (achèvement: février 2001); création de bureaux paysagés pour le secrétariat du bureau du Secrétaire général (achèvement: août 2000) et résolution de divers problèmes techniques associés au toit et à la façade du bâtiment de Montbrillant (achèvement: octobre 2000).

b) Pour accroître l'efficacité et la productivité globales, le Service des publications électroniques a été restructuré et la production de produits CD-ROM normalisés a été transférée au Service de la composition des publications. De même, l'équipe infographique a été transférée de la Division d'impression et d'expédition au Service de la composition des publications. L'application d'une politique partielle d'internalisation pour la production sur CD-ROM et sur papier dans l'atelier de reprographie a permis de réaliser des économies importantes comme cela est indiqué dans le projet de budget pour 2002-2003. Le nouvel équipement d'impression qui a été installé est entièrement numérique, ce qui facilitera l'introduction de la production directe réseau-copieur dès que le Département IS aura mené à bien le projet Documentum pendant la période 2001-2002.

c) Afin de réorganiser les archives de l'UIT, il a été procédé à une étude approfondie qui a débouché sur une politique complète d'archivage pour l'Union. Cette politique sera mise en œuvre progressivement à partir de 2001.

4.1.9.4 Activités qui ont été réduites ou supprimées

a) La distribution sur papier des statistiques de production et des indicateurs de performance du département a été arrêtée; elle est remplacée par des rapports mensuels affichés sur l'Intranet de l'UIT. L'envoi de documents et de publications sur papier a été réduit et un emploi a été réaffecté au Service de la bibliothèque et des archives. Les effectifs de l'atelier d'impression ont été réduits afin de maintenir l'équilibre entre la capacité de production et des charges de travail moins grandes.

4.1.9.5 Publications de l'UIT

a) Dans le domaine des publications, le Département SC est responsable de la publication interne à l'Union, travaillant, dans le cadre de la Résolution 66 (Rév.Minneapolis, 1998) en partenariat avec les différentes unités qui, au sein des Bureaux et du Secrétariat général, élaborent les documents. Ces opérations sont soumises à l'application des dispositions du recouvrement des coûts. Les produits et services des publications comprennent les publications sur papier ainsi que les publications électroniques, ces dernières comprenant à la fois les publications sur le web (services d'abonnement en ligne et librairie électronique) et les produits CD-ROM.

b) En 2000, les recettes tirées des publications se sont élevées à 14,2 millions de francs suisses (contre 15,5 millions de francs suisses en 1999), dont 50% pour les publications électroniques (contre 43% en 1999). Les achats réalisés par des clients non membres ont représenté environ 60% des recettes. Les recettes de la librairie électronique ont été supérieures à 1 million de francs suisses (augmentation de 16% par rapport à 0,86 million en 1999). Les services d'abonnement en ligne pour les Recommandations correspondaient à 3,2 millions de francs suisses (contre 3,1 millions de francs suisses en 1999).

c) Compte tenu des propositions formulées dans le Document C2000/46, le Conseil à sa session 2000 a décidé que la politique des publications de l'UIT devait comporter les nouveaux éléments suivants: a) offrir un abonnement gratuit aux Recommandations en ligne pour une personne par Etat Membre ou par Membre de Secteur; et b) offrir gratuitement les 3 premiers téléchargements de Recommandations de l'UIT effectués auprès de la librairie électronique, par personne et par an, y compris pour les non-membres. Ces décisions ont été mises en œuvre au 1er janvier 2001. Compte tenu des informations et des statistiques disponibles au 31 mars 2001, les résultats préliminaires sont les suivants:

d) S'agissant de *l'accès gratuit en ligne aux Recommandations*, 550 offres au total ont été faites aux Etats Membres et 870 aux Membres des Secteurs, pour les 3 services d'abonnement aux Recommandations de l'UIT-D, de l'UIT-R et de l'UIT-T. A ce jour, 208 nouveaux abonnements gratuits ont été enregistrés et sont en vigueur pour les Etats Membres, ainsi que 285 abonnements aux services susmentionnés pour les Membres des Secteurs, ce qui correspond à une valeur annuelle de 719 000 francs suisses. Pour les Etats Membres, en particulier, la nouvelle politique permet une augmentation importante de l'accès global à ces services en ligne.

e) En 2000, les recettes tirées des abonnements aux Recommandations en ligne ont atteint la somme de 3,3 millions de francs suisses (dont 40% pour des non-membres), représentant environ 670 000 téléchargements. Si cette politique de l'accès gratuit n'avait pas été appliquée, les recettes correspondantes projetées pour 2001 auraient été en principe pratiquement les mêmes que pour 2000. On évalue environ à 0,6 million de francs suisses par an le manque à gagner imputable à l'application de cette politique.

f) S'agissant de la *Librairie électronique*, les recettes projetées pour 2001, sans l'application de la politique de gratuité, auraient atteint environ 1,2 million de francs suisses. Sur la base des statistiques du premier trimestre de 2001, les recettes pour 2001 devraient se situer à environ 0,6 million de francs suisses, ce qui correspond à une perte probable d'environ 0,6 million de francs suisses. D'ici à la fin 2001, il devrait y avoir environ 30 000 téléchargements gratuits, ce qui correspond à une somme d'environ 1 million de francs suisses. Il ressort d'une analyse des emplois occupés par les clients «gratuits» que près de 50% d'entre eux travaillent dans la conception et la fabrication, 20% dans les activités de gestion et 17% sont des étudiants. Ces statistiques préliminaires montrent que la nouvelle politique est en train de parvenir à son objectif: atteindre de nouveaux segments de la clientèle (à cet égard, les étudiants sont considérés comme étant particulièrement importants).

g) Les ressources faisant cruellement défaut, certaines mesures spécifiques indiquées dans le Document C2000/46 n'ont pu être menées à bien. En particulier, il n'a pas encore été possible de lancer le projet visant à recourir aux recettes publicitaires du web ou à apporter quelques améliorations supplémentaires au web (par exemple, pour commander des publications sur papier/CD-ROM). A moins que le Conseil, à sa session de 2001, ne fournisse des orientations supplémentaires, il est envisagé de poursuivre les pratiques actuelles.

h) Pour ce qui est des publications sur le web, on trouvera des tableaux statistiques plus détaillés sur le site web du Conseil, tant pour le Service d'abonnement en ligne que pour la Librairie électronique.

4.1.10 Services informatiques

4.1.10.1 Appui aux conférences et réunions

a) L'AR/CMR-2000, l'AMNT-2000 et les manifestations de TELECOM ont bénéficié d'un appui informatique important du Département des services informatiques (IS). Dans le cadre de l'appui fourni à ITU TELECOM ASIA 2000 et à AMERICAS 2000, des réseaux et des services Internet de pointe ont été présentés. Un nouveau système d'inscription des visiteurs utilisant des badges dotés de cartes à mémoire a été élaboré en liaison avec les kiosques d'information à TELECOM ASIA 2000. Pour chacune de ces quatre manifestations, un réseau LAN a été mis en place sur le site et relié au réseau du Siège.

b) De nouvelles infrastructures de PC pour les délégués ainsi que des connexions LAN pour les ordinateurs portatifs des délégués ont été installées dans les salles de réunion du bâtiment de Montbrillant.

4.1.10.2 Activités courantes

a) Les services informatiques de l'UIT effectuent de nombreuses interventions de routine dans les domaines suivants: appui aux utilisateurs et formation de ces derniers, gestion des moyens disponibles, exploitation du réseau et des serveurs, sécurité du réseau et protection contre les attaques de virus, sauvegarde de données, amélioration et maintenance courantes de l'infrastructure du réseau et des serveurs, logiciels administratifs, amélioration du progiciel, participation aux travaux de comités et de groupes internes et externes, etc.

b) En 2000, le Département IS a réalisé d'importants progrès dans les domaines suivants: systèmes administratifs, échange de données sur l'Internet, commerce électronique, infrastructure, pour ne citer que ceux-ci.

c) Les services d'échange d'informations pour les activités de l'UIT ont été améliorés, d'entente avec les Bureaux et le GCNT, ce qui a permis de moderniser les moyens permettant d'accélérer les travaux de normalisation et la préparation des conférences. Un système de notification par e-mail a été élaboré pour les nouveaux documents. L'utilisation d'un système de gestion des documents de nouvelle génération, qui a pour fonction la présentation directe sur le web des contributions et d'autres documents, est désormais appliquée à de nombreuses commissions d'études. Une politique cohérente d'accès au TIES a été officialisée dans une lettre circulaire du Secrétaire général et des procédures ont été mises en œuvre en vue d'appliquer les nouvelles règles. La mise en place du réseau de services d'information pour la communauté diplomatique de Genève (GDCnet) s'est poursuivie et 76 missions permanentes étaient connectées à la fin de 2000.

d) De nouveaux centres de calcul dont l'agencement et le câblage ont été améliorés sont désormais installés dans les bâtiments de Montbrillant et de Varembé. Des mesures ont été prises en vue d'améliorer la connectivité et les performances des connexions réseau. Le matériel obsolète utilisé pour les communications, les serveurs et les ordinateurs de bureau a été remplacé.

e) La transition vers le progiciel Office-2000 de Microsoft a été menée à bien et Windows 2000 Professionnal a été introduit comme configuration type pour tous les nouveaux ordinateurs de bureau. La combinaison de ces deux produits permet une configuration type susceptible d'assurer la production multilingue des documents dans les six langues officielles de l'UIT. Un projet de remplacement des ordinateurs de bureau a été conçu de façon que le personnel puisse utiliser un ordinateur portatif au lieu d'un ordinateur de bureau, ce qui permet d'éviter les coûts en double du matériel et du logiciel. Un logiciel antivirus a été installé dans le cadre d'utilisation du courrier et des serveurs; de plus, des procédures automatisées d'extension du système à l'usage des clients ont été introduites en vue d'améliorer la sécurité et de réduire la durée d'immobilisation du système. Au total, 580 fonctionnaires de l'UIT ont participé à 105 cours d'informatique différents.

f) L'environnement de gestion financière et des ventes a été transféré à la dernière version 4.6.C du SAP R/3.

4.1.10.3 Nouvelles activités

a) Un système de gestion des salles et des réunions (RMS) a été mis en œuvre, afin d'améliorer la gestion des salles de réunion ainsi que la diffusion des informations destinées aux participants, tant sur les sites web de l'UIT que sur les écrans placés dans les bâtiments de l'UIT.

b) Le système de publications gratuites en ligne a été élaboré conformément à la décision prise par le Conseil à sa session de 2000.

c) Le système de Répertoire général/gestion des Membres a été introduit en vue d'assurer la gestion et l'utilisation efficaces des informations concernant les Membres de l'UIT. La mise en œuvre d'un système d'achats décentralisé et intégré des articles et des services a commencé. Des mesures préliminaires ont été prises en vue de mettre en œuvre un système de gestion intégrée des ressources humaines afin de répondre aux besoins des utilisateurs et de remplacer les anciens systèmes obsolètes.

4.1.10.4 Activités qui ont été réduites ou supprimées

a) Le système d'exploitation de réseau Digital Patchworks, utilisé à l'UIT depuis 1987, n'existe plus; les opérations nécessaires à son exploitation ont cessé. Ce système a été remplacé par le système d'exploitation de réseau Microsoft Windows.

4.1.11 ITU Telecom

a) Pour ITU TELECOM, l'année 2000 a été marquée par l'organisation avec succès des manifestations AMERICAS 2000 à Rio de Janeiro et ASIA 2000 à Hong Kong, ainsi que par la création du nouveau Comité ITU TELECOM.

4.1.11.1 Comité ITU Telecom

a) Un nouveau Comité ITU TELECOM élargi a été créé en prévision des futures manifestations ITU TELECOM. Il réunit à la fois des membres du secteur public et du secteur privé pour représenter les intérêts de l'Exposition et du Forum. Le nouveau Comité comprend une Commission des expositions et une Commission du Forum et correspond à une représentation équilibrée des secteurs privé et public, des cinq régions mais aussi des pays en développement et des pays industrialisés. Le Comité a pour mandat de fournir des avis, notamment dans les domaines suivants:

- veiller à ce que le contenu d'ITU TELECOM corresponde aux besoins des participants et que les expositions et forums rendent compte de l'évolution de la situation:
- recenser des projets et des possibilités susceptibles d'accroître l'efficacité des manifestations ITU TELECOM, notamment pour les pays en développement;
- élargir le champ d'application d'ITU TELECOM dans d'autres domaines: multimédia, divertissement, radiodiffusion, services d'information, câble, etc.;
- sélectionner les pays d'accueil et les lieux de réunion.

b) Le Comité a tenu sa première réunion à Hong Kong (Chine) le 6 décembre 2000.

4.1.11.2 ITU TELECOM AMERICAS 2000

a) ITU TELECOM AMERICAS 2000 était la quatrième exposition et forum régionaux des télécommunications pour la région Amériques. Cette manifestation a eu lieu du 10 au 15 avril 2000 au Centre d'expositions et de conférences RioCentro de Rio de Janeiro (Brésil) et a été accueillie par le Gouvernement de la République fédérative du Brésil. Quelque 17 000 visiteurs professionnels sont venus admirer à AMERICAS 2000 les nouveautés techniques et les nouveaux services présentés par 303 exposants des secteurs des télécommunications, de l'informatique et des loisirs audiovisuels. La manifestation a été inaugurée le dimanche 9 avril 2000 par le Secrétaire général et par le Président de la République fédérative du Brésil, M. Fernando Henrique Cardoso.

b) Le Forum d'AMERICAS 2000 a englobé la totalité du paysage des télécommunications. Plus de 300 orateurs de 42 pays y ont participé, ainsi qu'une douzaine d'organisations internationales parmi lesquelles la CITEL, la Commission européenne, le PNUD et la Banque mondiale. En tout, plus de 1 100 personnes ont assisté au Forum.

c) D'autres statistiques sur AMERICAS 2000 ainsi qu'une comparaison avec l'édition précédente de TELECOM AMERICAS sont présentées dans le communiqué de presse publié pour la manifestation.

4.1.11.3 ITU TELECOM ASIA 2000

a) ITU TELECOM ASIA 2000 était la cinquième exposition et forum régionaux des télécommunications pour la région Asie-Pacifique. Cette manifestation s'est déroulée du 4 au 9 décembre 2000 au Centre de conférences et d'expositions de la RAS de Hong Kong (HKCEC), à l'invitation du Gouvernement de la République populaire de Chine. ASIA 2000 était la plus importante et la plus réussie des manifestations TELECOM régionales jamais organisées par l'UIT et a rassemblé les principaux responsables, à l'échelle mondiale comme à l'échelle régionale, des secteurs des télécommunications et des techniques de l'information, ainsi qu'un grand nombre de dirigeants de pays de la région. Plus de 50 000 professionnels ont assisté à la manifestation qui s'étendait sur 27 896 m^2 (étages compris), soit une augmentation de 48,5% par rapport à TELECOM ASIA 97. La manifestation a été inaugurée officiellement le 3 décembre 2000 par M. Bangguo Wu, Vice-Premier Ministre du Conseil d'Etat de la République populaire de Chine, M. Yoshio Utsumi, Secrétaire général de l'UIT et M. Chee Hwa Tung, Directeur exécutif de la Région administrative spéciale de Hong Kong. Un discours liminaire a également été prononcé par M. Richard Li, Directeur exécutif de la Pacific Century CyberWorks.

b) Le Forum associé à ASIA 2000 a attiré au total plus de 250 orateurs et plus de 1 200 participants. Il comprenait un Sommet des politiques et du développement, un Sommet des infrastructures, un Symposium du développement des télécommunications et diverses tables rondes.

c) Les statistiques d'ASIA 2000 ainsi qu'une comparaison effectuée avec les éditions précédentes de TELECOM ASIA (Singapour, 1997) sont présentées dans le communiqué de presse publié pour la manifestation.

4.1.11.4 Questions de politique générale

a) Le programme des manifestations futures peut être consulté sur le site web d'ITU TELECOM. Plusieurs nouvelles initiatives ont été lancées en vue d'améliorer les manifestations:

- Un Forum de la jeunesse auquel participeront deux étudiants universitaires (un jeune homme et une jeune femme) de chaque Etat Membre des pays d'Afrique aura lieu à AFRICA 2001 (Midrand, République sudafricaine, 12-16 novembre 2001). La sélection des participants a eu lieu en collaboration avec les administrations Membres et les universités des pays concernés. Si cette initiative est couronnée de succès, elle sera répétée lors des manifestations futures.

- A World TELECOM 2003 (Genève, 12-18 octobre 2003), un village Telecom sera créé dans la nouvelle Halle 6 de Palexpo, où les entreprises pourront louer des espaces modulables qu'ils utiliseront comme sièges d'entreprise, suites de bureau, salles de réunion ou de présentation virtuelle, afin de mieux répondre aux besoins des clients, de présenter de nouveaux produits, etc.

- Au-delà de 2003, un nouveau cycle de manifestations est envisagé sur une période de 3 ans. Cela permettra de satisfaire les besoins de l'industrie, pour qui une période de 4 ans entre deux manifestations est trop longue, compte tenu de l'évolution que connaît le secteur, mais aussi de la majorité des visiteurs, qui souhaitent que les manifestations aient lieu plus souvent. Cela permettra une planification équilibrée des manifestations régionales qui pourraient aussi se tenir selon un cycle de trois ans. Enfin, cela permettra de faciliter le rééquilibrage entre la manifestation mondiale et les manifestations régionales.

4.1.11.5 Situation financière

a) Conformément à l'article 19 du Règlement financier de l'UIT, tout excédent de recettes ou de dépenses imputables aux manifestations TELECOM mondiales ou régionales est transféré dans un «Fonds de roulement des Expositions». La situation de ce fonds en 2000 est indiquée dans le rapport de gestion financière (C01/9).

b) Les comptes d'AMERICAS 2000 ont été arrêtés en 2000 et le résultat provisoire non vérifié s'élève à 3 000 000 francs suisses.

4.2 Activités du Secteur des radiocommunications de l'UIT (UIT-R)

a) L'année 2000 a été une année exceptionnelle pour l'UIT-R. L'Assemblée des radiocommunications (AR-2000) ainsi que la Conférence mondiale des radiocommunications (CMR-2000) ont eu lieu en juin à Istanbul. De nombreuses parties du présent rapport soulignent l'importance des décisions de l'AR-2000 et de la CMR-2000 sur la charge de travail du Secteur. Les priorités ont dû être actualisées et un Plan opérationnel révisé pour 2000 a été diffusé dans la Circulaire administrative CA/77(Rév.) du 25 septembre 2000.

b) En plus de la charge normale de travail qui incombe au Bureau des radiocommunications (BR) en ce qui concerne le traitement des fiches de notification, la préparation des réunions des commissions d'études et la mise en œuvre du programme des publications, il a fallu élaborer des documents pour les nombreuses réunions relatives à la réforme de l'UIT, le Groupe consultatif des radiocommunications (GCR), le Comité du Règlement des radiocommunications (RRB), une réunion d'échange d'information, la Réunion préparatoire à la Conférence régionale qui s'est tenue à Abidjan et enfin, le Groupe d'experts en logiciels.

c) Deux séminaires ont eu lieu, l'un à Islamabad et l'autre à Genève. Le séminaire de Genève, le plus important séminaire des radiocommunications du BR organisé jusqu'ici, a attiré environ 400 participants.

4.2.1 CMR-2000

a) La CMR-2000 a été un succès car elle a permis de venir à bout de questions à la fois capitales et de plus en plus complexes, en particulier l'augmentation rapide des systèmes de radiocommunication et leur mondialisation accrue, qui expliquent qu'il est de plus en plus difficile de partager la ressource limitée du spectre des fréquences radioélectriques. Les résultats obtenus serviront à fixer les conditions nécessaires à la mise en place d'une série de nouveaux systèmes de radiocommunication complexes au cours des prochaines années.

b) Prière de cliquer ici pour avoir un résumé des décisions de la CMR-2000.

4.2.2 AR-2000

a) L'AR-2000 a approuvé des Résolutions nouvelles ou révisées visant à rendre compte du nouveau programme de travail des commissions d'études et des méthodes de travail actuelles du Secteur. S'agissant des procédures administratives, les révisions concernaient non seulement des améliorations apportées à la Résolution UIT-R 1 sur les méthodes de travail mais aussi des précisions concernant les résolutions relatives à la désignation et au mandat des Présidents et Vice-Présidents des commissions d'études du GCR. De nouvelles résolutions importantes ont été approuvées sur les droits des Associés, la présence régionale et la variante de la procédure d'approbation. Un certain nombre de recommandations importantes de l'UIT-R ont été approuvées au sujet des questions clés, dont tout un ensemble de spécifications relatives aux interfaces radioélectriques pour les IMT-2000 et les caractéristiques du spectre y relatives. Ainsi, la CMR-2000, qui se tenait immédiatement après l'AR-2000, a pu prendre des décisions pertinentes pour le développement à temps des systèmes.

4.2.3 Fiches de notification pour les réseaux à satellite

a) Conformément à la tendance observée au cours des quelques dernières années, le nombre de demandes de fiches de notification nouvelles ou modifiées pour les réseaux à satellite a continué d'augmenter, tout comme l'arriéré des demandes de coordination. A la fin de l'an 2000, le BR faisait état de 1 410 demandes de coordination en attente, contre 1 352 à la fin de 1999, 1 126 à la fin de 1998 et 711 à la fin de 1997. Même si cette augmentation est due à l'expansion continue de la demande de communication, il semblerait qu'elle tienne en grande partie au problème ancien, mais toujours plus critique, des surréservations effectuées par les administrations.

b) La situation a atteint son paroxysme du fait qu'il faut procéder à une étude de tous les systèmes à satellites pertinents déjà publiés pour déterminer s'il n'existe pas de besoins de coordination supplémentaires par rapport aux nouveaux plans du service de radiodiffusion par satellite (SRS) et aux listes pour les Régions 1 et 3 qui ont été établis par la CMR-2000. Le Bureau a également mené un programme intense d'exercices de planification en prévision de la CMR-2000.

c) Certaines décisions de la CMR-2000 offrent la possibilité d'améliorer le traitement des demandes de fiches de notification, encore que cet effort ait été freiné par l'augmentation des demandes imputables à d'autres décisions de la conférence. De plus, pendant l'année, on a continué de s'efforcer d'améliorer l'efficacité de traitement, grâce à un nouveau logiciel, à l'utilisation plus poussée des ressources informatiques et à une nouvelle répartition des responsabilités ainsi que des fonctionnaires entre les divisions du Département des services spatiaux. Toutefois, ces améliorations n'ont pas suffi pour faire face à l'augmentation de l'arriéré.

d) Prière de cliquer ici pour obtenir un rapport détaillé sur les demandes de fiches de notification des réseaux à satellite.

4.2.4 Notifications pour les services de Terre

a) En l'an 2000, les activités menées par le BR en ce qui concerne les services de Terre ont porté essentiellement sur la mise au point et l'essai de nouveaux outils de logiciel de traitement des fiches de notification pour les services de Terre (TerRaSys), l'ancien système de traitement (FMS) ayant cessé de fonctionner à la fin de 1999, car la configuration du gros ordinateur de l'UIT était incompatible avec les spécifications de l'an 2000. Toutefois, en raison des retards pris dans la livraison de certains des éléments du nouveau logiciel, le Bureau n'a pas été en mesure de maintenir son rythme normal de traitement et d'examen des fiches d'assignation de fréquence à des stations de certains services de Terre et un certain arriéré s'est accumulé progressivement. A l'aide des outils disponibles, le BR a traité quelque 26 149 notifications d'assignation de fréquence à des systèmes de Terre nouveaux ou modifiés (915 fiches pour des assignations nouvelles ou modifiées en vertu de l'article S11, 3 572 fiches de notification pour des modifications du plan en vertu de différents accords régionaux et 21 662 fiches de notification pour les autres dispositions réglementaires). Il convient de noter que des mesures ont été mises en œuvre dans les domaines où la participation du Bureau est essentielle (par exemple, la publication de sections spéciales dans le contexte de la coordination des fréquences et des procédures de modification du plan pour les services BC/BT dans les bandes d'ondes métriques/décimétriques), notamment là où le volume des transactions est élevé, ce qui permet de minimiser l'incidence sur les droits des administrations. Les informations pertinentes ont été fournies toutes les deux semaines, par le biais de la Circulaire internationale d'information sur les fréquences du BR (IFIC), ainsi que sur le site web de l'UIT. S'agissant des fiches de notification pour lesquelles aucun outil n'est encore disponible, le BR a mis en œuvre des dispositions provisoires (élaboration d'un logiciel pour la saisie de données en différé et pour la publication provisoire de fiches de notification «telles quelles», etc.), ainsi, les administrations peuvent être tenues informées du traitement des fiches de notification soumises par elles ou par d'autres administrations, ce qui permettra aussi d'éliminer plus rapidement l'arriéré accumulé dès que les outils opérationnels pertinents seront disponibles.

b) Parallèlement, le BR a continué de répondre au nombre croissant de demandes d'assistance émanant des administrations, des organisations internationales, des entreprises privées et autres entités dans l'application des procédures réglementaires, administratives et d'exploitation, y compris les résultats détaillés des calculs et les calculs obtenus à l'issue des essais. Les cas de brouillage préjudiciables ont été traités en toute première priorité, de même que les cas d'émissions non autorisées dans les bandes de fréquences réservées aux services de sécurité.

c) Le Bureau a également continué de gérer les ressources limitées en moyens internationaux d'identification (séries d'indicatifs d'appel, numéros d'appel sélectif, chiffres d'identification maritime).

d) Prière de cliquer ici pour obtenir un rapport détaillé sur les notifications des services de Terre.

4.2.5 Activités des Commissions d'études

a) Presque toutes les commissions d'études de l'UIT-R ont participé aux préparatifs finals en vue de la CMR-2000. Un travail considérable a été réalisé, conformément à la demande, pour compléter le rapport de la RPC par les résultats d'études additionnelles sur les sujets suivants: protection de grandes antennes de station terrienne, niveaux de densité de p.i.r.e. hors axe des antennes de station terrienne pour la bande 29,5-30 GHz; mesure du champ de l'epfd$_{descendante}$ pour vérifier le non-respect avec les limites opérationnelles, méthodes dont disposent les administrations pour vérifier le respect des limites opérationnelles additionnelles, arc d'orbite en tant que facteur de déclenchement de la coordination entre les réseaux du SFS (OSG) et les liaisons inter-satellites entre satellites OSG et non OSG et, enfin, amélioration des spécifications du logiciel de validation des valeurs d'epfd.

b) Grâce aux activités menées conjointement entre les commissions d'études pertinentes, il a été possible d'achever les études relatives au partage entre les systèmes non OSG du SFS et un large éventail d'autres services dont le SFS (OSG), le SRS (OSG) et le SF. Des études complémentaires ont porté sur les stations placées sur des plates-formes à haute altitude (HAPS).

c) L'une des réalisations les plus importantes de la CMR-2000 a été l'élaboration, par l'équipe de planification du BR chargée du SRS, d'un plan révisé du SRS et des listes des Régions 1 et 3, processus auquel la Commission d'études 6 a largement participé. Au cours de la replanification, plusieurs nouveaux critères techniques et réglementaires ont été introduits, dont certains devaient être vérifiés, principalement par la Commission d'études 6. Autres études sur des questions liées à la CMR: compatibilité entre les services, nouveaux systèmes sonores du SRS, etc.

d) Prière de cliquer ici pour obtenir un rapport détaillé sur les activités des commissions d'études.

4.2.6 Diffusion de l'information

a) A compter de janvier 2000, le BR a commencé à publier régulièrement, toutes les deux semaines, la *Circulaire internationale d'information sur les fréquences du BR* (BR IFIC) sur CD-ROM, publication réglementaire générale, conforme au Règlement des radiocommunications et à divers accords régionaux, qui remplace les anciennes circulaires hebdomadaires et sections spéciales sur papier, microfiche et disquette. Trente-cinq numéros ordinaires ont été publiés en 2000.

b) S'agissant des services spatiaux, chaque BR IFIC sur CD-ROM contient, en format pdf, les différentes parties du processus de notification à des fins de publication, les renseignements au titre de la publication anticipée, les demandes de coordination ainsi que les sections spéciales relatives aux plans pour les services spatiaux. On y trouve aussi une base de données Access qui contient un extrait du SNS ainsi que le logiciel pour la saisie et la validation des données.

c) S'agissant des services spatiaux, chaque BR IFIC sur CD-ROM contient, sous forme de base de données Access, la Liste internationale des fréquences complète et actualisée en permanence, les versions actualisées des plans d'assignations de fréquence aux services de Terre ainsi que des détails sur les transactions en cours. On y trouve aussi le logiciel de validation des fiches de notification pour les services de Terre.

d) Par la suite, le BR a également créé deux sites web qui contiennent des extraits des CD-ROM.

e) Des CD-ROM contenant les Horaires de radiodiffusion à ondes décamétriques, les résultats d'analyses de compatibilité et des logiciels actualisés ont aussi été publiés chaque mois ou presque. Le Bureau a continué à actualiser les informations fournies dans différents documents de service sur les stations de navire, les stations côtières, les stations de radiorepérage et les stations effectuant des services spéciaux ainsi que les indicatifs d'appel. La base de données en ligne du BR sur les stations de navire MARS (système d'accès et de consultation de la base de données du service mobile maritime), qui est disponible 24 heures sur 24, a été améliorée grâce à l'incorporation d'informations supplémentaires sur la recherche et le sauvetage; des dispositions appropriées ont été prises pour que des utilisateurs autorisés du monde entier puissent accéder à ces données supplémentaires.

f) Compte tenu de l'accueil favorable qui a été réservé à la disponibilité en ligne du système MARS, le Bureau a également appliqué ce principe à de nouvelles bases de données comme les observations de contrôle fournies par les administrations.

g) Prière de cliquer ici pour obtenir un rapport détaillé sur les publications du BR.

4.3 Activités du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT (UIT-T)

a) Plusieurs événements importants pour le Secteur de la normalisation des télécommunications (UIT-T) ont eu lieu en 2000: la tenue de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-2000) à Montréal, dûment préparée par le Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications (GCNT), les initiatives prises par le Directeur du TSB pour prendre contact avec les membres de l'UIT-T afin de mieux répondre à leurs besoins et, enfin, les activités permanentes des 14 commissions d'études.

4.3.1 AMNT-2000

a) L'AMNT-2000 a avalisé les modifications fondamentales apportées aux méthodes de travail existantes et à la structure du Secteur, avec l'approbation de 21 résolutions et de 9 recommandations de la série A. Il convient de noter en particulier la Résolution 22 (Pouvoir conféré au GCNT d'agir entre les AMNT) et la Résolution 39 (Evolution du rôle de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications) ainsi que la Recommandation A.8 (Variante de la procédure d'approbation des Recommandations nouvelles ou révisées) et de la Recommandation A.9 (Méthodes de travail provisoires pour la Commission d'études spéciale sur les IMT-2000 et les systèmes ultérieurs).

b) L'AMNT-2000 a approuvé toutes les Recommandations soumises par les commissions d'études, y compris la Recommandation D.50 (Connexion Internet internationale) et l'Annexe E de la Recommandation D.140 (Lignes directrices pour la négociation bilatérale des dispositions transitoires en vue de l'application de taxes orientées vers les coûts, de 1999 à 2001).

c) L'AMNT-2000 a réexaminé les mandats de commissions d'études de l'UIT-T et décidé de créer une nouvelle Commission d'études spéciale sur les IMT-2000 et les systèmes ultérieurs et de mettre fin aux activités de la Commission d'études 8, les Questions étudiées par elle étant distribuées à d'autres commissions d'études. Par conséquent, pour mener à bien ses activités pendant la période 2001-2004, l'UIT-T pourra s'appuyer sur ses 14 commissions d'études et sur le GCNT. Les rapports détaillés de l'AMNT-2000, dont les résolutions et les recommandations de la série A (qui font déjà l'objet d'une publication préalable) sont publiés comme Fascicules oranges 1 et 2 de l'UIT-T.

d) Il convient de noter que 86 Etats Membres de l'UIT et 57 Membres de Secteur (36 exploitations reconnues et 21 organismes industriels ou scientifiques) ont pris part aux travaux de l'Assemblée. Douze organisations internationales ou régionales ainsi que la Palestine (conformément à la Résolution 99 de la Conférence de plénipotentiaires (Minneapolis, 1998)) ont envoyé des observateurs. Au total, 623 participants étaient présents à l'AMNT-2000.

e) On trouvera un rapport détaillé sur l'AMNT-2000 à l'adresse suivante: http://www.itu.int/ITU-T/info/index.html.

4.3.2 Commissions d'études de l'UIT-T et GCNT

a) Les 14 commissions d'études ainsi que le GCNT ont obtenu des résultats notables, notamment dans les domaines suivants:

- Projet IP et nouvelle génération de réseaux
- Numérotage et fourniture de nouveaux services
- Cablecom IP
- Réseau de transmission optique
- Technologie ADSL pour le réseau d'accès
- Nouveau codage pour les signaux audio et vidéo
- Lancement du projet MEDIACOM-2004
- Qualité de service et aspects de qualité de fonctionnement du réseau
- Interfonctionnement et interopérabilité
- Adoption de 385 Recommandations, soit au total 13 329 pages
- Révision complète du programme de travail des 14 commissions d'études
- 90 publications non normatives (Suppléments, Appendices, Manuels)
- Traitement de 289 contributions
- Traitement de 3 750 documents de réunion, soit 40 482 pages
- Publication de 24 Bulletins d'exploitation
- Assignation de 4 199 numéros UIFN
- Actualisation de 16 bases de données
- Organisation d'ateliers et préparation avancée d'autres réunions
- Faisant suite aux orientations fournies par l'AMNT-2000, l'UIT-T a participé à plusieurs séminaires et ateliers, par exemple un séminaire sur les «Nouvelles technologies des télécommunications – des normes jusqu'à la réalisation» à Saint-Pétersbourg, du 13 au 15 décembre 2000, en vue de promouvoir les activités de l'ITU-T dans la région.

b) Un rapport complet des activités menées par l'ITU-T en 2000 et son Plan opérationnel pour 2001 figurent sur le site web de l'UIT-T à l'adresse suivante: http://www.itu.int/ITU-T/info/index.html.

4.3.3 Membres du Secteur de l'UIT-T

a) Au 31 décembre 2000, les Membres du Secteur de l'UIT-T se composaient comme suit: 155 exploitations reconnues, 215 organismes scientifiques ou industriels, 3 autres entités s'occupant des questions de télécommunication, 26 organisations régionales et internationales, 10 organisations régionales de télécommunication et 3 organisations intergouvernementales exploitant des systèmes à satellites. Le Secteur compte en outre trois Associés.

b) Pendant l'année, 63 nouveaux Membres du Secteur au total ont été admis à l'UIT-T (22 exploitations reconnues, 39 organismes scientifiques ou industriels, une organisation régionale ou internationale et une autre entité s'occupant de télécommunication) ainsi que trois Associés; 28 démissions ont pris effet (12 exploitations reconnues, 16 organismes scientifiques ou industriels).

4.3.4 Temps d'approbation et de publication des Recommandations de l'UIT-T

a) Grâce à la mise en œuvre de la variante de la procédure d'approbation (AAP), il est possible de réduire sensiblement le temps nécessaire pour approuver les Recommandations; actuellement il ne dépasse guère deux mois. Le Tableau 1 fournit les données sur le temps d'approbation et de publication des Recommandations de l'UIT-T.

TABLEAU 1

	avant 1988	1989-1993	1993-1996	1997-2000	2001-2004
Temps d'approbation	4 années	2 années	18 mois	9 mois (cas exceptionnel: 5 mois)	2-9 mois
Temps de publication	2-4 années	2 années	1-1,5 année	6-12 mois	3-9 mois

Notes:
1. Le texte prêt pour publication des Recommandations est disponible sur le site web de l'UIT-T; délai compris entre quelques jours et quatre semaines après l'approbation du texte.
2. Recommandations en vigueur dont le texte est publié au préalable, qui sont remplacées/obsolètes: disponibles sur le site web de l'UIT-T.
3. Format de publication: papier, CD-ROM, librairie électronique, en ligne, etc.
4. Accès gratuit en ligne depuis janvier 2001 (un accès gratuit par membre, 3 téléchargements gratuits pour le public)
5. "Temps d'approbation" calculé entre la "décision/le consentement" et l'approbation finale

ITU | Temps d'approbation et de publication des Recommandations | TSB

12

b) Il convient de noter qu'au moment où le présent rapport a été rédigé, la variante de la procédure d'approbation était totalement mise en œuvre et que 42 Recommandations de l'UIT-T qui n'ont aucune incidence politique ou réglementaire sont déjà en vigueur, après avoir été approuvées à l'aide de cette procédure.

4.4 Activités du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT (UIT-D)

a) Cette section reprend la structure du Plan d'action de La Valette (VAP) et du Plan opérationnel de l'UIT-D pour 2000.

4.4.1 Programme de coopération

4.4.1.1 Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT)

a) Le GCDT s'est réuni deux fois en 2000, en mars et en octobre. A sa première réunion, il a débattu de différentes questions, dont le Plan opérationnel pour 2000, mais aussi des questions liées aux commissions d'études du cadre structurel des réunions préparatoires régionales de la CMDT-02 et de la réforme de l'UIT-D.

b) A sa seconde réunion, il a examiné la question du roulement des fonctions du Président et des Vice-Présidents et élu un nouveau président, M. T. Zeitoun (Canada). Le GCDT a réexaminé le Plan opérationnel et ses indicateurs de performance associés, puis étudié plus avant les questions politiques et stratégiques, y compris le développement de l'Internet, le financement du développement des télécommunications et le rôle du BDT dans le cadre de l'accord de coopération entre l'UIT et l'OMC. De plus, une nouvelle présidente, Mme W. Roseman (Etats-Unis), a été choisie pour présider le sous-groupe chargé d'étudier les questions relatives au secteur privé.

4.4.1.2 Questions de genre

a) Le Groupe spécial sur les questions de genre a continué de mener à bien ses activités dans le cadre des principaux projets en cours de mise en œuvre: établissement d'un programme de formation en télécommunication avec intégration du principe de l'égalité entre les hommes et les femmes, questionnaire sur les questions de genre, étude de faisabilité sur la création de télécentres pilotes et ateliers de formation aux questions de genre pour les formateurs dans les centres d'excellence. Les travaux réalisés par le BDT sur les questions de genre ont été tout particulièrement mis en évidence avec la participation à plusieurs forums internationaux, dont un atelier mixte UNIFEM/UIT qui a coïncidé avec la 44ème Commission de la condition de la femme, Arabcom 2000 au Liban et la Session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée «Les femmes en l'an 2000: égalité entre les sexes, développement et paix pour le vingt et unième siècle», qui s'est tenue en juin 2000.

4.4.1.3 Commission d'études

- Commission d'études 1

  a) La Commission d'études 1 a tenu sa troisième réunion ainsi que des réunions des Groupes de Rapporteur sur les Questions 6/1, 7/1, 9/1 et 12/1. Un projet de rapport final sur les Questions 7/1 (Accès/service universel) et partie du projet de rapport final sur la Question 13/1 (Promotion des infrastructures et utilisation d'Internet dans les pays en développement) ont été adoptés aux fins de publication en 2001.

- Commission d'études 2

  b) Les réunions suivantes ont eu lieu: Groupes du Rapporteur pour les Questions 9/2, 10/2 (avec le Groupe spécialisé 7), 11/2 et 16/2, Groupe de travail mixte UIT-R et UIT-D sur la Résolution 9 de la CMDT-98 et, enfin, commission d'études elle-même.

  c) Les Fascicules 1 (Nouvelles technologies pour de nouveaux réseaux), 2 (Réseaux et services numériques) et 4 (Réseaux et services numériques de radio et de télévision) du Manuel sur les nouvelles technologies et les nouveaux services ont été adoptés aux fins de publication en anglais, en français et en espagnol en 2001, ainsi qu'un Manuel sur les communications en cas de catastrophe. Des rapports finals ont aussi été adoptés aux fins de publication en 2001; ils concernent les Questions 9/2 (Identifier les Questions des commissions d'études des Secteurs de l'UIT-T et de l'UIT-R qui intéressent particulièrement les pays en développement) et 14/2 (Comment encourager l'application des télécommunications aux soins de santé. Identifier et mettre en évidence les facteurs contribuant à la réussite de la mise en œuvre de services de télémédecine) et le Groupe spécialisé 7 (Etudes de divers mécanismes permettant de promouvoir le développement des nouvelles technologies de télécommunication pour les applications rurales).

- Activités communes des Commissions d'études 1 et 2:

  a) Réunion mixte de l'équipe de gestion (Genève, 1er mars); deux réunions visant à améliorer la participation de la région Afrique aux activités des commissions d'études de l'UIT-D (Bamako, Mali, 22-24 mai et Dakar, Sénégal, 6-8 décembre); réunion visant à améliorer la participation des pays de la région Arabe aux activités des commissions d'études de l'UIT-D (Le Caire, Egypte, 3-6 juillet); Groupe sur la structure et les méthodes de travail des commissions d'études de l'UIT-D (Genève, 31 janvier - 1er février et 14-16 novembre).

- Activités communes des commissions d'études de l'UIT-T et de l'UIT-D:

  a) Contribution (par le biais d'un expert du BDT) à la mise en œuvre de la Résolution 89 (Minneapolis, 1998) de la Conférence de plénipotentiaires intitulée «Faire face à l'utilisation décroissante du service télex international».

4.4.1.4 Partage de l'information

a) *Publications*: trois nouveaux rapports ont été publiés en 2000: Yearbook of Statistics, Americas Telecom Indicators et Asia-Pacific Telecom Indicators. De plus, un nouveau projet qui étudie la diffusion de l'Internet dans différents pays a commencé et des études ont été menées à bien pour six pays.

b) *Ateliers*: le Sommet africain de l'Internet et des télécommunications qui s'est tenu à Banjul (Gambie), du 5 au 9 juin 2000 a réuni plus de 140 participants (dont trois ministres) venus de quelque 40 pays. Les présentations et les débats qui ont eu lieu pendant toute la semaine se situaient à un niveau élevé, témoignant ainsi de l'importance et de l'intérêt accordés à l'Internet et de son utilité pour le secteur des télécommunications. Ce Sommet qui s'est tenu en collaboration avec l'Organisation des télécommunications du Commonwealth était une première et des «coentreprises» similaires pourraient être envisagées à l'avenir.

c) *Collaboration*: le BDT a centralisé les statistiques relatives aux ICT pour l'ensemble de la famille des organisations des Nations Unies et d'autres institutions internationales. Ces statistiques ont été fournies à la Banque mondiale, au PNUD, au BIT et à de nombreuses autres institutions.

4.4.2 Programmes du Plan d'action de La Valette

4.4.2.1 Réforme, législation et réglementation des télécommunications

a) Le BDT a fourni une assistance aux pays pour la restructuration de leur secteur des télécommunications. Il a aussi rassemblé des informations sur la réforme du secteur et analysé ses tendances; il a effectué son enquête annuelle sur la réglementation des télécommunications, avec pour aboutissement la publication de l'ouvrage intitulé Tendance des réformes dans les télécommunications 2000-2001: Réglementation de l'interconnexion. Cet ouvrage contient une section consacrée à l'Internet et aux réseaux IP, y compris un chapitre sur l'Internet et sur les questions relatives à l'interconnexion IP.

b) Le rapport a été publié à l'occasion du premier Colloque sur le développement à l'intention des organismes de réglementation qui a eu lieu en novembre 2000. Pas moins de 215 participants venus de plus de 80 pays, dont des organismes de réglementation et des décideurs du monde entier, ont participé à cette manifestation charnière qui a permis d'engager un dialogue mondial entre les organismes de réglementation. Ce colloque comprenait un atelier sur l'incidence réglementaire de la convergence, une session sur les stratégies de renforcement de la connectivité à l'Internet ainsi qu'une session sur le programme de formation nouvellement élaboré qui tient compte de l'élaboration du principe de l'égalité entre les hommes et les femmes dans la politique générale des télécommunications.

c) Le site web sur la réglementation des télécommunications du BDT (»Reg-T en ligne»), service d'information sur la réglementation du Bureau destiné à la communauté des télécommunications, offre des informations essentielles sur la réglementation des télécommunications et sur la réforme du secteur. Ce site comprend aussi une bibliothèque électronique de référence avec des documents sur l'Internet et la convergence

4.4.2.2 Technologies, évolution et applications liées à l'infrastructure mondiale de l'information

a) *Séminaires, symposiums, ateliers, etc., régionaux sur les technologies nouvelles*: de nombreux séminaires sur les technologies nouvelles et sur le logiciel de gestion des fréquences ont été organisés, l'objectif étant de donner des informations sur les techniques de pointe et d'offrir l'occasion de nouer des contacts personnels avec des experts de pays industrialisés et de pays en développement.

b) *Assistance technique*: des activités de conseil ont été menées par correspondance, par téléphone et par le biais de 165 missions spéciales.

4.4.2.3 Développement rural et service/accès universel

a) *Projets pilotes de télécentres communautaires polyvalents (MCT)*: poursuite de la mise en place d'un certain nombre de projets pilotes MCT dans le monde entier. Des efforts ont également été consacrés à l'appui fourni aux projets pilotes MCT existants, en vue d'étoffer les services et d'accroître les possibilités de rentabilité mais aussi de mettre en place un nouveau télécentre en collaboration avec des associations locales de femmes.

b) *Formation*: des séminaires sur les questions technologiques, politiques et réglementaires applicables aux télécommunications rurales ont eu lieu à Bratislava, Khartoum et Moscou. Un séminaire sur l'exploitation des télécentres s'est tenue au Honduras; les enseignements tirés devaient être appliqués à la mise en place et à la gestion du projet pilote MCT du Honduras.

c) *Publications et création de sites web*: le Groupe spécialisé 7 de la Commission d'études 2 de l'UIT-D a achevé ses travaux et publié son rapport final intitulé «Nouvelles technologies pour des applications rurales», qui contient des informations sur les services ainsi que des solutions techniques spécialement adaptées au contexte technologique, infrastructurel, social et économique du monde en développement. Un site web spécial a été conçu pour le Groupe spécialisé 7 et pour les résultats de ses travaux.

4.4.2.4 Questions financières et économiques, y compris les questions liées à l'OMC, la tarification, les taxes de répartition, etc.

a) *Séminaires et ateliers*: six séminaires portant sur les différentes régions et deux ateliers ont eu lieu en vue de diffuser des informations sur la tarification, l'établissement des coûts, les questions réglementaires et liées à l'OMC et, enfin, le commerce dans les services de télécommunication. Le séminaire pour les pays de la CEI a également permis de promouvoir les dispositions transitoires applicables aux taxes de répartition et de règlement et en matière de tarification. En conclusion des ateliers sous-régionaux organisés en Afrique australe et en Afrique de l'Ouest, il a été jugé nécessaire de continuer à organiser ce type de réunion dans la pratique, en veillant à ce que les participants ne diffèrent pas trop d'une session à l'autre, afin de développer des compétences sur place.

b) *Etudes*: il y a lieu de citer l'analyse du coût du réseau de télécommunication; l'estimation réalisée pour les pays de l'Organisation des Etats des Caraïbes orientales; le document sur la politique de l'interconnexion à Haïti et, enfin, les critères permettant d'attirer les investissements – le retour sur investissement. La méthode révisée du modèle d'établissement des coûts TAL pour l'évaluation des coûts et des redevances de terminaison dans la région TAL a été mise au point et présentée à l'occasion de séminaires sur les questions de tarification, de réglementation et liées à l'OMC en Jamaïque et au Honduras.

c) *Rapport sur les institutions financières*: des informations sur les questions financières ont été rendues disponibles sur le web par l'intermédiaire de la base de données sur la tarification. Un document sur la contribution aux ressources de télécommunication ainsi que des études de cas ont été publiés.

d) *Assistance fournie à l'établissement d'un mécanisme de financement du service universel*: le BDT a continué de sensibiliser les opérateurs, notamment dans les pays en développement, à l'utilisation de modèles de coût et de tarification pour les services nationaux et internationaux pour les télécommunications y compris les taxes d'interconnexion, en leur fournissant une assistance directe, en organisant des séminaires et des ateliers, en élaborant des études de cas, en organisant une équipe spéciale d'experts nationaux dans chaque région et, enfin, en élaborant des lignes directrices sur les modèles de coût.

4.4.2.5 Partenariat de développement avec le secteur privé

a) Cinq réunions mixtes BDT/secteur privé ont eu lieu: SUPERCOM 2000 (Atlanta), les troisième et quatrième réunions du sous-groupe du GCDT chargé d'étudier les questions relatives au secteur privé (Genève), la réunion régionale avec la participation du secteur privé et des organisations régionales dans la région Amériques (Lima) et une table ronde sur le partenariat pour les PMA (Genève).

b) Une base de données sur les opérateurs a été élaborée et un répertoire des PMA (Rapport intitulé «Télécommunications, ITC dans les pays les moins avancés, 1989-1999») a été mis au point et sera publié et affiché sur le web en 2001.

c) La mise en œuvre du projet des pépinières d'entreprise a commencé pour le premier pays choisi, le Pérou.

4.4.2.6 Mobilisation des ressources

a) Des accords de partenariat importants ont été signés avec Cisco Systems, ORACLE et WiseKey, auxquels il convient d'ajouter les accords de coopération conclus avec d'autres organisations, se traduisant par d'importantes contributions financières octroyées à des projets de développement. Il convient aussi de signaler qu'un certain nombre d'activités de développement des télécommunications du BDT n'ont pu être menées à bien sans l'assistance en nature généreuse d'un grand nombre d'organisations.

4.4.2.7 Renforcement des capacités grâce au développement et à la gestion des ressources humaines

a) *Transfert de connaissances*: dans le cadre de divers projets (Développement de la gestion pour les télécommunications, Université mondiale des télécommunications, Centres d'excellence, Centres de formation virtuels, etc.), 55 ateliers ont été organisés; ceux-ci appliquaient des méthodes traditionnelles ou recouraient à des méthodes d'apprentissage à distance. Parmi les exemples de ces ateliers qui visent à aider les organisations de télécommunication à mettre en place leurs propres capacités institutionnelles et organisationnelles, il y a lieu de citer les suivants: commercialisation, gestion stratégique et qualité de service dans la région Amériques; planification des entreprises dans la région des pays arabes et dans la région Afrique; questions stratégiques de la convergence dans la région Asie-Pacifique et, enfin, formation aux questions de genre à l'intention des formateurs de l'école supérieure multinationale des télécommunications (ESMT) de Dakar.

b) *Partage d'expériences et de savoir-faire*: le premier symposium mondial de l'UIT sur la télééducation pour les pays en développement a été organisé avec la coopération du Gouvernement du Brésil et la participation de l'UNESCO. Ce symposium a permis d'élaborer des recommandations visant à aider les pays en développement à définir et à mettre en œuvre une politique/stratégie nationale visant à intégrer l'éducation et à diffuser les valeurs de la culture électronique. Trois réunions régionales sur la formation et le développement des ressources humaines (DRH) ont également été organisées dans la région des Etats arabes et dans les sous-régions anglophones et francophones d'Afrique.

c) *Diffusion d'informations:* des bases de données contenant des informations sur les possibilités de formation, les meilleures pratiques, les études de cas, le matériel didactique, le répertoire des centres de formation professionnelle et d'autres données concernant le DRH ont été actualisées et publiées à la fois sur le web et sur papier. Quatre numéros du Bulletin trimestriel sur le développement des ressources humaines ont été publiés en anglais, en français et en espagnol et diffusés sur le web et en version papier.

d) *Formation et renforcement des capacités*: en plus des activités menées dans les quatre centres d'excellence existants (ESMT, AFRALTI, Amérique et Asie-Pacifique), les travaux préparatoires du lancement d'un cinquième centre d'excellence pour la région des pays arabes ont commencé. Un projet d'un montant de 10 millions de dollars EU, devant être mené en partenariat avec le secteur privé, a été lancé, l'objectif étant de mettre en place 50 centres de formation Internet tant dans les pays développés que dans les pays en développement.

e) *Echange d'expériences et de savoir-faire*: des débats électroniques ont eu lieu sur des sujets précis (par exemple, la commercialisation des services de télécommunication en Amérique latine) et deux études de cas ont été élaborées en vue de répondre à la Question 15/2 de la Commission d'études 2.

4.4.3 Programme spécial en faveur des pays les moins avancés

a) Un programme de grande envergure qui porte essentiellement sur six pays (Cambodge, Tchad, Comores, Ethiopie, Soudan et Tanzanie) a été réalisé. Même si une assistance a été fournie pour presque tous les aspects des télécommunications, l'essentiel de l'assistance était consacré à la gestion du spectre, à la restructuration du secteur, au développement/à la gestion des ressources humaines et aux questions de financement et de tarification.

4.4.4 Projets et assistance

a) Des informations détaillées sur les projets et d'autres formes d'assistance directe en 2000, ainsi que sur les projets et activités d'assistance directe en cours sont postées sur le site web de l'UIT-D.

ANNEXES

Annexe A

Situation des Etats Membres par rapport aux actes de l'Union au 31 décembre 2000

Annexe B

Budget de l'Union pour 1999-2000

Annexe C

Liste des publications éditées par l'Union en 2000

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

Annexe A

Situation des Etats Membres par rapport aux Actes de l'Union au 31 décembre 2000

Tableau IA *Actes finals de Genève (1992), Kyoto (1994) et Minneapolis (1998):*

- Constitution et Convention de l'Union internationale des télécommunications (Genève, 1992).
- Protocole facultatif concernant le règlement obligatoire des différends relatifs à la Constitution, à la Convention et aux Règlements administratifs (Genève, 1992).
- Amendements à la Constitution et à la Convention (Kyoto, 1994).
- Amendements à la Constitution et à la Convention (Minnéapolis, 1998).

Tableau IB *Règlements administratifs:*

- Règlement des télécommunications internationales de Melbourne (1988).
- Règlement des radiocommunications de Genève (1979).
- Révision partielle du Règlement des radiocommunications (CAMR pour les services mobiles, Genève, 1983) (MOB-83).
- Révision partielle du Règlement des radiocommunications (CAMR sur l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires et la planification des services spatiaux utilisant cette orbite, Genève, 1985) (ORB-85).
- Révision partielle du Règlement des radiocommunications (CAMR pour la planification des bandes d'ondes décamétriques attribuées au service de radiodiffusion, Genève, 1987) (HFBC-87).
- Révision partielle du Règlement des radiocommunications (CAMR pour les services mobiles, Genève, 1987) (MOB-87).
- Révision partielle du Règlement des radiocommunications (CAMR sur l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires et la planification des services spatiaux utilisant cette orbite, Genève, 1988) (ORB-88).
- Révision partielle du Règlement des radiocommunications (CAMR chargée d'étudier les attributions de fréquences dans certaines parties du spectre, Malaga-Torremolinos, 1992) (CAMR-92).
- Révision partielle du Règlement des radiocommunications (CMR chargée d'étudier les attributions de fréquences dans certaines parties du spectre, Genève, 1995) (CMR-95).
- Révision partielle du Règlement des radiocommunications (CMR chargée d'étudier les attributions de fréquences dans certaines parties du spectre, Genève, 1997) (CMR-97).
- Révision partielle du Règlement des radiocommunications (CMR chargée d'étudier les attributions de fréquences dans certaines parties du spectre, Istanbul, 2000) (CMR-2000).

Tableau II *Actes finals de la Conférence administrative mondiale des radiocommunications chargée d'établir un Plan pour le service de radiodiffusion par satellite dans les bandes de fréquences 11,7-12,2 GHz (dans les Régions 2 et 3) et 11,7-12,5 GHz (dans la Région 1) (Genève, 1977).*

Tableau III *Accord régional relatif à l'utilisation par le service de radiodiffusion de fréquences dans les bandes des ondes hectométriques dans les Régions 1 et 3 et dans les bandes des ondes kilométriques dans la Région 1 (Genève, 1975).*

Tableau IV *Accord régional relatif à l'utilisation de la bande 87,5-108 MHz pour la radiodiffusion sonore à modulation de fréquence (Région 1 et partie de la Région 3) (Genève, 1984).*

Tableau V *Accord régional relatif aux services mobile maritime et de radionavigation aéronautique en ondes hectométriques (Région 1) (Genève, 1985).*

Tableau VI *Accords régionaux américains:*

- Accord interaméricain des radiocommunications (FIAR) (Washington, 1949).
- Accord régional sur la radiodiffusion en Amérique du Nord (NARBA) (Washington, 1950).
- Accord régional relatif au service de radiodiffusion à ondes hectométriques dans la Région 2 (Rio de Janeiro, 1981).
- Accord régional relatif à l'utilisation de la bande 1 605-1 705 kHz dans la Région 2 (Rio de Janeiro, 1988).

Tableau VII *Accords et Protocole régionaux des zones européennes:*

- Accord régional concernant l'utilisation des fréquences dans les bandes 68-73 MHz et 76-87,5 MHz par le service de radiodiffusion, d'une part, et par les services fixe et mobile, d'autre part (Genève, 1960).
- Accord régional pour la Zone européenne de radiodiffusion (Stockholm, 1961).
- Protocole portant amendement de l'Accord de Stockholm (Genève, 1985).
- Accord régional concernant la planification du service de radionavigation maritime (radiophares) dans la Zone européenne maritime (Genève, 1985).

Tableau VIII *Accords et Protocoles régionaux des zones africaines:*

- Accord régional pour la Zone africaine de radiodiffusion relatif à l'utilisation par le service de radiodiffusion de fréquences des bandes des ondes métriques et décimétriques (Genève, 1963).
- Protocole portant amendement de cet Accord (Genève, 1985).
- Protocole portant abrogation des parties toujours en vigueur de cet Accord (Genève, 1989).
- Accord régional relatif à la planification de la radiodiffusion télévisuelle en ondes métriques et décimétriques dans la Zone africaine de radiodiffusion et les pays voisins (Genève, 1989).

IX Liste des Etats Membres qui ont signé les Actes finals de la Conférence mondiale des radiocommunications (Istanbul, 2000).

X Accords particuliers.

Tableau IA – Actes finals de Genève (1992), Kyoto (1994) et Minneapolis (1998)

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2000

La lettre S signifie que l'Acte en question a été signé.
La lettre A signifie qu'il s'agit d'une adhésion ou approbation ou acceptation.

ETATS MEMBRES		GENÈVE (1992)				KYOTO (1994)		MINNEAPOLIS (1998)	
		Constitution et Convention		Protocole facultatif		Amendements à la Constitution et Convention		Amendements à la Constitution et Convention	
	Unités		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Afghanistan (Etat islamique d')	1/16	S [1]		S		–		–	
Albanie (République d')	1/4	S	15.10.1999	S		–	15.10.1999 [31]	–	
Algérie (République algérienne démocratique et populaire)	1	S [1]	13.08.1996 [32]	–		S [25]	13.08.1996	S	
Allemagne (République fédérale d')	30	S [1]	08.10.1996	–		S [25]	08.10.1996	S	
Andorre (Principauté d')	1/4	A	24.01.1994	–		S	11.02.1999	S	
Angola (République d')	1/4	–		–		S [25]		–	
Antigua and Barbuda	1/16	–		–		–		–	
Arabie saoudite (Royaume d')	10	S [1]	08.10.1997 [34]	S		S [25]	08.10.1997	S	
Argentine (République)	1	S [1]	17.11.1997 [35]	–		S	17.11.1997	S	
Arménie (République d')	1/4	A	29.09.1995	–		–		S	
Australie	15	S [1]	29.09.1994 [5]	S	29.09.1994	S [25]	04.04.1996	S	13.01.2000
Autriche	1	S [1]	23.10.1997 [5]	S	23.10.1997	S [25]	23.10.1997 [26]	S	
Azerbaïdjanaise (République)	1/4	–	03.08.2000 [40]	–	–	–	03.08.2000 [40]	S	03.08.2000 [40]
Bahamas (Commonwealth des)	1/2	S	04.08.1994	S		S [25]		S	
Bahrain (Etat de)	1/2	S [1]	12.07.1996	S	12.07.1996	S [25]	12.07.1996	S	
Bangladesh (Rép. Populaire du)	1/8	A	28.07.1994	–		S [25]		S	
Barbade	1/4	S	28.07.1998	S	28.07.1998	S [25]	28.07.1998	S	
Belarus (République du)	1/4	S [1]	15.06.1994 [5]	S	15.06.1994	S [25]		S	
Belgique	5	S [1]	18.08.1997	S	18.08.1997	S [25]	18.08.1997	S	
Belize	1/8	A	09.11.1993	A	07.12.1993	–		S	
Bénin (République du)	1/4	S [1]	24.04.1997	S	24.04.1997	S [25]	24.04.1997	S	
Bhoutan (Royaume du)	1/8	S	16.04.1996	S		S [25]	16.04.1996	S	

Tableau IA – Actes finals de Genève (1992), Kyoto (1994) et Minneapolis (1998) (*suite*)

ETATS MEMBRES		GENÈVE (1992)				KYOTO (1994)		MINNEAPOLIS (1998)	
		Constitution et Convention		Protocole facultatif		Amendements à la Constitution et Convention		Amendements à la Constitution et Convention	
	Unités		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Bolivie (République de)	1/4	A	30.12.1993	–		S		S	
Bosnie-Herzégovine	1/16	A	02.09.1994	A	02.09.1994	S	05.01.1996	S	
Botswana (République du)	1/2	S	12.10.1998	S	12.10.1998	S	12.10.1998	S	
Brésil (République fédérative du)	3	S	19.10.1998	S		S	19.10.1998	S	
Brunéi Darussalam	1/2	S 1)	20.11.1996	S		S 25)	20.11.1996	S	
Bulgarie (République de)	1/4	S 1)	09.09.1994	S		S 25)	07.06.1999	S	
Burkina Faso	1/8	S 1)	21.10.1994	S		S 25)		S	
Burundi (République du)	1/16	S 1)	09.11.1998	S		S 25)	09.11.1998	S	
Cambodge (Royaume du)	1/16	A	14.08.1997	–		S 25)	14.08.1997	–	
Cameroun (République du)	1	S 1)	18. 04.1995	S		S 25)		S	
Canada	18	S 1)	21.06.1993 5)	S	21.06.1993	S 25)	09.10.1996 33)	S	08.02.2000
Cap-Vert (République du)	1/8	S	27.04.1998	S		S 25)	27.04.1998	S	
Centrafricaine (République)	1/16	S	11.05.1995	S		S		S	
Chili	1	S 1)	02.09.1998	S	02.09.1998	S	02.09.1998	S	
Chine (République populaire de)	10	S 1)	15.07.1997 5)	–		S 25)	15.07.1997	S	
Chypre (République de)	1/4	S 1)	01.11.1995	S	01.11.1995	S 25)	16.01.1996	S	
Cité du Vatican (Etat de la)	1/4	S	03.05.1996 28)	–		S	03.05.1996	S	
Colombie (République de)	1	S 1)	02.04.1997 36)	S	02.04.1997	S 25)	02.04.1997	S	
Comores (République fédérale islamique des)	1/16	S	11.08.1998	S		S 25)	11.08.1998	S	
Congo (République du)	1/4	A	09.08.1994	A	09.08.1994	–		–	
Corée (République de)	5	S 1)	05.08.1994	S	05.08.1994	S 25)	20.02.1998	S	31.03.2000
Costa Rica	1/4	–		–		S 25)		S	
Côte d'Ivoire (République de)	1/4	S 1)	22.03.1996	S		S 25)	22.03.1996	S	
Croatie (République de)	1/2	S	03.06.1994	–		S		S	
Cuba	1/4	S 1)	25.11.1996	S		S 25)	25.11.1996 26)	S	
Danemark	5	S 1)	18.06.1993	S	18.06.1993	S 25)	09.01.1995	S	22.12.1999
Djibouti (République de)	1/8	S	10.03.1997	S		S 25)	10.03.1997	S	
Dominicaine (République)	1/2	–		–		–		–	
Dominique (Commonwealth de la)	1/16	A	28.10.1996	–		A	28.10.1996	S	

Tableau IA – Actes finals de Genève (1992), Kyoto (1994) et Minneapolis (1998) (*suite*)

ETATS MEMBRES		GENÈVE (1992)				KYOTO (1994)		MINNEAPOLIS (1998)	
		Constitution et Convention		Protocole facultatif		Amendements à la Constitution et Convention		Amendements à la Constitution et Convention	
	Unités		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Egypte (République arabe d')	1/2	S	15.05.1996	S	15.05.1996	S [25]	15.05.1996	S	
El Salvador (République d')	1/4	S	25.05.1998	–	25.05.1998	S	25.05.1998	S	
Emirats arabes unis	1	S [1]	02.08.1995	S	02.08.1995	S [25]	31.10.1997	S	
Equateur	1/4	A	01.08.1994	–		S [25]	31.10.1997	S	
Erythrée	1/16	A	31.01.1994	–		–		S	
Espagne	8	S [1]	15.04.1996 [27]	–		S [25]	15.04.1996	S	
Estonie (République de)	1/4	S [1]	23.01.1996	S	23.01.1996	S [25]	23.01.1996	S	13.09.2000
Etats-Unis d'Amérique	30	S [1]	26.10.1997 [37]	–		S [25]	26.10.1997 [38]	S	
Ethiopie (Rép. fédérale démocratique d')	1/16	S [1]	13.10.1994	S		S [25]		S	
Fidji (République de)	1/4	S [1]	11.10.1998	S		S [25]	11.10.1998	S	
Finlande	5	S [1]	30.05.1996 [29]	S	30.05.1996	S [25]	30.05.1996	S	09.12.1999 [39]
France	30	S [1]	18.05.1994	–		S [25]	30.06.1998	S	
Gabonaise (République)	1/2	S [1]	28.09.1998 [5]	S		S [25]	28.09.1998 [26]	S	
Gambie (République de)	1/8	S	09.02.1998	S		S	09.02.1998	S	
Géorgie	1/4	A	20.06.1994	–		S		S	
Ghana	1/4	S [1]	16.10.1998	S		S [25]	16.10.1998	S	
Grèce	1	S [1]	25.09.1998 [5]	S	25.09.1998	S [25]	25.09.1998 [26]	S	
Grenade	1/16	S		S		–		–	
Guatemala (République du)	1/4	A	08.05.2000	–		A	08.05.2000	S	08.05.2000
Guinée (République de)	1/8	S [1]	05.08.1994	S	05.08.1994	S [25]		S	
Guinée-Bissau (République de)	1/8	–		–		–		–	
Guinée équatoriale (République de)	1/8	–		–		–		–	
Guyana	1/4	A	19.08.1994	–		S [25]		S	
Haïti (République d')	1/16	A	22.05.1995	–		–		S	
Honduras (République du)	1/4	S	23.06.2000	S		–	23.06.2000	–	23.06.2000
Hongrie (République de)	1	S [1]	14.11.1997	S		S [25]	14.11.1997	S	
Inde (République de l')	5	S [1]	03.11.1995 [5]	S		S [25]		S	
Indonésie (République d')	1	S [1]	16.04.1996 [5]	S		S [25]	16.04.1996	S	
Iran (République islamique d')	1	S [1]	11.07.1996	S		S [25]	11.07.1996 [5]	S	

Tableau IA – Actes finals de Genève (1992), Kyoto (1994) et Minneapolis (1998) (*suite*)

ETATS MEMBRES		GENÈVE (1992)				KYOTO (1994)		MINNEAPOLIS (1998)	
		Constitution et Convention		Protocole facultatif		Amendements à la Constitution et Convention		Amendements à la Constitution et Convention	
	Unités		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Iraq (République d')	1/4	–		–		–		–	
Irlande	2	S [1]	16.10.1996 [5]	S	16.10.1996	S [25]	16.10.1996 [26]	S	
Islande	1/4	S [1]	17.11.1997	S	17.11.1997	S [25]	17.11.1997	S	
Israël (Etat d')	1	S [1]	25.08.1994	S		S [25]	16.04.1997	S	
Italie	20	S [1]	03.05.1996 [5]	S	03.05.1996	S [25]	03.05.1996	S	
Jamaïque	1/4	S	20.10.1998	S		S	20.10.1998	–	
Japon	30	S [1]	18.01.1995	S	18.01.1995	S [25]		S	
Jordanie (Royaume hachémite de)	1/2	S [1]	16.10.1995	S	16.10.1995	S [25]		S	
Kazakstan (République du)	1/4	A	05.09.1994	–		S		S	
Kenya (République du)	1/4	S [1]	25.08.1994	S	25.08.1994	S [25]	17.08.1998	S	
Kiribati (République de)	1/8	–		–		–		–	
Koweït (Etat du)	3	S [1]	06.06.1997	S	06.06.1997	S [25]	06.06.1997	S	
Lao (Rép. démocratique populaire)	1/16	A	24.01.1994	A	24.01.1994	S [25]		S	
Lesotho (Royaume du)	1/16	S [1]		S		S		S	
Lettonie (République de)	1/4	S [1]		S		S [25]		S	
L'ex-République yougoslave de Macédoine	1/8	A	11.07.1994	–		S [25]	07.01.1999	S	
Liban	1/4	S [1]	03.08.1998	S		S [25]	03.08.1998	S	
Libéria (République du)	1/4	S		S		–		–	
Libye (Jamahiriya arabe libyenne pop. et soc.)	1	–		–		S [25]		S	
Liechtenstein (Principauté de)	1/2	S [1]	02.01.1995 [24]	S	02.01.1995	S [25]	28.11.1996 [1]	S	
Lituanie (République de)	1	S [1]	28.3.2000 [6]	S		–	28.3.2000 [6]	–	28.3.2000 [6]
Luxembourg	1/2	S [1]	05.02.1997	S	05.02.1997	S [25]	05.02.1997	S	
Madagascar (République de)	1/8	S	03.06.1996	S	03.06.1996	S	03.06.1996	S	
Malaisie	1	S [1]	11.04.1994	–		S [25]	23.05.2000	S	
Malawi	1/16	S [1]	19.10.1998	S		S [25]	19.10.1998	S	
Maldives (République des)	1/8	A	22.08.1994	–		S		S	
Mali (République du)	1/8	S	25.04.1995	S		S [25]		S	

Tableau IA – Actes finals de Genève (1992), Kyoto (1994) et Minneapolis (1998) (*suite*)

ETATS MEMBRES		GENÈVE (1992)				KYOTO (1994)		MINNEAPOLIS (1998)	
		Constitution et Convention		Protocole facultatif		Amendements à la Constitution et Convention		Amendements à la Constitution et Convention	
	Unités		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Malte	1/4	S [1)]	30.08.1995 [5)]	S	30.08.1995	S [25)]	11.11.1996 [4)]	S	
Maroc (Royaume du)	1	S [1)]	09.05.1996	–		S [25)]	09.05.1996	S	
Marshall (République des Iles)	1/4	A	22.02.1996	–		A	22.02.1996	S	
Maurice (République de)	1/4	A	06.12.1993	A	06.12.1993	S		–	
Mauritanie (République islamique de)	1/16	S [1)]	30.07.1998	S		S [25)]	30.07.1998	S	
Mexique	1	S [1)]	27.09.1993 [11)]	S	27.09.1993	S [25)]	08.12.1997 [26)]	S	
Micronésie (Etats fédérés de)	1/4	A	07.08.1995	–		–		S	
Moldova (République de)	1/4	S	18.02.1997	–		S	18.02.1997	S	
Monaco (Principauté de)	1/4	S [1)]	05.08.1997	S	05.08.1997	S [25)]	05.08.1997	S	
Mongolie	1/4	S [1)]	04.06.1997	–		S [25)]	04.06.1997	S	
Mozambique (République du)	1/16	A	19.09.1994	–		S		S	
Myanmar (Union de)	1/8	S [1)]	05.10.1998	–		–	05.10.1998	–	
Namibie (République de)	1/4	A	04.08.1994 [13)]	–		S [25)]		S	
Nauru (République de)	1/16	–		–		–		–	
Népal	1/16	S	10.11.1997	S		S	10.11.1997	S	
Nicaragua	1/4	A	12.10.1998	–		A	12.10.1998	–	
Niger (République du)	1/8	S [1)]	03.09.1998	S		S [25)]	03.09.1998	S	
Nigéria (République fédérale du)	2	S [1)]	24.12.1999	S		S [25)]	24.12.1999	S	
Norvège	5	S [1)]	15.07.1994 [14)]	S		S [25)]		S	
Nouvelle-Zélande	2	S [1)]	06.12.1994	S	06.12.1994	S [25)]	16.06.1995	S	
Oman (Sultanat d')	1/2	S [1)]	18.05.1994	S	18.05.1994	S [25)]	21.08.1996	S	28.08.2000
Ouganda (République de l')	1/16	A	27.07.1994	–		S [25)]	01.02.1999	S	
Ouzbékistan (République d')	1/2	A	22.09.1994	A	22.09.1994	S		S	
Pakistan (République islamique du)	2	S [1)]	04.11.1997	S		S [25)]	04.11.1997	S	
Panama (République du)	1/2	S [1)]	13.07.1998	S	13.07.1998	–	13.07.1998 [31)]	S	
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1/4	S [1)]	10.05.1996	S		S [25)]	10.05.1996	S	
Paraguay (République du)	1/2	A	26.09.1994	–		S		S	
Pays-Bas (Royaume des)	8	S [1)]	13.06.1996	S	13.06.1996	S [25)]	13.06.1996 [30)]	S	

Tableau IA – Actes finals de Genève (1992), Kyoto (1994) et Minneapolis (1998) (*suite*)

ETATS MEMBRES		GENÈVE (1992)				KYOTO (1994)		MINNEAPOLIS (1998)	
		Constitution et Convention		Protocole facultatif		Amendements à la Constitution et Convention		Amendements à la Constitution et Convention	
	Unités		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Pérou	1/4	A	30.09.1994 [18]	A	30.09.1994	S [25]	12.02.1996	S	
Philippines (République des)	1	S [1]	23.05.1996	S	23.05.1996	S [25]	23.05.1996	S	
Pologne (République de)	1	S	17.10.1995	S		S [25]	13.05.1997	S	
Portugal	2	S [1]	30.11.1995 [5]	S	30.11.1995	S [25]	08.12.1997 [26]	S	
Qatar (Etat du)	1/2	S [1]	13.10.1998	S		S [25]	13.10.1998	S	
République arabe syrienne	1/2	A	25.11.1993	–		S [25]	07.03.1996	S	
République démocratique du Congo	1/16	–		–		–		S	
République kirghize	1/4	A	29.06.1994	–		S		S	
Rép. populaire démocratique de Corée	1/8	S [1]	09.08.1994	S		–		–	
République slovaque	1/2	A	01.07.1994	–		S [25]	10.11.1995	S	16.12.1999
République tchèque	1	A	29.08.1994	–		S [25]		S	
Roumanie	1/2	S [1]	30.11.1993	–		S [25]	23.07.1996	S	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	15	S [1]	27.06.1994	S	27.06.1994	S [25]	11.02.1997	S	
Russie (Fédération de)	5	S [1]	01.08.1995	–		S [25]		S	
Rwandaise (République)	1/16	–		–		–		–	
Sainte Lucie	1/16	A	04.09.1997	–		A	04.09.1997	S	
Saint-Marin (République de)	1/4	S	31.08.1994	S	31.08.1994	S [25]	24.09.1998	S	
Saint-Vincent-et-Grenadines	1/16	A	20.09.1994	–		S [25]		–	
Salomon (Iles)	1/16	–		–		–		–	
Samoa (Etat indépendant du)	1/16	A	29.08.1994	–		S		S	
Sao Tomé-et-Principe (Rép. démocratique de)	1/16	A	15.07.1996	–		A	15.07.1996	–	
Sénégal (République de)	1	S [1]	18.11.1994	S		S [25]	12.02.1996	S	
Seychelles (République des)	1/16	A	17.09.1999			A	17.09.1999	–	
Sierra Leone	1/8	–		–		–		S	
Singapour (République de)	1	S [1]	02.05.1996	S		S [25]	02.05.1996	–	
Slovénie (République de)	1/4	S [1]	12.12.1994	S	12.12.1994	S		S	

Tableau IA – Actes finals de Genève (1992), Kyoto (1994) et Minneapolis (1998) (*fin*)

ETATS MEMBRES		GENÈVE (1992)				KYOTO (1994)		MINNEAPOLIS (1998)	
		Constitution et Convention		Protocole facultatif		Amendements à la Constitution et Convention		Amendements à la Constitution et Convention	
	Unités		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Somalie (République démocratique)	1/8	–		–		–		–	
Soudan (République du)	1/16	S [1]	13.02.1997	S	13.02.1997	S [25]	13.02.1997	–	
Sri Lanka (Rép. socialiste démocratique de)	1/2	S [1]	26.07.1996	S		–	26.07.1996 [31]	S	
Sudafricaine (République)	3	A	30.06.1994	A	30.06.1994	S [25]		S	
Suède	8	S [1]	15.09.1994	S	15.09.1994	S [25]	11.11.1996 [4]	S	
Suisse (Confédération)	15	S [1]	15.09.1994 [21]	S	15.09.1994	S [25]	14.03.1996 [26]	S	21.03.2000
Suriname (République du)	1/4	S [1]	27.10.1997	S		S	27.10.1997	S	
Swaziland (Royaume du)	1/8	S [1]	05.10.1998	S		S [25]	05.10.1998	S	
Tadjikistan (République du)	1/4	A	19.07.1994	–		S		–	
Tanzanie (République-Unie de)	1/8	S	16.09.1998	S		S [25]	16.09.1998	S	
Tchad (République du)	1/16	S	25.08.1997	S		S [25]	25.08.1997	S	
Thaïlande	1 1/2	S [1]	03.04.1996	S		S [25]	03.04.1996	S	
Togolaise (République)	1/16	A	19.09.1994	A	19.09.1994	S		S	
Tonga (Royaume des)	1/16	A	09.09.1994	–		S [25]		S	04.01.2000
Trinité-et-Tobago	1/2	A	20.09.1994	–		–		S	
Tunisie	1/2	S [1]	27.10.1997	S	27.10.1997	S [25]	27.10.1997	S	
Turkménistan	1/4	A	27.04.1994	–		S		–	
Turquie	1	S [1]	03.05.2000	S	03.05.2000	S [25]	03.05.2000	S	03.05.2000
Tuvalu	1/16	A	15.08.1996	–		A	15.08.1996	S	
Ukraine	1/2	S [1]	04.08.1994	–		S [25]		S	
Uruguay (République orientale de l')	1/2	S [1]	01.10.1998	S	01.10.1998	S [25]	01.10.1998	S	
Vanuatu (République de)	1/16	A	13.10.1998	–		A	13.10.1998	–	
Venezuela (République bolivarienne du)	1	S [1]	17.09.1996 [5]	–		S [25]	17.09.1996	S	
Viet Nam (République socialiste du)	1/2	S [1]	19.06.1996	S	19.06.1996	S [25]	19.06.1996	S	02.03.2000
Yémen (République du)	1/4	S [1]	05.10.1998	S		S [25]	05.10.1998	S	
Yougoslavie (République fédérale de)	1/2	A	11.10.1995	A	11.10.1995	–		–	
Zambie (République de)	1/16	S [1]	12.10.1998	S		S [25]	12.10.1998	S	
Zimbabwe (République du)	1/2	S	05.12.1994	S	05.12.1994	S [25]		S	

Tableau IB – Règlements administratifs

La lettre S signifie que l'Acte en question a été signé.
La lettre A signifie qu'il s'agit d'une adhésion ou approbation ou acceptation.

MEMBRES	RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS																					
	Règlement des telecommunications internationales, Melbourne, 1988		Règlement des radiocommunications																			
			Genève, 1979		Révision partielle Genève, 1983 MOB-83		Révision partielle Genève, 1985 ORB-85		Révision partielle Genève, 1987 HFBC-87		Révision partielle Genève, 1987 MOB-87		Révision partielle Genève, 1988 ORB-88		Révision partielle Malaga-Torremolinos, 1992 WARC-92		Révision partielle Genève, 1995 WRC-95		Révision partielle Genève 1997 WRC-97		Révision partielle Istanbul 2000 WRC-2000	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19-	20	21	22	23
Afghanistan (Etat islamique d')	–	A 2)	A 2)	A 3)	–	A 2)	–	A 2)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 2)	–		–	–	–		–	
Albanie (République d')	–	A 6)	A 6)	A 3)	–	A 6)	–	A 6)	S	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	S		S		S	
Algérie (République algérienne démocratique et populaire)	S	A 2)	A 2)	A 3)	S	A 3)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 6)	S		S		S	
Allemagne (République fédérale d')	S	A	A	A	S	A	S	A	S	A	S	A 4)	S	A	S	A	S		S	A	S	
Andorre (Principauté d')	–	A 3)	A 3)	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	S		S		S	
Angola (République d')	S			A 3)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 3)	S		S		–		S		–		S	
Antigua and Barbuda	–			A 3)	–	A 3)	–	A 3)	S		S		S		–		–		–		–	
Arabie saoudite (Royaume d')	S	A	A	A	S	A 3)	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A 6)	S		S		S	
Argentine (République)	S	A 6)	A 6)	A 4)	S	A 4)	S	A 4)	S	A 4)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S		S	
Arménie (République d')	–	A 3)	A 3)	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 6)	S		S		S	
Australie	S	A	A	A 3)	S	A	S	A	S	A 4)	S	A 4)	S	A	S	A	S		S	A	S	
Autriche	S	A 6)	A 6)	A 3)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S		S	
Azerbaïdjanaise (République)	–	A 3)	A 3)	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–		–		–		S	
Bahamas (Commonwealth des)	S	A 6)	A 6)	A	–	A 3)	–	A 3)	–	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	–		S		–	
Bahrain (Etat de)	–	A 6)	A 6)	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S		S	
Bangladesh (Rép. Populaire du)	–	A 6)	A 6)	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 6)	–	A 6)	S	A 6)	S		S		–	
Barbade	–	A 2)	A 2)	A 3)	–	A 3)	–	A 2)	–	A 2)	–	A 2)	–	A 2)	–	A 6)	–		–		–	
Belarus (République du)	S	A 6)	A 6)	A 7)	S	A 3)	S	A 6)	S	A	S	A	S	A 6)	S	A	S		S		S	
Belgique	S	A 6)	A 6)	A 3)	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A	S		S		S	
Belize	–	A 6)	A 6)	A	–	A 3)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	S	A 6)	–		–		–	
Bénin (République du)	S	A 6)	A 6)	A 3)	S	A 3)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	–		S		S	
Bhoutan (Royaume du)	S	A 6)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 6)	–	A 6)	S	A 6)	–		–		S	
Bolivie (République de)	–	A 6)	–	A 3)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–		–		–	
Bosnie-Herzégovine	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 6)	–		–		S	

Tableau IB – Règlements administratifs (*suite*)

MEMBRES	RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS																					
	Règlement des telecommunications internationales, Melbourne, 1988		Règlement des radiocommunications																			
			Genève, 1979		Révision partielle Genève, 1983 MOB-83		Révision partielle Genève, 1985 ORB-85		Révision partielle Genève, 1987 HFBC-87		Révision partielle Genève, 1987 MOB-87		Révision partielle Genève, 1988 ORB-88		Révision partielle Malaga-Torremolinos, 1992 WARC-92		Révision partielle Genève, 1995 WRC-95		Révision partielle Genève 1997 WRC-97		Révision partielle Istanbul 2000 WRC-2000	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19-	20	21	22	23
Botswana (République du)	S	A 6)	S	A 3)	–	A 3)	–	A 6)	S	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	S	A 6)	–		–		S	
Brésil (République fédérative du)	S	A 2)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 2)	S	A 6)	S		S		S	
Brunéi Darussalam	S	A 6)	–	A 3)	–	A 6)	S	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S		S	
Bulgarie (République de)	S	A 6)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S		S	
Burkina Faso	S	A 6)	S	A 3)	–	A 3)	–	A	S	A 4)	S	A 4)	S	A 4)	S	A 6)	S		S		S	
Burundi (République du)	–	A 6)	S	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S		S	
Cambodge (Royaume du)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–		–		–	
Cameroun (République du)	S	A 2)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 6)	S		S		S	
Canada	S	A	S	A 8)	S	A	S	A 4)	S	A 4)	S	A 4)	S	A 4)	S	A 4)	S	A	S	A	S	A
Cap-Vert (République du)	–	A 6)	S	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 6)	–	A 6)	S	A 6)	S		S		–	
Centrafricaine (République)	S	A 6)	S	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	S	A 3)	–	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		–		S	
Chili	S	A 6)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S		S	
Chine (République populaire de)	S	A 6)	S	A 4)	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S		S	
Chypre (République de)	S	A 6)	S	A 3)	S	A 3)	–	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S		S	
Cité du Vatican (Etat de la)	S	A 6)	S	A 3)	–	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S		S	
Colombie (République de)	S	A 6)	S	A	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S		S	
Comores (Rép. féd. islamique des)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 6)	–		–		S	
Congo (République du)	S	A 6)	S	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	S	A 6)	–		–		S	
Corée (République de)	S	A 6)	S	A	S	A	S	A	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S		S	
Costa Rica	–		S		–		–		–		S		–		–		–		S		S	
Côte d'Ivoire (République de)	S	A 2)	S	A	S	A	S	A 2)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 6)	–		S		S	
Croatie (République de)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 6)	S		S		S	
Cuba	S	A 6)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S		S	
Danemark	S	A 2)	S	A 4)	S	A 4)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 6)	S		S		S	
Djibouti (République de)	S	A 6)	–	A 3)	–	A 3)	S	A 3)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	S		–		–	
Dominicaine (République)	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		S	
Dominique (Commonwealth de la)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–		–		–	
Egypte (République arabe d')	S	A 6)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	–	A 6)	S		S		S	
El Salvador (République d')	S	A 6)	S	A 3)	–	A 3)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–		S		S	

Tableau IB – Règlements administratifs (*suite*)

MEMBRES	RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS																					
	Règlement des telecommunications internationales, Melbourne, 1988		Règlement des radiocommunications																			
			Genève, 1979		Révision partielle Genève, 1983 MOB-83		Révision partielle Genève, 1985 ORB-85		Révision partielle Genève, 1987 HFBC-87		Révision partielle Genève, 1987 MOB-87		Révision partielle Genève, 1988 ORB-88		Révision partielle Malaga-Torremolinos, 1992 WARC-92		Révision partielle Genève, 1995 WRC-95		Révision partielle Genève 1997 WRC-97		Révision partielle Istanbul 2000 WRC-2000	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19-	20	21	22	23
Emirats arabes unis	S	A 2)	S	A 3)	S	A 3)	–	A 2)	S	A 2)	–	A 2)	S	A 2)	S	A 6)	S		S		S	
Equateur	–	A 6)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 6)	–	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S		S	
Erythrée	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 6)	–		–		–	
Espagne	S	A	S	A 3)	S	A 3)	S	A	S	A	S	A 4)	S	A 4)	S	A	S		S		S	
Estonie (République de)	–	A 6)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 6)	S		S		S	
Etats-Unis d'Amérique	S	A 4)	S	A 9)	S	A 4)	S	A 4)	S	A 6)	S	A 4)	S	A 4)	S	A 6)	S		S		S	
Ethiopie (Rép. féd. démocratique d')	S	A 6)	S	A	S	A 6)	S	A 6)	–	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		–		S	
Fidji (République de)	S	A 6)	S	A 3)	–	A 3)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–		–		–	
Finlande	S	A 2)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 6)	S		S		S	
France	S	A 4)	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A	S	A	S		S	
Gabonaise (République)	S	A 2)	S	A 3)	–	A 3)	S	A 3)	S	A 2)	–	A 2)	S	A 2)	S	A 6)	S		S		S	
Gambie (République de)	–	A 6)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 6)	–	A 6)	S	A 6)	–		S		–	
Géorgie	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 6)	–		–		S	
Ghana	S	A 2)	S	A 3)	–	A 3)	S	A 3)	S	A 2)	–	A 2)	S	A 2)	S	A 6)	S		S		S	
Grèce	S	A	S	A	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S		S	
Grenade	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
Guatemala (République du)	S		S	A 3)	–	A 3)	S	A 3)	–		–		–		S		–		–		S	
Guinée (République de)	S	A 2)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 6)	S		S		–	
Guinée-Bissau (République de)	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
Guinée équatoriale (République de)	–		–	A 3)	–	A 3)	–		–		–		–		–		–		–		–	
Guyana	–	A 6)	S	A 3)	–	A 3)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–		–		S	
Haïti (République d')	–	A 6)	S	A	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–		–		–	
Honduras (République du)	–		S	A 3)	–	A 3)	S		S		–		–		S		–		–		–	
Hongrie (République de)	S	A 6)	S	A	S	A	S	A 6)	S	A	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S		S	
Inde (République de l')	S	A 6)	S	A	S	A 3)	S	A 6)	S	A	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S		S	
Indonésie (République d')	S	A 6)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S		S	
Iran (République islamique d')	S	A 6)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S		S	
Iraq (République d')	S		S	A 3)	S	A 3)	S		S		S		S		–		–		–		–	
Irlande	S	A 6)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S		S	

Tableau IB – Règlements administratifs (*suite*)

MEMBRES	RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS																					
	Règlement des telecommunications internationales, Melbourne, 1988		Règlement des radiocommunications																			
			Genève, 1979		Révision partielle Genève, 1983 MOB-83		Révision partielle Genève, 1985 ORB-85		Révision partielle Genève, 1987 HFBC-87		Révision partielle Genève, 1987 MOB-87		Révision partielle Genève, 1988 ORB-88		Révision partielle Malaga-Torremolinos, 1992 WARC-92		Révision partielle Genève, 1995 WRC-95		Révision partielle Genève 1997 WRC-97		Révision partielle Istanbul 2000 WRC-2000	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19-	20	21	22	23
Islande	S	A 6)	S	A 3)	S	A 3)	–	A 6)	S	A 6)	–	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S		S	
Israël (Etat d')	S	A 6)	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S		S	
Italie	S	A 6)	S	A	S	A	S	A 6)	S	A	S	A	S	A	S	A	S		S		S	
Jamaïque	–	A 6)	S	A	–	A 3)	S	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	S		–		–	
Japon	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A 10)	S	A	S	A	S	A	S		S	A
Jordanie (Royaume hachémite de)	–	A 2)	S	A 3)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 6)	S		S		S	
Kazakstan (République du)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 6)	S		S		S	
Kenya (République du)	S	A 6)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 6)	S	A	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S		S	
Kiribati (République de)	–		–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–		–		–		–		–		–		–	
Koweït (Etat du)	S	A 6)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S		–	
Lao (Rép. démocratique populaire)	–	A 6)	–	A 3)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–		S		S	
Lesotho (Royaume du)	–		S	A 3)	–	A 3)	–		S		–		–		–		S		–		S	
Lettonie (République de)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	S		S		S		S	
L'ex-République yougoslave de Macédoine	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 6)	S		S		S	
Liban	S	A 6)	S	A 3)	–	A 3)	S	A	–	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S		S	
Libéria (République du)	–		S	A 3)	S	A 3)	S	A 3)	S		S		S		–		S		–		–	
Libye (Jamahiriya arabe libyenne pop. et soc.)	–		S	A 3)	–	A 3)	S	A 3)	S		S		S		S		S		S		S	
Liechtenstein (Principauté de)	S	A 6)	S	A 3)	–	A 3)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S		S	
Lituanie (République de)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	S	A 6)	S		S		S	
Luxembourg	S	A 6)	S	A 3)	–	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	–	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S		S	
Madagascar (République de)	S	A 6)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	–		–		S	
Malaisie	S	A 6)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S		S	
Malawi	–	A 6)	S	A 3)	–	A 3)	S	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	S	A 6)	–		S		–	
Maldives (République des)	S	A 6)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 6)	S	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	S		–		S	
Mali (République du)	S	A 6)	S	A 3)	–	A 3)	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S		S	
Malte	S	A 4)	S	A 3)	–	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S		S	
Maroc (Royaume du)	S	A 6)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S		S	
Marshall (République des Iles)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–		–		–	
Maurice (République de)	S	A 6)	S	A 3)	–	A 3)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	S		S		S	

Tableau IB – Règlements administratifs (*suite*)

MEMBRES	RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS																					
	Règlement des telecommunications internationales, Melbourne, 1988		Règlement des radiocommunications																			
			Genève, 1979		Révision partielle Genève, 1983 MOB-83		Révision partielle Genève, 1985 ORB-85		Révision partielle Genève, 1987 HFBC-87		Révision partielle Genève, 1987 MOB-87		Révision partielle Genève, 1988 ORB-88		Révision partielle Malaga-Torremolinos, 1992 WARC-92		Révision partielle Genève, 1995 WRC-95		Révision partielle Genève 1997 WRC-97		Révision partielle Istanbul 2000 WRC-2000	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19-	20	21	22	23
Mauritanie (Rép. islamique de)	–	A 6)	S	A 3)	S	A 3)	–	A 3)	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	–	A 6)	–		S		–	
Mexique	S	A 4)	S	A 4)	S	A 2)	S	A 4)	S	A 4)	S	A 4)	S	A 2)	S	A 12)	S	A	S		S	
Micronésie (Etats fédérés de)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 6)	S		S		S	
Moldova (République de)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 6)	S		S		S	
Monaco (Principauté de)	S	A 6)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S		S	
Mongolie	–	A 6)	S	A 3)	–	A 3)	–	A 6)	S	A 6)	–	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S		S	
Mozambique (République du)	–	A 6)	S	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 6)	–	A 6)	S	A 6)	–		S		S	
Myanmar (Union de)	–	A 6)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–		–		–	
Namibie (République de)	–	A 6)	–	A 3)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	S		S		S	
Nauru (République de)	–		–		–		–		–		–		–		–		–		–		–	
Népal	S	A 2)	S	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 2)	–	A 2)	–	A 2)	–	A 6)	S		S		–	
Nicaragua	–	A 6)	S	A 3)	S	A 3)	–	A 3)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	S	A 6)	–		–		–	
Niger (République du)	S	A 6)	S	A 3)	–	A 6)	–	A 6)	S	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	S	A 6)	–		S		–	
Nigéria (République fédérale du)	S	A 6)	S	A 3)	–	A 3)	S	A 6)	–	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S		S	
Norvège	S	A 6)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S		S	
Nouvelle-Zélande	S	A 6)	S	A 15)	S	A 15)	S	A 16)	S	A 16)	S	A 16)	S	A 16)	S	A	S		S		S	
Oman (Sultanat d')	S	A 6)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S		S	
Ouganda (République de l')	S	A 3)	S	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	S	A 6)	S		S		S	
Ouzbékistan (République d')	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 4)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 6)	S		S		S	
Pakistan (République islamique du)	S	A 6)	S	A 3)	–	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S		S	
Panama (République du)	–	A 6)	S	A 3)	S	A 3)	–	A 6)	–	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	–		S		–	
Papouasie-Nouvelle-Guinée	S	A 6)	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S		S	
Paraguay (République du)	S	A 6)	S	A 3)	–	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	–	A 6)	S		S		S	
Pays-Bas (Royaume des)	S	A 17)	S	A 17)	S	A 17)	S	A	S	A	S	A 4)	S 17)	A 4)	S	A 6)	S	A	S		S	
Pérou	–	A 6)	S	A 3)	–	A 3)	S	A 6)	–	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	–	A 6)	S		–		–	
Philippines (République des)	S	A 6)	S	A 3)	–	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	–	A 6)	S	A 6)	S		S		S	
Pologne (République de)	S	A 6)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S		S	
Portugal	S	A 4)	S	A 4)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S		S	
Qatar (Etat du)	S	A 6)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S		S	

Tableau IB – Règlements administratifs (*suite*)

MEMBRES	RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS																					
	Règlement des telecommunications internationales, Melbourne, 1988		Règlement des radiocommunications																			
			Genève, 1979		Révision partielle Genève, 1983 MOB-83		Révision partielle Genève, 1985 ORB-85		Révision partielle Genève, 1987 HFBC-87		Révision partielle Genève, 1987 MOB-87		Révision partielle Genève, 1988 ORB-88		Révision partielle Malaga-Torremolinos, 1992 WARC-92		Révision partielle Genève, 1995 WRC-95		Révision partielle Genève 1997 WRC-97		Révision partielle Istanbul 2000 WRC-2000	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19-	20	21	22	23
République arabe syrienne	S	A	S	A 3)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A	S		S	
République démocratique du Congo	S		S	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–		–		–		–		–		–	
République kirghize	S	A 2)	S	A 3)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 6)	S		S		S	
Rép. pop.démocratique de Corée	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	S		S		S	
République slovaque	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 6)	S		S		S	
République tchèque	–	A 3)	–	A 3)		A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 6)	S		S		S	
Roumanie	S	A 6)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S		S	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	S	A 4)	S	A 19)	S	A 4)	S	A 4)	S	A 4)	S	A 4)	S	A 4)	S	A 6)	S		S		S	
Russie (Fédération de)	S	A 6)	S	A 20)	S	A 3)	S	A 6)	S	A	S	A	S	A	S	A	S		S		S	
Rwandaise (République)	S		S	A 3)	–	A 3)	–		S		–		–		–		–		–		–	
Sainte Lucie	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–		–		–	
Saint-Marin (République de)	S	A 6)	S	A 3)	–	A 3)	S	A 6)	–	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S		S	
Saint-Vincent-et-Grenadines	–	A 6)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–		–		–	
Salomon (Iles)	–		–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–		–		–		–		–		–		–	
Samoa (Etat indépendant du)	–	A 6)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–		–		–	
Sao Tomé-et-Principe (Rép. démocratique de)	–	A 6)	–	A 3)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–		–		–	
Sénégal (République de)	S	A 6)	S	A 3)	–	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S		S	
Seychelles (République des)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–		–		S	
Sierra Leone	–		–	A 3)	–	A 3)	–		–		–		–		–		S		–		–	
Singapour (République de)	S	A 6)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S		S	
Slovénie (République de)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 6)	S		S		S	
Somalie (République démocratique)	–		S	A 3)	–		S		S		–		–		–		–		–		–	
Soudan (République du)	–	A 6)	S	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	S		S		S	
Sri Lanka (Rép. socialiste démocratique de)	–	A 6)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	–	A 6)	S	A 6)	S		S		S	
Sudafricaine (République)	–	A 6)	–	A 3)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–	A	–	A	–	A 6)	S		S		S	
Suède	S	A	S	A 3)	S	A 4)	S	A 4)	S	A 4)	S	A	S	A 4)	S	A 4)	S		S		S	
Suisse (Confédération)	S	A 6)	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A	S	
Suriname (République du)	–	A 6)	–	A 3)	–	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	–	A 6)	S	A 6)	S		S		S	
Swaziland (Royaume du)	S	A 2)	S	A 3)	–	A 3)	–	A 2)	S	A 2)	S	A 2)	–	A 2)	S	A 6)	S		–		–	

Tableau IB – Règlements administratifs (*fin*)

MEMBRES	RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS																					
	Règlement des telecommunications internationales, Melbourne, 1988		Règlement des radiocommunications																			
			Genève, 1979		Révision partielle Genève, 1983 MOB-83		Révision partielle Genève, 1985 ORB-85		Révision partielle Genève, 1987 HFBC-87		Révision partielle Genève, 1987 MOB-87		Révision partielle Genève, 1988 ORB-88		Révision partielle Malaga-Torremolinos, 1992 WARC-92		Révision partielle Genève, 1995 WRC-95		Révision partielle Genève 1997 WRC-97		Révision partielle Istanbul 2000 WRC-2000	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19-	20	21	22	23
Tadjikistan (République du)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–		–		–	
Tanzanie (République-Unie de)	S	A 6)	S	A 3)	–	A 3)	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S		S	
Tchad (République du)	S	A 6)	S	A 3)	–	A 6)	S	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	S		S		S	
Thaïlande	S	A 6)	S	A	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S		S	
Togolaise (République)	S	A 6)	S	A 3)	S	A 3)	–	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S		–	
Tonga (Royaume des)	S	A 6)	–	A 3)	–	A 3)	S	A 3)	–	A 6)	–	A 6)	S	A 6)	–	A 6)	S		S		S	
Trinité-et-Tobago	–	A 6)	S	A 3)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	S	A 6)	–	A 6)	S		–		S	
Tunisie	S	A 2)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 6)	S		S		S	
Turkménistan	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 6)	–		–		–	
Turquie	S	A	S	A 3)	S	A 3)	S		S		S		S		S		S		S		S	
Tuvalu	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–		–		–	
Ukraine	S	A 6)	S	A 22)	S	A 3)	S	A 6)	S	A	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S		S	
Uruguay (République orientale de l')	–	A 2)	S	A 3)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 6)	–		–		–	
Vanuatu (République de)	–	A 6)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	–		–		–	
Venezuela (Rép. bolivarienne du)	–	A	S	A 4)	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	–		S		S	
Viet Nam (République socialiste du)	S	A 6)	–	A 23)	S	A 23)	–	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	–	A 6)	S		S		S	
Yémen (République du)	S	A 6)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 3)	S	A 6)	–	A 6)	–	A 6)	S	A 6)	S		S		S	
Yougoslavie (Rép. fédérale de)	S	A 2)	S	A	S	A 3)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 6)	–		–		–	
Zambie (République de)	–	A 6)	S	A 3)	S	A 3)	–	A 6)	–	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S		S	
Zimbabwe (République du)	S	A 6)	–	A 3)	–	A 3)	–	A 6)	S	A 6)	–	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S		S		S	

1) Voir les déclarations et réserves figurant dans les Actes finals (Genève, 1992).

2) Règlements administratifs ou révisions des Règlements administratifs, qui ont été adoptés par des Conférences administratives mondiales compétentes avant la date de la signature (30 juin 1989) de la Constitution et de la Convention de Nice et par lesquels l'Etat Membre a automatiquement consenti à être lié parce qu'il a ratifié, accepté ou approuvé la Constitution et la Convention de Nice ou parce qu'il y a adhéré (voir le numéro 195 de l'article 43 de la Constitution de Nice).

3) Règlement approuvé *ipso facto*, étant donné qu'il était en vigueur lors de la ratification ou de l'adhésion du pays intéressé à la Convention internationale des télécommunications de Malaga-Torremolinos (1973) ou à celle de Nairobi (1982).

4) Cette approbation a été donnée, compte tenu de la ou des réserves formulées au moment de la signature.

5) En ratifiant la Constitution et la Convention (Genève, 1992), le pays a confirmé les déclarations et/ou réserves formulées au moment de la signature.

6) Règlements administratifs ou révisions des Règlements administratifs, qui ont été adoptés par des Conférences administratives mondiales compétentes avant la date de la signature (22 décembre 1992) de la Constitution et de la Convention de Genève et par lesquels l'Etat Membre a automatiquement consenti à être lié parce qu'il a ratifié, accepté ou approuvé la Constitution et la Convention de Genève ou parce qu'il y a adhéré (voir le numéro 216 de l'article 54 de la Constitution de Genève).

7) La notification d'approbation était accompagnée des déclarations suivantes *(traduction)*:

a) en approuvant le Règlement des radiocommunications (Genève, 1979), la République socialiste soviétique de Biélorussie se réserve le droit de prendre les mesures nécessaires pour protéger ses intérêts au cas où d'autres Etats ne respecteraient pas les dispositions dudit Règlement et au cas où seraient prises d'autres actions susceptibles de nuire aux intérêts de la RSS de Biélorussie;

b) la République socialiste soviétique de Biélorussie ne reconnaît pas les prétentions à l'extension de la souveraineté d'Etat à un segment de l'orbite des satellites géostationnaires, car de telles prétentions sont contraires au statut de l'espace extra-atmosphérique universellement reconnu par le droit international;

c) quant à la question des prétentions territoriales de certains pays dans l'Antarctique, la République socialiste soviétique de Biélorussie n'a jamais reconnu et ne peut reconnaître comme légitime une quelconque solution séparée de la question de l'appartenance de l'Antarctique à un ou plusieurs Etats.

8) Cette approbation a été donnée compte tenu des deux réserves figurant au N° 19 du Protocole final, formulées au moment de la signature.

9) En ratifiant ces Actes, le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a confirmé les réserves et déclarations formulées lors de la s Fignature du Protocole final sous les N^{os} 32, 36, 38, 39, 72 et 75. Le texte suivant figure également dans l'instrument (*traduction*):

La réserve formulée par les Etats-Unis d'Amérique dans la déclaration XII du Protocole final associé à la révision partielle du Règlement des radiocommunications de 1959, adoptée à la Conférence administrative mondiale des radiocommunications maritimes, Genève, 1974, doit être considérée comme s'appliquant également au Règlement des radiocommunications (Genève, 1979). Le texte de cette réserve est le suivant:

> «La délégation des Etats-Unis d'Amérique déclare formellement que la signature des présents Actes finals au nom des Etats-Unis d'Amérique n'implique pas que ceux-ci acceptent quelque obligation que ce soit en ce qui concerne le plan d'allotissement de fréquences pour les stations côtières radiotéléphoniques fonctionnant dans les bandes attribuées en exclusivité au service mobile maritime entre 4 000 kHz et 23 000 kHz, ni en ce qui concerne les procédures correspondantes de mise en œuvre. Les Etats-Unis d'Amérique respecteront les dispositions du plan et des procédures de mise en œuvre dans la mesure du possible, en attendant les résultats d'une future Conférence administrative mondiale générale des radiocommunications, mais ils se réservent le droit de prendre les mesures qui pourraient se révéler nécessaires pour la protection de leurs intérêts en matière de radiotéléphonie dans le service maritime.»

10) En approuvant ces Actes, le Gouvernement du Japon a confirmé la déclaration formulée lors de la signature des Actes finals de la Conférence de plénipotentiaires (Nice, 1989).

11) En ratifiant la Constitution et la Convention, le Mexique a confirmé la réserve N° 55, formulée au moment de la signature.

12) En ratifiant les Actes finals de la CAMR-92, le Mexique a confirmé la réserve N° 51, formulée au moment de la signature.

13) Le texte suivant figure dans l'instrument d'adhésion *(traduction)*:

> «La République de Namibie réserve à son Gouvernement le droit de prendre toutes les mesures qu'il pourra estimer nécessaires pour protéger ses intérêts au cas où un Membre manquerait en quoi que ce soit de se conformer aux dispositions de la Constitution et de la Convention de l'Union internationale des télécommunications (Genève, 1992) ou des annexes et des protocoles qui y sont joints, ou encore si les réserves formulées par d'autres pays compromettaient le bon fonctionnement de ses services de télécommunication ou conduisaient à une augmentation de sa part contributive aux dépenses de l'Union.»

14) En ratifiant la Constitution et la Convention, la Norvège a confirmé la réserve N° 73, formulée au moment de la signature.

15) Cette approbation s'applique également aux Iles Cook et à Niue.

16) Cette approbation s'applique également à Niue.

17) Pour les Pays-Bas, les Antilles néerlandaises et Aruba.

18) Le texte suivant figure dans l'instrument d'adhésion *(traduction)*:

«Le Gouvernement du Pérou se réserve le droit de:

1. prendre toutes les mesures qu'il pourra estimer nécessaires pour protéger ses intérêts au cas où un autre Membre de l'Union manquerait en quoi que ce soit de se conformer aux dispositions de la Constitution, de la Convention ou de ses règlements, ou encore si les réserves formulées par lesdits Membres compromettaient le bon fonctionnement de ses services de télécommunication ou leur portaient préjudice;

2. d'accepter ou non les conséquences des réserves des autres Etats Membres qui pourraient entraîner une augmentation de sa part contributive aux dépenses de l'Union.»

19) L'approbation vaut pour le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les Territoires placés sous la souveraineté du Royaume-Uni.

20) La notification d'approbation était accompagnée des déclarations suivantes *(traduction)*:

a) en approuvant le Règlement des radiocommunications (Genève, 1979), l'Union des Républiques socialistes soviétiques se réserve le droit de prendre les mesures nécessaires pour protéger ses intérêts au cas où d'autres Etats ne respecteraient pas les dispositions dudit Règlement et au cas où seraient prises d'autres actions susceptibles de nuire aux intérêts de l'URSS;

b) l'Union des Républiques socialistes soviétiques ne reconnaît pas les prétentions à l'extension de la souveraineté d'Etat à un segment de l'orbite des satellites géostationnaires, car de telles prétentions sont contraires au statut de l'espace extra-atmosphérique universellement reconnu par le droit international;

c) quant à la question des prétentions territoriales de certains pays dans l'Antarctique, le Gouvernement soviétique a déjà déclaré à plusieurs reprises que l'Union des Républiques socialistes soviétiques n'a jamais reconnu et ne peut reconnaître comme légitime une quelconque solution séparée de la question de l'appartenance de l'Antarctique à un ou plusieurs Etats.

21) En ratifiant la Constitution et la Convention, la Suisse a confirmé la réserve N° 21, formulée au moment de la signature.

22) La notification d'approbation était accompagnée des déclarations suivantes *(traduction)*:

a) en approuvant le Règlement des radiocommunications (Genève, 1979), la République socialiste soviétique d'Ukraine se réserve le droit de prendre les mesures nécessaires pour protéger ses intérêts au cas où d'autres Etats ne respecteraient pas les dispositions dudit Règlement et au cas où seraient prises d'autres actions susceptibles de nuire aux intérêts de la RSS d'Ukraine;

b) la République socialiste soviétique d'Ukraine ne reconnaît pas les prétentions à l'extension de la souveraineté d'Etat à un segment de l'orbite des satellites géostationnaires, car de telles prétentions sont contraires au statut de l'espace extra-atmosphérique universellement reconnu par le droit international;

c) quant à la question des prétentions territoriales de certains pays dans l'Antarctique, la République socialiste soviétique d'Ukraine n'a jamais reconnu et ne peut reconnaître comme légitime une quelconque solution séparée de la question de l'appartenance de l'Antarctique à un ou plusieurs Etats.

23) En ratifiant la Convention, le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam a confirmé les déclarations qui figurent au N° 48 du Protocole final à la Convention.

24) En ratifiant la Constitution et la Convention, le Liechtenstein a confirmé la réserve N° 21 formulée au moment de la signature.

25) Voir les déclarations et réserves figurant dans les Actes finals (Kyoto, 1994).

26) En ratifiant les instruments d'amendement à la Constitution et à la Convention de Genève, 1992, adoptés à Kyoto, 1994, le pays a confirmé les déclarations et/ou réserves formulées au moment de la signature.

27) En ratifiant la Constitution et la Convention, l'Espagne a confirmé les déclarations formulées au moment de la signature. L'Instrument de ratification contenait la déclaration suivante (*traduction*): «L'Espagne déclare qu'elle n'exercera le droit que lui confère l'article 34 de la Convention constitutive de l'Union internationale des télécommunications que dans la mesure où il est compatible avec sa Constitution.»

28) La notification de ratification était accompagnée de la déclaration suivante *(traduction)*: «L'Etat de la Cité du Vatican se réserve le droit de prendre toutes les mesures qu'il jugera nécessaires pour protéger ses intérêts si certains membres ne prenaient pas leur part des dépenses de l'Union ou n'observaient pas, de quelque manière que ce soit, les dispositions de la Constitution et de la Convention de l'Union internationale des télécommunications (Genève, 1992), ou des annexes au protocoles qui y sont joints, ou si des réserves d'autres pays entraînent une augmentation de leurs parts contributives aux dépenses de l'Union, ou encore si des réserves d'autres pays compromettaient le bon fonctionement de leurs services de télécommunication.»

29) La notification d'acceptation était accompagné par la déclaration suivante (*traduction*): «Le Gouvernement de la République de Finlande maintient les réserves suivantes faites en son nom au moment de la signature des Règlements administratifs ou de leurs révisions:

- Genève 1979 (CAMR-79), réserve N° 75,
- Genève 1985 (ORB-85), réserve N° 44,
- Genève 1987 (HFBC-87), réserve N° 49,
- Genève 1988 (ORB-88), réserve N° 74 et
- Malaga-Torremolinos 1992 (CAMR-92), réserve N° 49.»

30) Pour les Pays-Bas, les Antilles Néerlandaises et Aruba. En acceptant la Constitution et la Convention, (Genève, 1992) et les Instruments d'amendement à la Constitution et Convention (Kyoto, 1994), les Pays-Bas ont confirmé la réserve N° 87 (Kyoto, 1994).

31) Voir N° 231 de la Constitution et N° 527 de la Convention (Genève, 1992).

32) La ratification était accompagnée par la déclaration suivante (*traduction*): «La République algérienne démocratique et populaire ne se considère liée ni par l'article 56 (paragraphe 2) de la Constitution de l'Union internationale des télécommunications ni par l'article 41 de la Convention de

l'Union internationale des télécommunications, signées à Genève le 22 décembre 1992. La République algérienne démocratique et populaire déclare que, pour qu'un différend soit soumis à l'arbitrage, l'accord de toutes les parties en cause sera dans chaque cas nécessaire.»

33) En acceptant les Instruments d'amendement à la Constitution et à la Convention (Kyoto, 1994), le Canada a confirmé la réserve N° 92 formulée au moment de la signature.

34) En approuvant la Constitution et la Convention (Genève, 1992) l'Arabie Saoudite a confirmé la réserve N° 64 formulée au moment de la signature.

35) En ratifiant la Constitution et la Convention (Genève, 1992), la République Argentine a confirmé la déclaration formulée au moment de la signature. La ratification était accompagnée par les déclarations suivantes *(traduction)*:

> «La République Argentine rejette l'incorporation et la mention des îles Malouines, des îles de la Géorgie du Sud et des îles Sandwich du Sud, en tant que territoires dépendants, faites par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord lors de la ratification de la Constitution et de la Convention de l'Union internationale des télécommunications (UIT) adoptées à Genève (Confédération suisse) le 22 décembre 1992 et réaffirme sa souveraineté sur ces îles, qui font partie intégrante du territoire national de la République Argentine.
>
> La République Argentine déclare qu'aucune disposition de la Constitution ou de la Convention ne devra être interprétée ou appliquée de manière à porter atteinte à ses droits, fondés sur des titres juridiques ainsi que des actes de propriété, de contiguïté et de continuité géologique, sur le secteur antarctique argentin, situé à soixante degrés (60°) de latitude sud et à vingt-cinq degrés (25°) et soixante-quatorze degrés (74°) de longitude ouest, sur lequel elle a proclamé et maintient sa souveraineté.
>
> La République Argentine réitère et incorpore par référence toutes les déclarations et réserves qu'elle a formulées au cours des Conférences mondiales compétentes de l'Union internationale des télécommunications (UIT) qui ont adopté et révisé les Règlements administratifs, avant la date de signature de la Constitution et de la Convention de ladite Organisation adoptées à Genève (Confédération suisse) en 1992.»

36) En ratifiant la Constitution et la Convention (Genève, 1992), la République de Colombie a confirmé la réserve formulée au moment de la signature. La ratification était accompagnée des réserves suivantes *(traduction)*:

> «Le Gouvernement de la Colombie n'appliquera pas l'article 34 de la Constitution de l'Union internationale des télécommunications en raison de l'ampleur des attributions que cet article confère aux autorités publiques et étant donné que son caractère hautement restrictif, quant aux libertés, le rende totalement inacceptable pour la Colombie au regard de sa constitution politique dont le sens démocratique est proclamé dès le Préambule et dans toutes ses dispositions.
>
> En ce qui concerne les autorités non judiciaires de la Colombie, il leur est formellement interdit de faire usage des attributions énoncées dans ledit article car, en agissant ainsi, elles violeraient de fait l'article 15 de la Charte politique colombienne qui stipule que «la correspondance et les autres formes de communication privée sont inviolables» et «qu'elles ne peuvent être interceptées que par ordre judiciaire dans les cas et selon les modalités prévus par la loi».
>
> Le Gouvernement de la Colombie n'appliquera pas non plus la disposition contenue dans l'article 36 de la Constitution de l'Union internationale des télécommunications, étant donné que la constitution politique de la Colombie, dans son article 90, prévoit que l'Etat est responsable, en matière de patrimoine, des dommages contraires au droit qui lui sont imputables par l'action ou l'omission des autorités publiques; de même, conformément à l'article 75 de ladite Charte politique, l'Etat est responsable de la gestion et du contrôle du spectre radioélectrique utilisé pour les télécommunications, responsabilités qu'il ne peut éluder au moyen d'un traité public; l'application dudit article est donc totalement exclue car les personnes lésées seraient privées de toute protection.»

37) En ratifiant la Constitution et la Convention (Genève, 1992), les Etats-Unis d'Amérique ont confirmé les déclarations formulées au moment de la signature. La ratification était accompagnée de la déclaration suivante *(traduction)*:

> «*Orbite des satellites géostationnnaires.* Les Etats-Unis considèrent que la référence, à l'article 44 de la Constitution, à la «situation géographique de certains pays» n'implique nulle reconnaissance de la revendication d'un quelconque droit préférentiel sur l'orbite des satellites géostationnaires.»

38) En ratifiant les Instruments d'amendement à la Constitution et à la Convention de Genève, 1992, adoptés à Kyoto, 1994, les Etats-Unis d'Amérique ont confirmé les déclarations formulées au moment de la signature. La ratification était accompagnée de la déclaration suivante *(traduction)*:

> «*Emissions de radiodiffusion à destination de Cuba.* Les Etats-Unis d'Amérique, notant la Déclaration (N° 40) formulée par la Délégation de Cuba lors de la Conférence de plénipotentiaires de l'Union internationale des télécommunications à Kyoto (Japon), affirment leur droit d'émettre à destination de Cuba, sur les fréquences appropriées, à l'abri de tout brouillage intentionnel ou autre brouillage illicite et ils se réservent le droit de prendre des mesures à l'égard du brouillage actuel et de tout brouillage futur causé par Cuba aux émissions de radiodiffusion des Etats-Unis. En outre, les Etats-Unis d'Amérique font observer que leur présence à Guantanamo est régie par un accord international actuellement en vigueur et ils se réservent le droit d'y pourvoir comme par le passé à leurs besoins de radiocommunication.»

39) Voir les déclarations et réserves figurant dans les Actes finals (Minneapolis, 1998).

40) L'instrument d'adhésion était accompagné de la déclaration suivante (traduction):

«Le Gouvernement de la République Azerbaïdjanaise se réserve le droit :

1. de prendre toute mesure appropriée pour protéger sa souveraineté, l'intégrité de ses droits et ses intérêts nationaux, au cas où un Etat Membre de l'Union ne respecterait pas les dispositions de la Constitution et de la Convention de l'Union internationale des télécommunications, ainsi que leurs annexes, protocoles et règlements sous quelque forme que ce soit et au cas où les activités d'une autre union ou d'état tiers porteraient atteinte ou menaceraient la souveraineté nationale de la République Azerbaïdjanaise;

2. de prendre toute mesure appropriée pour protéger les intérêts de la République Azerbaïdjanaise, au cas où un Membre de l'Union n'assumerait pas sa part des dépenses de l'Union ou au cas où les réserves émises par les autres Membres de l'Union entraîneraient une augmentation du montant de la contribution dont doit s'acquitter la République Azerbaïdjanaise ou auraient d'autres conséquences financières, ou menaceraient, directement ou indirectement, les services de télécommunication de la République Azerbaïdjanaise;

3. de refuser d'appliquer en République Azerbaïdjanaise toute disposition de la Constitution et de la Convention de l'Union internationale des télécommunications qui aurait, directement ou indirectement, des incidences sur la souveraineté de la République Azerbaïdjanaise et qui serait contraire à la Constitution et aux lois de la République Azerbaïdjanaise.»

Tableau II – Actes finals de la Conférence administrative mondiale des radiocommunications chargée d'établir un Plan pour le service de radiodiffusion par satellite dans les bandes de fréquences 11,7-12,2 GHz (dans les Régions 2 et 3) et 11,7-12,5 GHz (dans la Région 1) (Genève, 1977)

Note: Les dispositions et le Plan associé contenus dans ces Actes finals sont devenus partie intégrante du Règlement des radiocommunications de Genève (1979) (voir article 15 et Appendice 30 de ce Règlement).

S = Signature; A = Approbation ou Adhésion.

1	2	3
Afghanistan (Etat islamique d')..	S	6)
Albanie (République d')	–	6)
Algérie (République algérienne démocratique et populaire)....	S	6)
Allemagne (République fédérale d')	S	A 5)
Antigua-et-Barbuda	–	6)
Arabie saoudite (Royaume d')....	S	6)
Argentine (République).....	S	A 4)
Australie	S	6)
Autriche	S	
Bahamas (Commonwealth des)..	–	6)
Bahreïn (Etat de).....	S	6)
Bangladesh (République populaire du).....	S	
Barbade.....	–	6)
Bélarus (République du)	S	A
Belgique.....	S	6)
Belize.....	–	6)
Bénin (République du)	S	6)
Bolivie (République de)	S	6)
Botswana (République du).....	–	6)
Brésil (République fédérative du).....	S	
Brunéi Darussalam	–	6)
Bulgarie (République de).....	S	6)
Burkina Faso.....	S	6)
Burundi (République du).....	S	
Cameroun (République du).....	–	6)
Canada	S	A
Centrafricaine (République).....	S	
Chili	S	6)
Chine (Rép. pop. de).....	S	6)
Chypre (République de)	S	6)
Cité du Vatican (Etat de la).....	S	6)
Colombie (République de)	S	6)
Comores (République fédérale islamique des).....	S	
Congo (République du).....	S	
Corée (République de)	S	A
Côte d'Ivoire (République de)....	S	6)
Cuba.....	S	6)
Danemark.....	S	A
Djibouti (République de).....	–	6)
Egypte (République arabe d')....	S	6)
El Salvador (République d')	–	6)
Emirats arabes unis.....	S	6)
Equateur.....	S	

1	2	3
Espagne.....	S	6)
Etats-Unis d'Amérique.....	S	6)
Ethiopie (République fédérale démocratique d').....	S	6)
Fidji (République de).....	–	6)
Finlande	S	A
France	S	A
Gabonaise (République).....	S	
Ghana.....	S	6)
Grèce.....	S	A
Guatemala (République du).....	S	6)
Guinée (République de).....	S	
Guinée équatoriale (Rép. de).....	–	6)
Guyana.....	–	6)
Haïti (République d')	S	6)
Honduras (République du)	–	6)
Hongrie (République de).....	S	A 4)
Inde (République de l')	S	A
Indonésie (République d').....	S	6)
Iran (République islamique d')...	S	6)
Iraq (République d').....	–	6)
Irlande.....	S	A
Islande.....	S	6)
Israël (Etat d').....	–	6)
Italie.....	S	A
Jamaïque	–	6)
Japon.....	S	6)
Jordanie (Royaume hachémite de).....	–	6)
Kenya (République du)	S	6)
Kiribati (République de).....	–	6)
Koweït (Etat du)	S	6)
Lao (République démocratique populaire).....	S	6)
Lesotho (Royaume du)	–	6)
Liban.....	S	6)
Libéria (République du)	–	6)
Libye (Jamahiriya arabe libyenne pop. et soc.).....	S	6)
Liechtenstein (Princ. de).....	S	A
Luxembourg.....	S	6)
Madagascar (République de).....	S	6)
Malaisie	S	A
Malawi.....	–	6)
Maldives (République des).....	–	6)
Mali (République du)	S	6)
Malte.....	S	6)
Maroc (Royaume du).....	S	

1	2	3
Maurice (République de).....	S	6)
Mauritanie (République islamique de).....	S	
Mexique	S	6)
Monaco (Principauté de)	S	6)
Mongolie.....	S	6)
Myanmar (Union de)	–	6)
Namibie (République de)	–	6)
Niger (République du).....	–	6)
Nigéria (République fédérale du)	S	6)
Norvège.....	S	6)
Nouvelle-Zélande	S	6)
Oman (Sultanat d').....	S	6)
Ouganda (République de l').....	S	
Pakistan (Rép. islamique du).....	S	6)
Panama (République du)	S	6)
Papouasie-Nouvelle-Guinée.....	S	6)
Paraguay (République du).....	S	A
Pays-Bas (Royaume des).....	S	A 3)
Pérou.....	–	6)
Philippines (République des).....	S	6)
Pologne (République de).....	S	6)
Portugal.....	S	6)
Qatar (Etat du)	–	A
République arabe syrienne	–	6)
République démocratique du Congo.....	S	
République populaire démocratique de Corée	S	6)
Roumanie.....	S	6)
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	S	A 1)
Russie (Fédération de).....	S	A
Rwandaise (République)	–	6)
Saint-Marin (République de).....	–	6)
Saint-Vincent-et-Grenadines.....	–	6)
Salomon (Iles).....	–	6)
Sao Tomé-et-Principe (Rép. démocratique de).....	–	6)
Sénégal (République du)	S	A
Sierra Leone.....	–	6)
Singapour (République de).....	S	A
Somalie (Rép. démocratique).....	–	6)
Soudan (République du).....	S	6)
Sri Lanka (République socialiste démocratique de) ...	–	6)

Tableau II *(fin)*

1	2	3
Sudafricaine (République).....	–	6)
Suède	S	A 4)
Suisse (Confédération).....	S	A 2)
Suriname (République du)	–	6)
Swaziland (Royaume du)	–	6)
Tanzanie (République-Unie de).	S	6)
Tchad (République du).....	S	6)

1	2	3
Tchèque et slovaque (Rép. féd.).	S	A 4)
Thaïlande	S	6)
Togolaise (République).....	S	6)
Trinité-et-Tobago	–	6)
Tunisie	S	6)
Turquie.....	S	6)
Ukraine	S	A

1	2	3
Uruguay (Rép. orientale de l')	S	6)
Venezuela (République du).....	S	6)
Yémen (République du)	S	6)
Yougoslavie (Rép. féd. de).....	S	6)
Zambie (République de).....	–	6)
Zimbabwe (République du).....	–	6)

1) L'approbation vaut pour le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les Territoires placés sous la souveraineté du Royaume-Uni.

2) En approuvant ces Actes finals, la Suisse s'est ralliée à la déclaration qui figure au N° 74 du Protocole final auxdits Actes.

3) Pour les Pays-Bas, les Antilles néerlandaises et Aruba.

4) En approuvant les Actes finals, le Membre intéressé a confirmé la(les) déclaration(s) faite(s) au moment de la signature.

5) Voir Notifications N^{os} 1146, 1169, 1175 et 1182.

6) Ce Membre a approuvé le Règlement des radiocommunications de Genève (1979) dont sont partie intégrante les dispositions et le Plan associé contenus dans ces Actes finals.

Tableau III – Accord régional relatif à l'utilisation par le service de radiodiffusion de fréquences dans les bandes des ondes hectométriques dans les Régions 1 et 3 et dans les bandes des ondes kilométriques dans la Région 1 (Genève, 1975)

S = Signature; A = Approbation ou Adhésion.

1	2	3
Afghanistan (Etat islamique d')..	S	
Albanie (République d')	–	A
Algérie (République algérienne démocratique et populaire).....	S	
Allemagne (Rép. féd. d').....	S	A 4)
Angola (Rép. d')	–	
Arabie saoudite (Royaume d')....	S	
Australie	S	
Autriche	S	
Bahreïn (Etat de).....	–	A
Bangladesh (Rép. pop. du).....	S	
Bélarus (République du)	S	A
Belgique.....	S	A
Bénin (Rép. du)	S	
Botswana (République du).....	S	A
Bulgarie (Rép. de)	S	A
Burkina Faso.....	S	A 1)
Burundi (République du).....	S	
Cambodge (Royaume du).....	–	
Cameroun (Rép. du)	S	A
Cap-Vert (Rép. du).....	–	
Centrafricaine (République).....	S	
Chine (Rép. pop. de).....	S	A
Chypre (République de)	S	
Cité du Vatican (Etat de la).....	S	A
Comores (Rép. féd. isl. des).....	–	
Congo (République du).....	S	
Corée (République de)	S	A
Côte d'Ivoire (Rép. de)	S	A
Croatie (République de)	–	A
Danemark.....	S	A
Djibouti (Rép. de).....	–	
Egypte (Rép. arabe d')	S 6)	
Emirats arabes unis.....	S	
Espagne.....	S	A
Ethiopie (Rép. féd. dém. d').....	S	A
Fidji (République de)	S	A
Finlande.....	S	A
France	S	A
Gabonaise (République).....	S	
Gambie (République de)	S	
Ghana.....	S	
Grèce.....	S	A
Guinée (Rép. de).....	S	
Guinée-Bissau (Rép. de)	–	
Guinée équatoriale (Rép. de).....	–	

1	2	3
Hongrie (Rép. de).....	S	A 1)
Inde (République de l')	S	A
Indonésie (République d').....	S	
Iran (Rép. islamique d')	S	
Iraq (Rép. d').....	–	
Irlande.....	S	A
Islande.....	S	A
Israël (Etat d').....	S	
Italie	S	A
Japon.....	S	A
Jordanie (Royaume hachémite de).....	S	A
Kenya (République du)	S	
Kiribati (République de).....	–	
Koweït (Etat du)	S	
Lao (Rép. dém. pop.).....	–	
Lesotho (Royaume du)	S	
L'ex-République yougoslave de Macédoine	–	A
Liban	S	
Libéria (République du)	S	
Libye (Jamahiriya arabe libyenne pop. et soc.)	S	
Liechtenstein (Princ. de).....	S	A
Luxembourg.....	S	A
Madagascar (Rép. de).....	S	
Malaisie	S	
Malawi.....	S	A
Maldives (République des).....	–	
Mali (République du)	S	
Malte.....	–	
Maroc (Royaume du).....	S	A
Maurice (République de).....	S	
Mauritanie (Rép. islam. de).....	S	
Monaco (Principauté de)	S	A
Mongolie.....	S	A
Mozambique (Rép. du)	S	A
Myanmar (Union de)	–	A
Namibie (République de)	–	
Nauru (République de).....	–	A
Népal.....	S	A
Niger (République du).....	S	
Nigéria (Rép. fédérale du).....	S	
Norvège	S	A
Nouvelle-Zélande	S	A
Oman (Sultanat d').....	–	A

1	2	3
Ouganda (République de l').....	S	
Pakistan (Rép. islamique du).....	S	
Papouasie-Nouvelle-Guinée.....	S	A
Pays-Bas (Royaume des).....	S	A 3)
Philippines (Rép. des).....	S	
Pologne (Rép. de)	S	A 1)
Portugal.....	S	
Qatar (Etat du)	S	
Rép. arabe syrienne.....	S	
République démocratique du Congo	S	
Rép. pop. dém. de Corée.....	–	
Roumanie.....	S	A 5)
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	S	A 2)
Russie (Fédération de).....	S	A
Rwandaise (République)	–	
Saint-Marin (Rép. de).....	–	
Salomon (Iles).....	–	
Sao Tomé-et-Principe (Rép. dém. de).....	–	
Sénégal (République du)	S	A
Sierra Leone.....	–	A
Singapour (République de).....	S	A
Slovénie (République de)	–	7)
Somalie (Rép. dém.)	–	
Soudan (République du).....	S	
Sri Lanka (Rép. soc. dém. de)	S	
Sudafricaine (République).....	–	
Suède.....	S	A
Suisse (Confédération)	S	A
Swaziland (Royaume du).....	–	
Tanzanie (Rép.-Unie de)	S	
Tchad (République du).....	S	
Tchèque et slovaque (Rép. féd.).	S	A 1)
Thaïlande	S	
Togolaise (République).....	S	
Tonga (Royaume des).....	–	A
Tunisie	S	
Turquie.....	S	
Ukraine	S	
Viet Nam (Rép. socialiste du)	–	
Yémen (République du)	S	
Yougoslavie (Rép. féd. de).....	S	A
Zambie (République de).....	S	
Zimbabwe (République du).....	–	

1) En approuvant l'Accord, le Membre intéressé a confirmé la(les) déclaration(s) faite(s) au moment de la signature.

2) L'approbation vaut également pour les Territoires placés sous la souveraineté du Royaume-Uni (dans les Régions 1 et 3).

3) L'approbation vaut pour le Royaume en Europe.

4) Voir Notification N° 1132.

5) En approuvant cet Accord, le Gouvernement de la République socialiste de Roumanie a fait la déclaration suivante:

«La République socialiste de Roumanie se réserve le droit de prendre les mesures nécessaires en vue d'assurer que ses émetteurs de radiodiffusion couvrent, d'une manière appropriée, tout le territoire du pays avec des programmes de radiodiffusion, dans le cas où les coordinations prévues dans le Plan annexé à l'Accord ne pourront être solutionnées par des négociations.»

6) Voir Notification No 1175.

7) Par une communication reçue le 23 décembre 1993, le Gouvernement de la République de Slovénie a notifié sa succession à cet Accord.

Tableau IV – Accord régional relatif à l'utilisation de la bande 87,5-108 MHz pour la radiodiffusion sonore à modulation de fréquence (Région 1 et partie de la Région 3) (Genève, 1984)

S = Signature; A = Approbation ou Adhésion.

1	2	3
Afghanistan (Etat islamique d')	S	
Albanie (République d')	S	
Algérie (Rép. algérienne dém. et pop.)	S	
Allemagne (Rép. féd. d')	S	A 1)
Andorre (Principauté d')	–	A
Angola (République d')	S	
Arabie saoudite (Royaume d')	S	A
Autriche	S	
Bahreïn (Etat de)	–	
Bélarus (République du)	S	A
Belgique	S	
Bénin (République du)	S	
Botswana (République du)	S	
Bulgarie (République de)	S	
Burkina Faso	S	A 2)
Burundi (République du)	–	
Cameroun (République du)	S	
Cap-Vert (République du)	–	
Centrafricaine (République)	–	
Chypre (République de)	S	
Cité du Vatican (Etat de la)	S	A
Comores (Rép. féd. isl. des)	–	
Congo (République du)	S	
Côte d'Ivoire (République de)	S	A
Croatie (République de)	–	A
Danemark	S	A
Djibouti (République de)	–	
Egypte (République arabe d')	S	A
Emirats arabes unis	–	A
Espagne	S	A 3)
Ethiopie (Rép. féd. dém. d')	–	
Finlande	S	A
France	S	A 4)
Gabonaise (République)	S	
Gambie (République de)	–	
Ghana	–	
Grèce	S	A

1	2	3
Guinée (République de)	S	
Guinée-Bissau (Rép. de)	–	
Guinée équatoriale (République de)	–	
Hongrie (République de)	S	
Iran (République islamique d')	S	
Iraq (République d')	S	
Irlande	S	
Islande	–	
Israël (Etat d')	S	
Italie	S	
Jordanie (Royaume hachémite de)	S	
Kenya (République du)	S	
Koweït (Etat du)	S	
Lesotho (Royaume du)	S	
L'ex-République yougoslave de Macédoine	–	A
Liban	–	
Libéria (République du)	–	
Libye (Jamahiriya arabe libyenne pop. et soc.)	S	
Liechtenstein (Princ. de)	S	
Luxembourg	S	
Madagascar (République de)	–	
Malawi	–	
Mali (République du)	S	
Malte	S	
Maroc (Royaume du)	S	
Maurice (République de)	–	
Mauritanie (Rép. islam. de)	–	
Monaco (Principauté de)	S	
Mongolie	S	
Mozambique (République du)	–	
Namibie (République de)	–	
Niger (République du)	–	
Nigéria (Rép. fédérale du)	–	
Norvège	S	

1	2	3
Oman (Sultanat d')	S	
Ouganda (République de l')	S	
Pays-Bas (Royaume des)	S	A
Pologne (République de)	S	
Portugal	S	
Qatar (Etat du)	S	A
Rép. arabe syrienne	S	
République démocratique du Congo	–	
Roumanie	S	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	S	
Russie (Fédération de)	S	A 2)
Rwandaise (République)	–	
Saint-Marin (Rép. de)	S	
Sao Tomé-et-Principe (Rép. dém. de)	–	
Sénégal (République du)	S	
Sierra Leone	–	
Slovénie (République de)	–	A
Somalie (Rép. dém.)	–	
Soudan (République du)	–	
Sudafricaine (République)	–	A
Suède	S	A
Suisse (Confédération)	S	A
Swaziland (Royaume du)	S	
Tanzanie (République-Unie de)	S	
Tchad (République du)	S	
Tchèque et slovaque (Rép. féd.)	S	
Togolaise (République)	S	
Tunisie	S	
Turquie	S	
Ukraine	S	A
Yémen (République du)	S	
Yougoslavie (Rép. féd. de)	S	
Zambie (République de)	S	
Zimbabwe (République du)	S	

1) Voir Notification N° 1235.

2) En approuvant l'Accord, cette Administration a confirmé les déclarations formulées au moment de la signature.

3) En approuvant l'Accord, le Gouvernement de l'Espagne a confirmé les déclarations formulées au moment de la signature.

4) En approuvant l'Accord, le Gouvernement de la France a fait savoir qu'il ne maintient pas la déclaration formulée au moment de la signature.

Tableau V – Accord régional relatif aux services mobile maritime et de radionavigation aéronautique en ondes hectométriques (Région 1) (Genève, 1985)

S = Signature; A = Approbation ou Adhésion.

1	2	3
Albanie (République d')	–	
Algérie (Rép. algérienne dém. et pop.)	S	
Allemagne (Rép. féd. d')	S	A
Angola (République d')	S	
Arabie saoudite (Royaume d')	S	A
Autriche	S	
Bahreïn (Etat de)	S	
Bélarus (République du)	–	
Belgique	S	
Bénin (République du)	S	
Botswana (République du)	–	
Bulgarie (République de)	S	
Burkina Faso	–	A
Burundi (République du)	–	
Cameroun (République du)	S	
Cap-Vert (République du)	–	
Centrafricaine (République)	–	
Chypre (République de)	S	
Cité du Vatican (Etat de la)	–	
Comores (Rép. féd. isl. des)	–	
Congo (République du)	–	
Côte d'Ivoire (République de)	S	A
Croatie (République de)	–	A
Danemark	S	A
Djibouti (République de)	–	
Egypte (Rép. arabe d')	S	
Emirats arabes unis	–	
Espagne	S	A
Ethiopie (Rép. féd. dém. d')	–	
Finlande	S	
France	S	A
Gabonaise (République)	–	
Gambie (République de)	–	
Ghana	S	
Grèce	S	

1	2	3
Guinée (République de)	S	
Guinée-Bissau (Rép. de)	–	
Guinée équatoriale (Rép. de)	–	
Hongrie (République de)	S	A
Iraq (République d')	S	
Irlande	S	
Islande	–	
Israël (Etat d')	S	
Italie	S	A
Jordanie (Royaume hachémite de)	–	
Kenya (République du)	S	
Koweït (Etat du)	S	
Lesotho (Royaume du)	–	
Liban	–	
Libéria (République du)	–	
Libye (Jamahiriya arabe libyenne pop. et soc.)	S	
Liechtenstein (Princ. de)	–	A
Lituanie (République de)	–	A
Luxembourg	–	
Madagascar (République de)	S	
Malawi	–	
Mali (République du)	–	
Malte	S	
Maroc (Royaume du)	S	
Maurice (République de)	–	
Mauritanie (Rép. islam. de)	–	
Monaco (Principauté de)	S	
Mongolie	–	
Mozambique (République du)	–	
Namibie (République de)	–	
Niger (République du)	–	
Nigéria (Rép. fédérale du)	–	
Norvège	S	
Oman (Sultanat d')	S	

1	2	3
Ouganda (République de l')	–	
Pays-Bas (Royaume des)	S	A
Pologne (République de)	S	
Portugal	S	
Qatar (Etat du)	S	
Rép. arabe syrienne	–	
République démocratique du Congo	–	
Roumanie	S	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	S	
Russie (Fédération de)	S	A
Rwandaise (République)	–	
Saint-Marin (République de)	–	
Sao Tomé-et-Principe (Rép. dém. de)	–	
Sénégal (République du)	–	A
Sierra Leone	–	
Slovénie (République de)	–	A
Somalie (République dém.)	–	
Soudan (République du)	–	
Sudafricaine (République)	–	A
Suède	S	A
Suisse (Confédération)	S	A
Swaziland (Royaume du)	–	
Tanzanie (Rép.-Unie de)	–	
Tchad (République du)	S	
Tchèque et slovaque (Rép. féd.)	S	
Togolaise (République)	–	
Tunisie	S	
Turquie	S	
Ukraine	–	
Yémen (République du)	–	
Yougoslavie (Rép. féd. de)	S	
Zambie (République de)	–	
Zimbabwe (République du)	–	

Tableau VI – Accords régionaux américains

S = Signature; A = Approbation ou Adhésion; R = Ratification.

Membres	Accord interaméricain des radiocommunications (FIAR) (Washington, 1949)		Accord régional sur la radiodiffusion en Amérique du Nord (NARBA) (Washington, 1950)		Accord régional de radiodiffusion à ondes hectométriques Région 2 (Rio de Janeiro, 1981)		Accord régional relatif à l'utilisation de la bande 1 605-1 705 kHz dans la Région 2 (Rio de Janeiro, 1988)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Antigua-et-Barbuda	–		–		–		S	
Argentine (République)	S		–		S	A 4)	S	
Bahamas (Commonwealth des)	–		–		S		–	
Barbade	–		–		–		S	
Belize	–		–		S		–	
Bolivie (République de)	S		–		–		–	
Brésil (République fédérative du)	S		–		S	A	S	
Canada	S		S	2)	S	A	S	R
Chili	S		–		S		S	
Colombie (République de)	S		–		S		S	
Costa Rica	S	A	–		S		S	
Cuba	S		S	1)	–		S	
Danemark	–		–		S	A	–	A
Dominicaine (République)	S	A	S	R	–		–	
El Salvador (République d')	S		–		–		–	
Equateur	S		–		S		–	
Etats-Unis d'Amérique	S	A	S	R	S	A 5)	S	A 5)
France	–		–		S	A	S	A
Grenade	–		–		S		–	
Guatemala (République du)	S		–		–		–	
Guyana	–		–		S		–	
Haïti (République d')	–	A	–		–		S	
Honduras (République du)	S	A	–		–		S	
Jamaïque	–		–		S		–	
Mexique	S	A	–		S		S	
Nicaragua	S	A	–		S		–	
Panama (République du)	S		–		S		–	
Paraguay (République du)	–	A	–		S		S	
Pays-Bas (Royaume des)	–		–		S	A 3)	–	A 3)
Pérou	–		–		S		–	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	–		S	R	S		S	
Saint-Vincent-et-Grenadines	–		–		–		–	
Suriname (République du)	–		–		–	A	S	
Trinité-et-Tobago	–		–		S		S	
Uruguay (République orientale de l')	S		–		S		S	
Venezuela (République du)	S		–		S		S	

1) Le Gouvernement de Cuba a dénoncé cet Accord avec effet au 3 novembre 1981.

2) Le Gouvernement du Canada a dénoncé cet Accord avec effet au 17 février 1985.

3) Pour les Antilles néerlandaises et Aruba.

4) En approuvant cet Accord, le Gouvernement de la République argentine a confirmé les déclarations qui figurent au N° 2 (paragraphes A.1, A.2, A.3, B et C) du Protocole final à l'Accord et a en outre déclaré ce qui suit *(traduction)*:

«Par ailleurs, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté les Résolutions 2065 (XX), 3160 (XXVIII), 31/49, 37/9, 38/12, 39/6, 40/21 et 41/40 dans lesquelles l'existence d'un conflit de souveraineté est reconnue à propos des îles Malvinas et il est demandé instamment à la République argentine et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord d'engager des négociations afin de trouver, dès que possible, une solution pacifique et définitive au différend en recourant aux bons offices du Secrétaire général des Nations Unies, qui devra informer l'Assemblée générale des progrès réalisés.»

5) Cette approbation a été donnée compte tenu des déclarations formulées au moment de la signature.

Tableau VII – Accords et Protocole régionaux des Zones européennes

S = Signature; A = Approbation ou Adhésion; R = Ratification.

Membres	Accord régional dans les bandes 68-73 MHz et 76-87,5 MHz (Genève, 1960)*)		Accord régional pour la Zone européenne de radiodiffusion (Stockholm, 1961)		Protocole portant amendement de l'Accord de Stockholm (Genève, 1985)		Accord régional concernant les radiophares maritimes (Genève, 1985)**)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Albanie (République d')	S		–		–		–	
Algérie (République algérienne démocratique et populaire)	–		–		–		S	
Allemagne (République fédérale d')	S	A	S	A 3)	S	A 5)	S	A 5)
Andorre (Principauté d')	–		–	A	–	A	–	
Arabie saoudite (Royaume d')	–		–		–			
Autriche	S	A	S	A	S	A	S	
Bélarus (République du)	S		S	A 2)	S	A	–	
Belgique	–		S	A	–	A	S	
Bulgarie (République de)	S		S		–		S	
Chypre (République de)	–		S	A	–		S	
Cité du Vatican (Etat de la)	–		S	A	S	A	–	
Croatie (République de)			–	A	–	A	–	A
Danemark	S	A	S		S		S	A
Egypte (République arabe d')	–		–		S		–	
Espagne	–		S	A 1)	S	A	S	A
Finlande	–		S	A	S	A	S	A
France	S	A	S	A	S	A	S	A
Grèce	S		S	A	S	A	S	
Hongrie (République de)	S	A	S	A	S		S	A
Iraq (République d')	–		–		–		–	
Irlande	–		S	A	S		S	
Islande	–		S	A	–	A	–	
Israël (Etat d')	–		S		S		S	
Italie	S	A	S	A	S		S	A
Jordanie (Royaume hachémite de)	–		–		–		–	
L'ex-République yougoslave de Macédoine			–	A	–	A		
Liban	–		S		–		–	
Libye (Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste)	–		–		–		S	
Liechtenstein (Principauté de)	–		–		–		–	
Lituanie (République de)							–	A
Luxembourg	–		S		S		–	
Malte	–		–		S		S	
Maroc (Royaume du)	–		S	A	–	A	S	
Monaco (Principauté de)	–		S		S		S	
Norvège	S	A	S	A	S	A	S	
Pays-Bas (Royaume des)	–		S	A	S	A	S	A
Pologne (République de)	S		S		S		S	
Portugal	–		S	A	S		S	
République arabe syrienne	–		–		–		–	
Roumanie	S	A	S		S		S	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	–		S 4)	A 4)	S		S	
Russie (Fédération de)	S	A	S	A 2)	S	A 6)	S	A
Saint-Marin (République de)	–		–	A	S	A	–	
Slovénie (République de)			–	7)	–	7)		
Suède	S	A	S	A	S	A	S	A
Suisse (Confédération)	S	A	S	A	S	A	–	A
Tchèque et slovaque (Rép. féd.)	S	A	S		S		S	
Tunisie	–		–		S		S	
Turquie	S		S		S		S	
Ukraine	S	A	S	A 2)	S	A	–	
Yougoslavie (République fédérative de)	S		S	A	S	A	S	

*) Accord régional concernant l'utilisation des fréquences dans les bandes 68-73 MHz et 76-87,5 MHz par le service de radiodiffusion, d'une part et par les services fixe et mobile, d'autre part (Genève, 1960).

**) Accord régional concernant la planification du service de radionavigation maritime (radiophares) dans la Zone européenne maritime (Genève, 1985).

1) Le Gouvernement espagnol a approuvé cet Accord en maintenant les trois réserves qui figurent au paragraphe I (A, B et C) du Protocole final.

2) Prenant en considération qu'à la Conférence de Stockholm, en 1961, au moment de l'établissement des plans de répartition des fréquences pour les stations de télévision dans la bande 645-960 MHz, il n'a pas été suffisamment tenu compte des besoins des services radio de la navigation aérienne de l'URSS, de la RSS d'Ukraine et de la RSS de Biélorussie et aussi, ayant en vue les particularités des services radio de la navigation aérienne, les Administrations des télécommunications de l'URSS, de la RSS d'Ukraine et de la RSS de Biélorussie ne peuvent pas garantir aux pays utilisant cette bande pour la télévision une protection contre les brouillages causés par les services radio de la navigation aérienne de l'URSS, de la RSS d'Ukraine et de la RSS de Biélorussie (traduction).

3) En donnant son approbation, l'Administration de la République fédérale d'Allemagne a émis les considérations suivantes:

«Selon le plan des fréquences pour les stations de radiodiffusion-télévision dans la bande de fréquences comprises entre 162 et 230 MHz (Annexe 2, chapitre 2 de l'Accord), les fréquences 224,25/229,75 MHz sont assignées à la station de radiodiffusion-télévision Sonneberg figurant au plan avec l'indication d'une puissance apparente rayonnée de 30/6 kW et permettant dans le secteur entre 45 et 135 degrés une puissance apparente rayonnée de 5 kW pour la porteuse de télévision.

Cette assignation est susceptible de provoquer des brouillages nuisibles pour les stations du service de radionavigation aéronautique opérant dans la bande de fréquences comprises entre 223 et 235 MHz, conformément aux dispositions de l'article 5 du Règlement des radiocommunications de Genève (1959).

Or, un brouillage nuisible, causé au détriment des stations opérant dans la bande de fréquences comprises entre 223 et 235 MHz attribuée au service de radionavigation aéronautique en tant que service primaire, ne pourra être empêché que si la puissance apparente rayonnée de la station de radiodiffusion-télévision de Sonneberg n'excède pas 0,5/0,1 kW dans le secteur entre 135 et 345 degrés.»

4) Signé et approuvé également pour le compte des Territoires d'Outre-Mer dont les relations internationales sont assurées par le Gouvernement du Royaume-Uni.

5) Voir Notification No 1235.

6) En approuvant ce Protocole, l'Administration de l'URSS a confirmé les déclarations formulées au moment de la signature.

7) Par une communication reçue le 23 décembre 1993, le Gouvernement de la République de Slovénie a notifié sa succession à cet Accord et à ce Protocole.

Tableau VIII – Accords et Protocoles régionaux des Zones africaines

S = Signature; A = Approbation ou Adhésion.

Membres	Accord de Genève (1963)		Protocole de Genève (1985)		Protocole de Genève (1989)		Accord de Genève (1989)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Algérie (République algérienne démocratique et populaire)	–		–		S		S	
Angola (République d')	–		–		–		–	
Arabie saoudite (Royaume d')							S	
Bahreïn (Etat de)							S	
Bénin (République du)	S		–		S		S	
Botswana (République du)	–		S		–		S	
Burkina Faso	S	A	–	A	S	A	S	A
Burundi (République du)	–		S		–		S	
Cameroun (République du)	S		S		S		S	
Cap-Vert (République du)	–		–		–		–	
Centrafricaine (République)	–		–		–		–	
Comores (Rép. féd. islamique des)	–		–		–		–	
Congo (République du)	S		–		S		S	
Côte d'Ivoire (République de)	S	A	S	A	S		S	
Djibouti (République de)	–		–		–		–	
Egypte (République arabe d')	–	A	S		S		S	
Emirats arabes unis							S	
Espagne	S	A	S	A	S	A	S	A
Ethiopie (Rép. féd. dém. d')	S	A	S		S		S	
France	S	A	S	A	S		S	
Gabonaise (République)	S		S		S		S	
Gambie (République de)	–		–		–		–	
Ghana	S		S		S		S	
Guinée (République de)	S		–		–		S	
Guinée-Bissau (République de)	–		–		–		–	
Guinée équatoriale (République de)	–		–		–		–	
Iran (Rép. islamique d')							S	
Iraq (République d')							S	
Kenya (République du)	S	A	S	A	S		S	
Koweït (Etat du)							S	
Lesotho (Royaume du)	–		–		–		S	
Libéria (République du)	S		–		S		S	
Libye (Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste)	S		–		S		S	
Madagascar (République de)	S		S		S		S	
Malawi	–		–		–		S	
Mali (République du)	S		–		S		S	
Maroc (Royaume du)	–		–		S		S	
Maurice (République de)	–		–		S		S	
Mauritanie (Rép. islamique de)	S		–		S		S	
Mozambique (République du)	–		–		S		S	
Namibie (République de)	–		–		–		–	
Niger (République du)	S		–		–		S	
Nigéria (République fédérale du)	S	A	–		S		S	

Tableau VIII (*fin*)

Membres	Accord de Genève (1963)		Protocole de Genève (1985)		Protocole de Genève (1989)		Accord de Genève (1989)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Oman (Sultanat d')							S	
Ouganda (République de l')	S	A	–		–		–	
Qatar (Etat du)							S	
République démocratique du Congo	S		–		–		–	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	S		S		–		–	
Rwandaise (République)	S		–		–		S	
Sao Tomé-et-Principe (Rép. dém. de)	–		–		–		–	
Sénégal (République du)	S	A	S		S		S	
Sierra Leone	S	A	–		–		–	
Somalie (République démocratique)	S		–		–		–	
Soudan (République du)	–		–		–		–	
Sudafricaine (République)	S	A	–	A	–	A	–	A
Swaziland (Royaume du)	–		–		S		S	
Tanzanie (République-Unie de)	S	A	–		–		–	
Tchad (République du)	S		–		S		S	
Togolaise (République)	S		S		–		S	
Yémen (République du)							S	
Zambie (République de)	–		S		S		S	
Zimbabwe (République du)	–		–		S		S	

IX – Liste des Etats Membres qui ont signé les Actes finals de la Conférence de plénipotentiaires (Minneapolis, 1998)

Les Actes finals de la Conférence de plénipotentiaires (Minneapolis, 1998) ont été signés par les 157 Etats Membres suivants:

Albanie (République d')
Algérie (République algérienne démocratique et populaire)
Allemagne (République fédérale d')
Angola (République d')
Arabie saoudite (Royaume d')
Argentine (République)
Arménie (République d')
Australie
Autriche
Azerbaïdjan (République azerbaïdjanaise)
Bahreïn (Etat de)
Bélarus (République du)
Belgique
Bénin (République du)
Bhoutan (Royaume du)
Bosnie-Herzégovine
Botswana (République du)
Brésil (République fédérative du)
Brunéi Darussalam
Bulgarie (République de)
Burkina Faso
Burundi (République du)
Cameroun (République du)
Canada
Centrafricaine (République)
Chili
Chine (République populaire de)
Chypre (République de)
Cité du Vatican (Etat de la)
Colombie (République de)
Comores (République fédérale islamique des)
Congo (République du)
Corée (République de)
Costa Rica
Côte d'Ivoire (République de)
Croatie (République de)
Cuba
Danemark
Dominicaine (République)
Egypte (République arabe d')
El Salvador (République d')
Emirats arabes unis
Equateur
Espagne
Estonie (République d')
Etats-Unis d'Amérique
Ethiopie (République fédérale démocratique d')
Finlande
France
Gabonaise (République)
Géorgie
Ghana
Grèce
Guatemala (République du)
Guyana
Hongrie (République de)
Inde (République de l')
Indonésie (République d')
Iran (République islamique d')
Irlande
Islande
Israël (Etat d')
Italie
Japon
Jordanie (Royaume hachémite de)
Kazakstan (République du)
Kenya (République du)
Lao (République démocratique populaire)
Lesotho (Royaume du)
Lettonie (République de)
L'ex-République yougoslave de Macédoine
Liban
Libye (Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste)
Liechtenstein (Principauté de)
Lituanie (République de)
Luxembourg
Madagascar (République de)
Malaisie
Maldives (République des)
Mali (République du)
Malte
Maroc (Royaume du)
Mexique
Micronésie (Etats fédérés de)
Moldova (République de)
Monaco (Principauté de)
Mongolie
Mozambique (République du)
Namibie (République de)
Nigéria (République fédérale du)

Norvège
Nouvelle-Zélande
Oman (Sultanat d')
Ouganda (République de l')
Ouzbékistan (République d')
Pakistan (République islamique du)
Papouasie-Nouvelle-Guinée
Paraguay (République du)
Pays-Bas (Royaume des)
Pérou
Philippines (République des)
Pologne (République de)
Portugal
Qatar (Etat du)
République arabe syrienne
République kirghize
République populaire démocratique de Corée
République slovaque
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Russie (Fédération de)
Saint-Marin (République de)
Sénégal (République du)
Seychelles (République des)
Singapour (République de)
Slovénie (République de)
Soudan (République du)
Sri Lanka (République socialiste démocratique de)
Sudafricaine (République)
Suède
Suisse (Confédération)
Suriname (République du)
Tanzanie (République-Unie de)
Tchad (République du)
Thaïlande
Tonga (Royaume des)
Trinité-et-Tobago
Tunisie
Turquie
Ukraine
Venezuela (République bolivarienne du)
Viet Nam (République socialiste du)
Yémen (République du)
Zambie (République de)
Zimbabwe (République du)

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

X – Accords particuliers

Accord particulier relatif à l'utilisation de la bande 582-606 MHz par le service de radionavigation (Bruxelles, 1962)

Cet accord a été conclu entre les Administrations des pays suivants: République fédérale d'Allemagne, Belgique, Danemark, France, Royaume des Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Confédération suisse.

Accord particulier relatif à l'utilisation de fréquences pour émetteurs complémentaires de télévision de faible puissance fonctionnant dans la gamme des ondes décimétriques (bande IV, 472-582 MHz, et bande V, 582-960 MHz) dans les zones frontalières (Karlsruhe, 1966)

Cet accord a été conclu entre les Administrations des pays suivants: République fédérale d'Allemagne, Autriche, Belgique, France, Italie, Luxembourg et Royaume des Pays-Bas.

Cet accord a été approuvé sans réserve par toutes ces Administrations.

Accords particuliers relatifs à l'utilisation coordonnée par les services fixe et mobile terrestre des fréquences comprises entre 29,7 et 470 MHz

Accord signé à Vienne, le 25 avril 1969, entre les Administrations des pays suivants: Autriche, République populaire hongroise et République socialiste tchécoslovaque.

Cet accord, qui a été approuvé sans réserve par toutes ces Administrations, est entré en vigueur le 1er janvier 1970.

Accord signé à Budapest, le 1er juillet 1976, entre les Administrations des pays suivants: République populaire hongroise et République socialiste fédérative de Yougoslavie.

Cet accord est entré en vigueur 60 jours après sa signature.

Accord signé à Athènes, le 23 juin 1979, entre les Administrations des pays suivants: Grèce et République socialiste fédérative de Yougoslavie.

Cet accord, qui a été ratifié par ces Administrations, est entré en vigueur le 1er janvier 1980.

Accord signé entre les Administrations des pays suivants: République socialiste de Roumanie et République socialiste fédérative de Yougoslavie.

Cet accord est entré en vigueur le 10 février 1981.

Accord particulier relatif à l'utilisation de la bande 174-225 MHz

Un tel accord a été signé à Paris, le 10 avril 1984, entre les Administrations de la France et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Cet accord est entré en vigueur le 10 mai 1984.

Protocole d'accord concernant la mise en service d'assignations de fréquence pour la radiodiffusion figurant dans le Plan de Genève (1984) dans la bande 104-108 MHz

Un tel protocole d'accord a été signé à Genève, le 7 décembre 1984, par les délégués des Administrations de la France et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, d'une part, et des Administrations de la République fédérale d'Allemagne, de la Belgique, de l'Irlande, de l'Italie, du Luxembourg, de Monaco, du Royaume des Pays-Bas et de la Confédération suisse, d'autre part.

Les dispositions de ce protocole d'accord sont entrées en vigueur le 1er janvier 1986.

Protocole d'accord concernant les critères de partage entre différents services dans la bande 174-225 MHz

Un tel protocole d'accord a été signé à Genève, le 27 novembre 1984, par les délégués des Administrations du Royaume des Pays-Bas et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Les dispositions de ce protocole d'accord sont entrées en vigueur le 27 décembre 1984.

Accord particulier concernant la mise en œuvre du service de radiodiffusion dans la bande 104-108 MHz

Un tel accord a été signé à Copenhague le 29 janvier 1986 par les délégués des Administrations de la République fédérale d'Allemagne, du Danemark, de la République populaire de Pologne, de la Suède et de l'URSS.

Cet Accord précise les modalités d'utilisation des fréquences pendant la période mentionnée dans la Résolution 3 de la CAR pour la planification de la radiodiffusion sonore en ondes métriques (Région 1 et partie de la Région 3) (Genève, 1984).

Accord particulier concernant l'assignation et l'utilisation des canaux de radiodiffusion sonore à modulation de fréquence dans la bande d'ondes métriques 88-108 MHz

Cet Accord a été signé à Montevideo le 8 juillet 1980 par les représentants des Administrations de la République argentine, la République fédérative du Brésil et la République orientale de l'Uruguay.

Note – Les termes de l'Accord ont été reçus au Secrétariat général le 10 juin 1987.

Protocole d'accord concernant la coordination des fréquences des stations de radiodiffusion sonore à modulation de fréquence exploitées dans la bande 87,5-108 MHz et des stations de radionavigation aéronautique exploitées dans la bande 108-117,975 MHz

Un tel protocole d'accord a été signé à Malaga-Torremolinos le 12 février 1992, entre les Administrations de la Belgique, de l'Irlande, du Royaume des Pays-Bas et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Les dispositions de ce protocole d'accord sont entrées en vigueur le 1er juillet 1992.

Accord régional relatif à l'utilisation coordonnée par les services fixe et mobile terrestre des fréquences comprises entre 29,7 MHz et 43,5 GHz

Accord signé à Vienne, le 30 juin 2000, entre les Administrations des pays suivants: République fédérale d'Allemagne, Autriche, Belgique, République de Croatie, France, République de Hongrie, Italie, République de Lituanie, Luxembourg, Royaume des Pays-Bas, République de Pologne, République slovaque, République tchèque, Roumanie, République de Slovénie et Confédération suisse.

Il remplace les Accords particuliers relatifs à l'utilisation coordonnée par les services fixe et mobile terrestre des fréquences comprises entre 29,7 et 960 MHz.

Arrangement régional relatif au service radiotéléphonique sur les voies de navigation intérieure

Cet arrangement a été signé à Bruxelles, le 25 janvier 1996, par les représentants des Administrations des pays suivants: République fédérale d'Allemagne, Belgique, France, Luxembourg, Royaume des Pays-Bas et Confédération Suisse.

Cet arrangement est entré en vigueur le 1er septembre 1996.

Il remplace, à partir de cette même date, l'Arrangement régional relatif au service radiotéléphonique rhénan (Munich, 1976).

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

Annexe B

(au Rapport des activités de l'Union pour 2000)

Union internationale des télécommunications

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2000-2001

COMPTES PROVISOIRES NON VÉRIFIÉS AU 31 DÉCEMBRE 2000

Francs suisses

RECETTES PAR SOURCE	Budget 2000-2001	Budget 2000	Recettes 2000	Recettes 1998-1999
Contributions mises en recouvrement				
Contributions des Etats Membres	225 802 000	112 901 000	112 690 437,50	241 537 833,35
Contributions des autres entités et organisations				
– Secteur des radiocommunications	13 806 000	6 903 000	7 770 000,00	15 858 799,00
– Secteur de la normalisation des télécommunications	23 640 000	11 820 000	13 246 858,30	27 243 082,40
– Secteur du développement des télécommunications	3 594 000	1 797 000	2 238 140,60	3 993 057,05
Total des contributions des autres entités et organisations	**41 040 000**	**20 520 000**	**23 254 998,90**	**47 094 938,00**
Contributions des associés				
– Secteur de la normalisation des télécommunications	0	0	3 500,00	0
Total des contributions mises en recouvrement	**266 842 000**	**133 421 000**	**135 948 936,40**	**288 632 772,00**
Autres recettes				
Contributions pour la PP-98			0,00	48 000,00
Contributions pour les conférences mondiales			0,00	12 957,30
Total des autres recettes			**0,00**	**60 957,30**
Recettes au titre de l'appui aux projets				
– Secteur du développement des télécommunications	6 000 000	3 000 000	3 539 392,00	14 581 638,00
Total des recettes au titre de l'appui aux projets	**6 000 000**	**3 000 000**	**3 539 392,00**	**14 581 638,00**
Intérêts créditeurs	2 500 000	1 250 000	2 897 446,77	3 193 702,62
VENTES DE PUBLICATIONS				
– Secrétariat général	528 000	264 000	141 727,44	278 920,84
– Secteur des radiocommunications	12 257 000	6 129 000	6 533 491,72	13 536 062,51
– Secteur de la normalisation des télécommunications	14 158 000	7 079 000	6 463 857,34	13 471 329,90
– Secteur du développement des télécommunications	1 057 000	528 000	459 814,02	1 107 779,52
– Autres recettes	0	0	556 531,30	1 239 486,83
Total des ventes de publications	**28 000 000**	**14 000 000**	**14 155 421,82**	**29 633 579,60**
Recouvrements des coûts				
– UIFN	1 500 000	750 000	839 800,00	
– GMPCS-MOUS	927 000	464 000	403 849,15	
– TELECOM	3 049 000	1 524 000	1 166 787,35	
– Notification des services par satellites	11 000 000	4 500 000	80 400,00	
– UIPRN et UISCN	139 000	0	0,00	
– Autres recettes	0	0	161 481,79	
Total des recettes au titre de recouvrement des coûts	**16 615 000**	**7 238 000**	**2 652 318,29**	**4 033 037,77**
Solde non utilisé du compte des engagements non réglés			1 389 844,03	2 619 615,36
Autres recettes	1 420 000	710 000	3 100 853,30	1 024 015,95
Sous-total	**321 377 000**	**159 619 000**	**163 684 212,61**	**343 779 318,40**
Prélèvement du Fonds de réserve de l'UIT	11 383 000	11 383 000	11 383 000,00	14 831 000,00
Prélèvement de la Provision pour comptes débiteurs pour annulation créances irrécupérables	0	0	754 520,75	449 001,35
TOTAL	**332 760 000**	**171 002 000**	**175 821 733,36**	**359 059 319,75**

Union internationale des télécommunications

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2000-2001

COMPTES PROVISOIRES NON VÉRIFIÉS AU 31 DÉCEMBRE 2000

Francs suisses

DÉPENSES PAR SECTEUR	Budget 2000-2001	Budget 2000	Dépenses 2000	Dépenses 1998-1999
Secrétariat général	176 298 000	175 906 100	87 164 615,50	188 751 583,09
Secteur des radiocommunications	63 476 000	63 867 900	34 944 322,33	60 294 790,84
Secteur de la normalisation des télécommunications	29 398 000	29 537 000	12 049 011,79	19 836 456,49
Secteur du développement des télécommunications	63 449 000	63 449 000	29 719 159,37	60 475 305,79
Sous-total	**332 621 000**	**332 760 000**	**163 877 108,99**	**329 358 136,21**
Annulation créances irrécupérables			754 520,75	449 001,35
	332 621 000	332 760 000	164 631 629,74	329 807 137,56
Excédent de recettes versé au Fonds de réserve de l'UIT			0,00	29 252 182,19
TOTAL	**332 621 000**	**332 760 000**	**164 631 629,74**	**359 059 319,75**

Union internationale des télécommunications

ÉTAT PROVISOIRE DES ACTIFS, PASSIFS ET SOLDES DE L'UIT NON VÉRIFIÉS

au 31 décembre 2000

Francs suisses

ACTIF			**31.12.2000**	**31.12.1999**
Liquidités				
– Avoirs à vue			15 831 111,47	14 581.298,29
– Portefeuille			325 264,81	260 913,15
– Dépôts à terme fixe			125 380 000,00	125 410 000,00
			141 536 376,28	**140 252 211,44**
Avances de fonds			1 924 818,75	2 419 340,50
Debiteurs				
– Arriérés, contributions et publications – Etats Membres			36 406 538,43	31 962 505,00
– Arriérés, contributions et publications – Autres entités			6 723 453,62	5 897 474,35
– Courants, contributions et publications – Etats Membres			10 325 941,17	8 489 118,45
– Courants, contributions et publications – Autres entités			4 288 977,42	4 513 429,57
– Comptes spéciaux d'arriérés			4 111 462,41	8 222 820,79
– Autres			2 475 770,22	1 904 637,03
			64 332 143,27	**60 989 985,19**
Comptes intermédiaires			3 433 877,76	2 691 690,34
Comptes transitoires			0,00	2 087 937,46
Stocks divers				
– Economat, reprographie et ateliers techniques	valeur	1 013 000,00	1,00	1,00
– Papier d'impression	valeur	140 000,00	1,00	1,00
– Publications	valeur	2 676 227,00	1,00	1,00
			3,00	3,00
Fonds immobilisés				
– Bâtiment Varembé	valeur d'achat	5 000 000,00		
	valeur d'assurance	30 000 000,00	1,00	1,00
– Bâtiment Tour	valeur de construction	24 488 000,00		
	valeur d'assurance	46 000 000,00	1,00	1 231 535,00
– Extensions bâtiments	valeur de construction	21 060 000,00		
	valeur d'assurance	26 000 000,00	19 311 000,00	19 855 900,00
– Bâtiment Montbrillant	dépenses de construction			
	valeur d'assurance	48 000 000,00	43 588 345,78	37 257 707,15
– Mobilier	valeur déclarée	25 000 000,00	1,00	1,00
			62 899 348,78	**58 345 144,15**
Actifs à amortir				
– Dépenses nouvelle cafétéria			1 571 052,69	176 040,10
			1 571 052,69	176 040,10
Dépenses de l'année 2000			164 631 629,74	
			440 329 250,27	**266 962 352,18**

Union internationale des télécommunications

ÉTAT PROVISOIRE DES ACTIFS, PASSIFS ET SOLDES DE L'UIT NON VÉRIFIÉS

au 31 décembre 2000

Francs suisses

PASSIF	**31.12.2000**	**31.12.2000**
Fonds étrangers		
– Avances de fonds de la FIPOI pour la construction du bâtiment Tour	0,00	1 231 535,00
– Avances de fonds de la FIPOI pour la construction des extensions des bâtiments	19 311 000,00	19 855 900,00
– Avances de fonds de la FIPOI pour la construction du bâtiment Montbrillant	47 000 000,00	43 730 000,00
– Créditeurs et déposants	7 158 919,49	5 216 844,52
– Contributions 2001 payées en avance	70 007 496,60	79 487 403,30
	143 477 416,09	**149 521 682,82**
Comptes intermédiaires	1 219 799,60	2 504 695,72
Comptes transitoires	0,00	166 986,43
Comptes des engagements non réglés	0,00	8 779 718,38
Fonds spéciaux		
– Fonds de roulement des expositions	32 471 739,11	11 958 531,23
– Fonds d'entretien des bâtiments	1 004 777,79	262 998,12
– Fonds d'entretien des Restaurants/ Cafétérias/ Bars de l'UIT	204 470,72	129 599,49
– Fonds du bien-être du personnel	266 973,48	263 279,16
– Fonds du prix du Centenaire de l'UIT	622 079,78	618 356,15
– Provision pour l'installation et le rapatriement des fonctionnaires	7 136 022,02	7 875 723,75
– Provision pour comptes débiteurs	45 191 782,35	42 960 324,90
	86 897 845,25	**64 068 812,80**
Capital		
– Fonds de réserve de l'UIT	27 037 455,97	38 420 455,97
– Financement pour la nouvelle cafétéria	5 875 000,00	3 500 000,00
	32 912 455,97	**41 920 455,97**
Recettes pour l'année 2000	175 821 733,36	
	440 329 250,27	**266 962 352,18**

Annexe C

Liste des publications éditées par l'Union en 2000

(La liste complète peut être consultée sur le site web du Conseil:
http://www.itu.int/council/C2001/035/annexc-f.pdf)

Services des publications

LISTE DES PUBLICATIONS LIVRÉES EN 2000

	Publications	Nombre de copies	Nombre de pages	Total du nombre de pages
RECOMMANDATIONS				
BR	432	432	7 636	7 636
TSB	684	58 847	25 082	2 223 088
Sous-total des Recommandations	**1 116**	**59 279**	**32 718**	**2 230 724**
RAPPORTS				
BR	6	500	228	19 000
Sous-total des Rapports	**6**	**500**	**228**	**19 000**
AUTRES PUBLICATIONS				
BDT	48	6 366	11 634	1 467 172
BR	255	298 939	30 680	166 112 570
SG	48	21 830	6 352	2 316 106
TLC	19	2 360	2 627	180 365
TSB	102	24 855	4 560	1 914 302
Sous-total des autrespublications	**472**	**354 350**	**55 853**	**171 990 515**
TOTAL DES PUBLICATIONS LIVRÉES	**1 594**	**414 129**	**88 799**	**174 240 239**

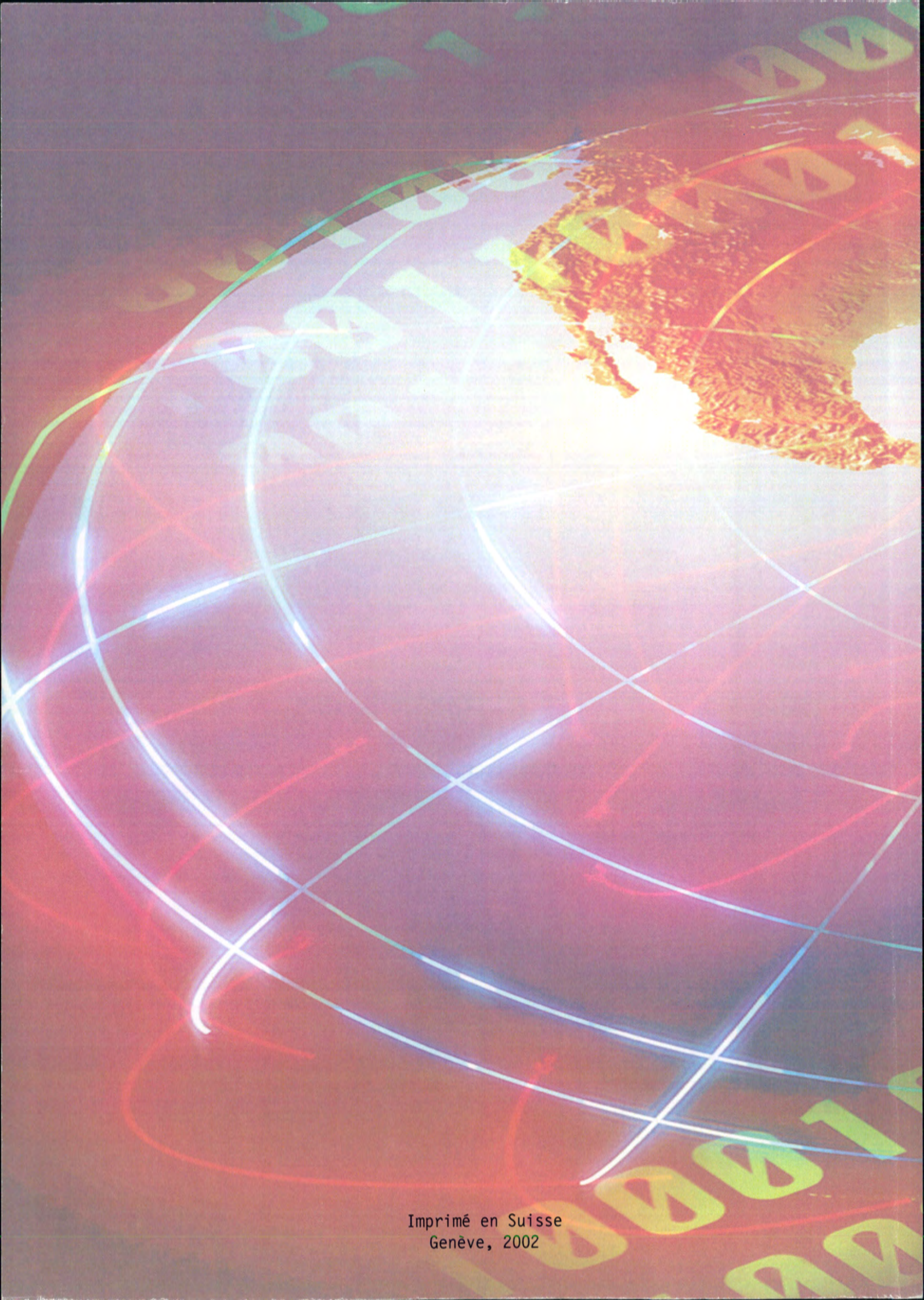

Imprimé en Suisse
Genève, 2002